Nations Unies

S/PV.7886



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7886e séance

Mardi 21 février 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Klimkin/M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Arancibia Fernández
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Vassilenko
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Söder
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Conflits en Europe

Lettre datée du 3 février 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/108)

17-04564 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de S. E. l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Comme le savent les membres, le Conseil a adopté hier une déclaration à la presse au sujet du décès du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (SC/12723). En tant que Président du Conseil de sécurité, je propose que le Conseil observe une minute de silence en hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

M. Iliichev (Fédération de Russie) : La délégation russe est reconnaissante des paroles de réconfort et des condoléances qui lui ont été adressées suite à la perte irréparable que constitue pour la Russie le décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Nous avons perdu un diplomate exceptionnel, un grand professionnel, un orateur et un polémiste de talent, et une personne attachante et bienveillante. Il avait des connaissances encyclopédiques qu'il appliquait souvent dans la pratique, creusant jusqu'aux petits détails de toutes les questions examinées. Sommité dans la diplomatie internationale où il a occupé les postes les plus importants, Vitaly Ivanovich, a défendu les positions de son pays pendant plus de 40 ans.

Grâce à son talent et à son vif esprit, il a souvent trouvé des solutions à des situations qui semblaient inextricables. Il a toujours cherché des moyens d'unifier les efforts et de trouver un équilibre entre les intérêts, tout en écoutant attentivement les vues de ses partenaires dans les débats. C'est la raison pour laquelle il était respecté de tous ceux qui ont travaillé avec lui, même ceux qui n'étaient pas d'accord avec son approche. Les centaines d'appels et de lettres de condoléances que continue de recevoir la Mission russe en témoignent.

Vitaly Ivanovich restera à jamais dans notre mémoire comme un diplomate de la plus haute qualité qui avait des principes, un dirigeant qui était très exigeant mais qui se conformait aux normes les plus rigoureuses. Je renouvelle mes remerciements à tous pour les paroles aimables qu'ils nous ont adressées.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Dans un communiqué de presse publié hier, le Gouvernement uruguayen a exprimé sa profonde tristesse à la nouvelle du décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, notant qu'il était un diplomate à la carrière hautement distinguée qui a représenté son pays de manière responsable et honnête et dont le talent, le professionnalisme et le dévouement lui ont valu la reconnaissance de tous ses collègues.

Le Gouvernement uruguayen présente ses sincères condoléances et exprime sa solidarité à la famille de M. Churkin et au Gouvernement russe suite à cette terrible perte. Nous aurions souhaité exprimer personnellement à Vitaly notre profonde admiration pour son professionnalisme et le plaisir que nous avons eu à partager son expérience, ses connaissances et son honnêteté.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément choquée et émue par le décès inattendu de l'Ambassadeur Churkin après une brève maladie. Nous sommes profondément attristés par son décès et présentons nos sincères condoléances à la famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et à la Mission permanente de la Fédération de Russie.

En tant que Représentant permanent de la Fédération de Russie pendant plus de 10 ans, l'Ambassadeur Churkin était un diplomate compétent, expérimenté et chevronné. Il a apporté d'immenses contributions à l'ONU et au multilatéralisme. Il a travaillé jusqu'à la dernière minute de sa vie en faisant preuve d'un dévouement et d'un professionnalisme exemplaires, ce qui en a fait un représentant exceptionnel des diplomates. Nous sommes profondément peinés par son trépas, qui est une perte pour l'ensemble du corps diplomatique des Nations Unies. L'Ambassadeur Churkin était un bon ami de nombre d'entre nous qui sommes présents en ces lieux. Il était sincère et chaleureux. Nous sommes certes endeuillés, mais son souvenir restera à jamais parmi nous. Il nous manquera beaucoup. Puisse-t-il reposer en paix.

La Chine s'associe à la Fédération de Russie et aux autres membres du Conseil pour jouer un rôle actif dans la promotion du multilatéralisme ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix mondiale et la promotion du développement commun.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire du fond du cœur que la perte de l'Ambassadeur Vitaly Churkin est une immense tragédie, non seulement

pour sa famille et la Russie, mais également pour l'Organisation et la diplomatie multilatérale à un moment où l'ONU est plus que jamais sollicitée. Nul besoin de s'attarder sur ce point. Nous ne vivons pas une époque normale. C'est une période durant laquelle nous avons besoin de quelqu'un comme Vitaly – un patriote dévoué à son pays, indubitablement, mais également un diplomate en qui nous pouvions avoir confiance à un moment où cette qualité se fait rare. Il n'induisait jamais en erreur et ouvrait toujours la porte à une entente mutuelle. Une chose est très claire – il nous a quittés à une époque où nous avons plus que jamais besoin de personnes de sa trempe. Au nom de mon gouvernement, je présente mes condoléances à sa famille, à ses collègues, à la famille des Nations Unies et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

M. Arancibia Fernández (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de l'État plurinational de Bolivie, je présente nos sincères condoléances à la famille endeuillée, à la Mission de la Fédération de Russie, au Gouvernement et au peuple russes suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, qui était un éminent représentant de la diplomatie mondiale.

La Mission de l'État plurinational deBolivie auprès de l'ONU regrette la perte d'un des plus brillants ambassadeurs dans notre enceinte – un fervent défenseur du multilatéralisme qui parvenait toujours à jeter des ponts pour faciliter le dialogue et le rapprochement des positions divergentes, permettant ainsi de régler les problèmes les plus difficiles. Citons, par exemple, l'instauration d'un cessez-le-feu en Syrie, une étape qui n'aurait pu être franchie sans l'action de l'Ambassadeur Churkin et son attachement à la paix. Sa position de principe était également claire dans d'autres situations, notamment en ce qui concerne la Palestine ou son opposition au néocolonialisme.

Enfin, au nom de l'Ambassadeur Llorentty Solíz, qui est en déplacement et ne peut de ce fait participer à la présente séance, je présente nos plus sincères condoléances à la famille de l'Ambassadeur Churkin. L'Ambassadeur Llorentty Solíz le considérait un brillant collègue et un ami proche et cher. Nous avons apprécié ses discours éloquents, qui ont considérablement rehaussé les débats tenus dans cette salle.

Puisse son âme reposer en paix.

M. Vassilenko (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Nous avons été attristés hier d'apprendre le décès prématuré de M. Vitaly Ivanovich Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Ministre Kairat Abdrakhmanov et de l'entier Ministère kazakh des affaires étrangères, nous exprimons nos condoléances les plus sincères à la famille éprouvée et à la délégation russe à l'occasion du décès d'un diplomate aussi brillant.

Vitaly Ivanovich Churkin était une personnalité d'exception qui a défendu les intérêts de son pays et a sensiblement contribué au renforcement des principes de la diplomatie multilatérale. Attristé par la nouvelle, notre Ministre, qui a été Représentant permanent du Kazakhstan auprès des Nations Unies, a déclaré

« Le décès de Vitaly Ivanovich, avec lequel j'ai travaillé ces trois dernières années à l'ONU, est pour moi une tragédie personnelle. Il constitue une perte insupportable pour le corps diplomatique tout entier. Vitaly était une personnalité d'exception, un bon ami, un allié sûr et un véritable professionnel. Nous ne l'oublierons jamais. Puisse-t-il reposer en paix. »

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai été profondément ébranlé et attristé par la nouvelle du décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Je me suis trouvé le rencontrer dimanche au déjeuner : nous étions par hasard assis l'un près de l'autre dans un restaurant. Il était en compagnie de son épouse, moi en compagnie de la mienne, et nous étions tous d'excellente humeur. En fait, il était arrivé un peu après moi, si bien que je ne me suis pas aperçu de sa présence. J'ai soudain entendu une voix disant « Koro, que recommandez-vous? ». Je me suis retourné et j'ai vu Vitaly, l'air heureux, en très bonne santé et arborant son grand sourire habituel.

Nous étions du même âge si bien que, tandis que des débats animés se déroulaient dans la salle et dans la pièce réservée aux consultations, je ressentais toujours une affinité avec lui. Il était certainement un grand, véritable, exceptionnel diplomate. Il s'est donné beaucoup de peine pour son pays, mais en même temps nous l'aimions tous pour son humour et parce qu'il était toujours prêt à essayer de résoudre les problèmes. Puisse-t-il reposer en paix.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer les plus sincères condoléances des États-Unis à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Je n'ai pas eu l'honneur de travailler bien longtemps avec Vitaly, mais on n'oubliera pas de sitôt son art de la diplomatie. Il a été

un avocat farouche de son pays. Il a été un diplomate consommé. Il était brillant, sage, gracieux et amusant. Il pouvait discerner même les plus minces occasions de trouver un compromis. Ayant passé le début de sa carrière aux États-Unis, Vitaly reconnaissait aussi le prix de tisser des liens plus étroits entre nos deux pays. Son décès nous cause à tous un grand choc et constitue une lourde perte. Permettez-moi encore, au nom des États-Unis, d'offrir nos pensées et nos prières à la famille de Vitaly, à nos collègues de la Mission russe et au peuple russe. Dieu le bénisse.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme les autres, je tiens à exprimer mes condoléances personnelles les plus sincères à la délégation de la Fédération de Russie, à la famille et aux amis de Vitaly Churkin. Vitaly était un homme exceptionnel et un diplomate vraiment remarquable. Nous étions en désaccord sur bien des questions, mais j'ai toujours trouvé en lui un collègue honnête et décent, quels que soient les problèmes, quelles que soient les positions. L'idée qu'il a disparu ne m'a pas encore vraiment pénétré. Je me souviendrai de lui chaque jour. Mes pensées vont à Irina, à leur enfants, à leur famille, à Petr, à tous les membres de la délégation russe, à tous les diplomates russes en tout lieu.

Je n'oublierai jamais les enseignements que j'ai reçus de Vitaly. Il était un géant de la diplomatie, un virtuose du Conseil de sécurité. Puisse-t-il reposer en paix.

M. Delattre (France) : Au nom de la France et à titre personnel, je voudrais rendre ici un hommage appuyé à notre collègue et ami Vitaly Churkin. Je souhaite exprimer à son épouse Irina et à sa famille nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie, que j'adresse aussi à l'ensemble de la Mission de Russie.

Vitaly Churkin était un exceptionnel représentant de la Fédération de Russie aux Nations Unies. Par-delà nos différences, nous avons toujours travaillé dans un esprit de respect mutuel et d'amitié personnelle. Vitaly Churkin était, plus qu'un diplomate hors pair, plus qu'un négociateur redoutable et redouté, un maître de la diplomatie. Il est l'un des diplomates les plus talentueux que j'ai rencontrés. Il va beaucoup nous manquer, et son esprit restera ici au Conseil de sécurité avec nous, et je ne l'oublierai jamais.

M. Seck (Sénégal) : Parmi les mille et un témoignages diffusés depuis hier en hommage à la mémoire de notre illustre collègue, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, arraché à notre affection, à notre compagnie, j'ai retenu une phrase, que je voudrais faire mienne, et je cite :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Avec la mort de l'Ambassadeur Churkin, l'ONU a perdu une présence hautement intelligente, franche, sage et dynamique et un diplomate attaché à la dignité du Conseil de sécurité ».

(*l'orateur reprend en français*)

Comme l'a déjà fait hier le Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal dans une lettre adressée à son homologue, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, je voudrais, en mon nom personnel et en celui de toute la Mission permanente du Sénégal, présenter à l'Ambassadeur Iliichev nos sincères condoléances pour le rappel à Dieu de celui-là même que beaucoup d'entre nous qualifiaient si justement de mémoire du Conseil.

Le credo du Secrétaire général, qui a été répété ici même, c'est « une montée en puissance de la diplomatie ». Je voudrais citer Vitaly Churkin lui-même, qui, en 2011, dans cette même salle, disait ceci :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Nous comprenons également les inquiétudes quant au risque que le Conseil recoure trop fréquemment au Chapitre VII de la Charte, et notamment à l'application de sanctions. À cet égard, nous insistons sur le fait que la Fédération de Russie n'a eu de cesse d'appeler le Conseil à recourir de manière plus active aux outils de la diplomatie préventive et à investir dans le développement de mécanismes de règlement pacifique des différends. Les dispositions des Chapitres VI et VIII doivent être pleinement exploitées. Les sanctions et le recours à la force pour régler un conflit ne sont appropriés que lorsque toutes les possibilités de règlement pacifique ont été épuisées, que la menace à la paix et à la sécurité internationales est évidente, et que la décision de recourir au Chapitre VII recueille l'appui le plus large possible de la part des membres du Conseil. » (*S/PV.6672, p.4*)

(*l'orateur reprend en français*)

Je prie M. Illichev de bien vouloir transmettre aux membres de sa délégation et à la famille du défunt, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple russes nos sincères

condoléances, de même que nos vœux ardents pour le repose de son âme.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à exprimer ma propre peine et celle des autorités de mon pays après le décès de l’Ambassadeur Vitaly Churkin. Ce diplomate exceptionnel était avant tout un collègue loyal, quelqu’un qui agissait en toute transparence et qui savait défendre au mieux les intérêts de son pays. C’était également un ami. Nous l’admirions – je l’admirais – et son professionnalisme nous manquera autant que sa personnalité chaleureuse et humaine. Nos condoléances vont à son épouse et à ses enfants, ainsi qu’à toute sa famille et à ses amis, et, à travers M. Iliichev, à ses collègues de la Mission russe, ainsi qu’aux autorités russes.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la Mission de la Fédération de Russie auprès de l’Organisation des Nations Unies, ainsi qu’au Gouvernement et au peuple russes, à l’occasion du décès du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l’ONU. L’Ambassadeur Churkin s’est révélé être un diplomate exceptionnel dans ses activités à l’ONU et au Conseil de sécurité ces dernières années. Il a gagné le respect de toutes les délégations par son professionnalisme et sa crédibilité. Cette disparition soudaine de l’Ambassadeur Churkin est une perte immense, non seulement pour la diplomatie russe, mais également pour le Conseil de sécurité, pour l’ONU et pour la diplomatie multilatérale.

Mme Söder (Suède) (*parle en anglais*) : C’est lorsque je suis arrivée à New York hier soir pour participer au débat d’aujourd’hui sur la sécurité européenne que j’ai appris le décès de l’Ambassadeur Vitaly Churkin. Le Gouvernement suédois, notre représentant permanent Olaf Skoog, qui est en déplacement, et moi-même sommes profondément attristés par cette nouvelle. Je tiens à faire part de nos sincères condoléances à la famille de Vitaly Churkin, ainsi qu’à nos collègues de la Mission russe, représentés ici par M. Iliichev, au Gouvernement russe et au peuple de la Fédération de Russie.

Sur une note plus personnelle, je voudrais dire que les conversations animées et constructives que j’ai eues avec lui à chacune ou presque de mes visites à New York ces dernières années me manqueront sans aucun doute. Vitaly Churkin va indéniablement beaucoup nous manquer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : J’étais dans un avion hier soir, rentrant à New York depuis Lisbonne, lorsque, durant le vol, l’une des hôtesses m’a apporté une note qui venait du commandant de bord. Cette note m’annonçait que Vitaly Churkin était décédé. Je dois avouer que ma première réaction a été l’incrédulité. Je n’ai eu l’occasion de travailler avec lui que peu de temps, comme avec nombre de membres du Conseil de sécurité, mais j’avais tout de suite eu l’impression qu’il faisait partie de ces gens qui incarnent la vie même.

Malheureusement, ce n’était ni une plaisanterie de mauvais goût, ni de la désinformation; c’était la vérité. Je crois sincèrement que Vitaly Churkin n’était pas seulement un remarquable diplomate, mais aussi un être humain extraordinaire, doué d’une combinaison unique d’intelligence, de savoir, et de fermeté avec laquelle il exprimait ses propres convictions. Il était également doté d’un sens de l’humour singulier, et d’une nature extrêmement chaleureuse qui nous poussait tous à nous lier naturellement d’amitié avec lui.

Je tiens à exprimer mes plus profondes condoléances à Mme Irina Churkina, à la famille de Vitaly, au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie, et tout particulièrement aux collègues de Vitaly Churkin à la Mission russe et au Ministère des affaires étrangères.

Je pense que la disparition de Vitaly est une très grande perte pour nous tous à l’ONU, notamment pour le Conseil, où sa voix distinctive s’est fait constamment entendre ces 10 dernières années, et où, je le crois, cette même voix sera regrettée lors des séances à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Conflits en Europe

Lettre datée du 3 février 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Ukraine auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/108)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux

Ministres et aux autres délégués présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui atteste et souligne une nouvelle fois l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Estonie, de la Géorgie, de la Hongrie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de la Malaisie, du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suisse, de la Turquie et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et Mme Helga Schmid, Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également M. Altai Efendiev, Secrétaire général de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM –, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/108, qui contient une lettre datée du 3 février 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine, transmettant un document de réflexion relatif à la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence ukrainienne d'avoir convoqué la présente séance, qui nous donne l'occasion de partir du débat tenu le mois dernier sur la prévention des conflits (voir S/PV.7857), et ce de la manière la plus tangible et la plus concrète.

Les deux conflits mondiaux qui ont éclaté en Europe au cours de la première moitié du siècle dernier ont joué un rôle fondamental dans la création de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, puisqu'ils sont nés de l'inaltérable conviction que l'on pouvait et que l'on devait prévenir ces guerres. Au cours des 70 dernières années, les pays européens ont été à l'avant-garde de la prévention des conflits. Les institutions européennes ont démontré que rassembler des pays au moyen des mécanismes fondés sur des règles en vue de régler les différends sans recourir à la violence était une stratégie efficace.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les dirigeants européens ont établi un dispositif collectif de paix et de sécurité sophistiqué et se sont employés à promouvoir l'ensemble des droits de l'homme, aussi bien civils et politiques que sociaux, économiques et culturels. Beaucoup de sociétés européennes sont multiculturelles, multiconfessionnelles et multiethniques. Les pays et collectivités qui ont investi sur les plans politique et économique dans la cohésion et l'inclusion montrent que la diversité est source de créativité et d'innovation. Cela étant, nous ne devrions pas tenir la paix et la prospérité en Europe pour acquises. La transition vers un monde multipolaire multiplie les incertitudes et les risques. Nous avons besoin d'institutions multilatérales et d'organisations régionales solides pour maintenir la paix et la stabilité alors que nous affrontons cette nouvelle réalité dangereuse. À l'heure où de graves conflits perdurent en Europe, de nouveaux problèmes et menaces se font jour. Le populisme, le nationalisme, la xénophobie et l'extrémisme violent sont à la fois des causes et des répercussions des conflits.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Conseil de sécurité est saisi de nombre de situations de conflit dans la région. L'ONU travaille en complémentarité avec les organisations et mécanismes régionaux qui ont été créés pour relever ces défis, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU dirige des efforts en faveur de la paix en Europe, notamment les négociations visant à parvenir à un règlement global et durable de la question chypriote, une question de longue date. L'ONU et moi-même

sommes à la disposition des deux communautés chypriotes et des Puissances garantes pour appuyer les efforts visant à trouver une solution acceptable pour tous.

L'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne coprésident les discussions internationales de Genève concernant la Géorgie. Dans les Balkans, nous coopérons étroitement avec nos partenaires régionaux à l'appui d'une paix durable au Kosovo, dans le contexte de la résolution 1244 (1999). Grâce aux efforts de mon Envoyé spécial, l'ONU facilite les discussions visant à régler ce qu'on appelle la « question du nom », qui oppose l'ex-République yougoslave de Macédoine à la Grèce. Ailleurs, notre action complète les efforts déployés par les acteurs et les mécanismes régionaux, notamment l'OSCE, l'Union européenne et d'autres, pour régler les situations dans le sud du Caucase et en Moldova, ainsi que le conflit en cours en Ukraine. Le système des Nations Unies est également actif sur le terrain en matière de consolidation de la paix, de gouvernance, de droits de l'homme, de développement et d'état de droit. Cette action multidimensionnelle est au cœur des liens qui existent entre la prévention des conflits et le maintien de la paix, en promouvant la stabilité dans la région et au-delà.

L'expression « conflit gelé », qui est souvent utilisée pour désigner certains conflits en Europe, est de nature à induire en erreur. Tant que les accords de paix n'ont pas été signés et mis en œuvre, le risque d'une reprise de la violence persiste, comme nous avons pu le constater en avril dernier au Haut-Karabakh dans le sud du Caucase. L'ONU appuie pleinement les efforts du Groupe de Minsk de l'OSCE et exhorte les parties au conflit à réduire les tensions et à appliquer pleinement les mesures de prévention des conflits qui ont été adoptées d'un commun accord. J'exhorte toutes les parties prenantes à faire preuve d'une plus grande volonté politique, non seulement pour renforcer le régime de cessez-le-feu et mettre en œuvre les engagements qui ont été contractés, mais également en vue de la reprise d'un processus de négociation viable et global.

Le conflit transnistrien en Moldova, lui aussi, n'est toujours pas résolu. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du processus « 5 + 2 », mené par l'OSCE, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un règlement durable dans l'intérêt des populations qui habitent de part et d'autre du fleuve Dniester. Dans les Balkans occidentaux, les conflits dévastateurs des années 90 ont laissé des séquelles graves, et les efforts de réconciliation et de consolidation de la paix n'ont pas encore abouti. Il est essentiel de préserver les progrès accomplis ces 20 dernières années en Bosnie-Herzégovine et ailleurs. J'appelle instamment à la poursuite des efforts visant à promouvoir la normalisation des relations entre Belgrade et Priština et à résoudre la « question du nom » qui oppose depuis longtemps la Grèce à l'ex- République yougoslave de Macédoine.

Les crises qui ont éclaté en Géorgie en 2008 et en Ukraine en 2014 montrent qu'il existe toujours un risque de voir de nouveaux conflits apparaître en Europe. L'ONU appuie pleinement les discussions internationales de Genève, qui entreront bientôt dans leur dixième année, et exhorte les participants à faire preuve de volonté politique pour trouver des solutions innovantes dans l'intérêt de tous. Des progrès ont été récemment réalisés, notamment en ce qui concerne les questions humanitaires, mais il reste encore beaucoup à faire pour régler des questions importantes qui ont trait à la paix et à la sécurité. Il faut parvenir sans plus tarder à un accord en ce qui concerne le non-recours à la force, la liberté de mouvement et les personnes déplacées.

Le conflit tragique en cours en Ukraine montre que les violences locales peuvent se transformer en affrontements plus graves. Elles peuvent avoir des conséquences géopolitiques qui risquent de compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales. Les mises en cause directes de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale nous rappellent que nous devons œuvrer de concert pour préserver et consolider un ordre international fondé sur des règles pour maintenir la paix et la sécurité, conformément à la Charte.

Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'ONU demeure résolue à appuyer le règlement pacifique de ce conflit, de manière à préserver pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine. L'ONU appuie pleinement les efforts déployés dans le cadre du format Normandie, du Groupe de contact trilatéral et de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et a appelé à maintes reprises toutes les parties à honorer pleinement tous les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du processus de Minsk, dans la lettre et l'esprit. Il faut un cessez-le-feu immédiat et complet.

Je prends note de la réunion tenue le 18 février dans le cadre du format Normandie, qui a entériné

les dernières mesures de cessez-le-feu adoptées par le Groupe de contact trilatéral et qui ont sont entrées en vigueur hier, notamment le retrait immédiat des armes lourdes. J'espère que cela se traduira finalement par des progrès véritables vers la paix, que les populations de l'est de l'Ukraine attendent depuis longtemps. J'exhorte toutes les parties à faire de la protection des civils leur plus haute priorité.

En ce qui concerne le conflit en Ukraine et toutes les autres situations de conflit, j'exhorte toutes les parties prenantes à éviter des mesures unilatérales ou des tentatives de créer des situations de fait sur le terrain, car cela ne fait que compliquer et saper les efforts visant à parvenir à des règlements négociés. Cela est particulièrement pertinent compte tenu des dernières mesures prises dans le cadre des conflits dans l'est de l'Ukraine et dans le sud du Caucase. La communauté internationale doit se garder de prendre de telles mesures.

Les conflits en Europe ne sont pas seulement une tragédie pour les personnes touchées directement : les personnes tuées, blessées ou déplacées, qui ont perdu des êtres chers, qui n'ont pas accès aux soins de santé ou qui perdent des années cruciales d'éducation. Ces conflits réduisent également à néant les acquis du développement et empêchent les communautés et les sociétés de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer à la prospérité régionale et mondiale.

Le progrès économique et le développement durable reposent sur la stabilité à long terme qui, à son tour, passe par la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme. On ne saurait imputer l'émergence et la poursuite des conflits en Europe à un seul facteur. Dans de nombreux cas, les accords de paix ne sont tout simplement pas mis en œuvre. Parmi d'autres facteurs, on peut citer notamment les mises en cause de la gouvernance démocratique et de l'état de droit ainsi que la manipulation des tensions ethniques, économiques, religieuses et communautaires pour des intérêts personnels ou politiques, alimentés en partie par l'exacerbation des rivalités géopolitiques.

Quelles que soient les causes, l'incapacité des institutions régionales et internationales, y compris notre incapacité, à prévenir et à régler les conflits compromet gravement leur crédibilité ainsi que leurs chances de succès à l'avenir. J'appelle à une réflexion honnête sur ce cercle vicieux. J'encourage les États Membres de l'ONU, le Conseil, les mécanismes régionaux et toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour définir un programme de paix et de sécurité visant à relever les défis complexes actuels. Le statu quo n'est pas viable.

L'ONU dispose d'outils, de normes, de programmes, d'enseignements et de pratiques exemplaires éprouvés à l'échelle mondiale en matière de médiation, de promotion du dialogue, d'alerte et d'intervention rapides, de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Ils sont à la disposition des États Membres et des mécanismes régionaux qui participent à de tels efforts. J'exhorte tous ceux qui ont de l'influence à redoubler d'efforts pour régler les conflits en cours et faire en sorte que les tensions actuelles n'entraînent de nouveaux conflits. Cela est essentiel pour préserver la stabilité et la coopération en Europe et au-delà, sur la base de la confiance et du respect mutuels. L'ONU et moi-même, personnellement, sommes disposés à vous soutenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. J'appuie et partage pleinement ce qu'il a dit, à savoir que la notion de conflit gelé est entièrement trompeuse.

Je donne maintenant la parole à M. Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Zannier : Je voudrais avant toute chose exprimer mes sincères condoléances à la délégation russe suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, que je connais bien depuis l'époque où je servais en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo. Il restera dans toutes les mémoires et sera regretté par beaucoup, au sein et en dehors du Conseil.

Je voudrais remercier la présidence ukrainienne du Conseil de sécurité de l'invitation qui m'a été adressée de présenter un exposé à l'occasion du débat public d'aujourd'hui. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, garantir durablement la paix et la sécurité en Europe reste un objectif majeur de l'Organisation des Nations Unies. Mais cet objectif est aussi au cœur du mandat et des activités de l'OSCE. Je suis heureux de dire que les deux organisations sont unies et partagent la même priorité, qui est de remédier aux situations de conflit d'une façon complémentaire et synergique.

Après la fin de la guerre froide, la promesse d'un espace de sécurité commun et indivisible s'étendant de Vancouver à Vladivostok, énoncée dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, ainsi que dans la Charte d'Istanbul, semblait à portée de main. L'idée d'un ordre fondé sur la coopération et des règles sur le

vieux continent semblait irréversible. Beaucoup dans l'espace euro-atlantique avaient placé de hautes attentes et de grands espoirs dans l'OSCE. Mais les conflits qui ont suivi le morcellement de l'ex-Yougoslavie et la dissolution de l'Union soviétique ont fait volé en éclats ce nouveau paradigme de sécurité. Les frontières ont bougé et sont réapparues, divisant peuples et minorités, engendrant crises et souffrances humaines, semant la méfiance et faisant percevoir différentes menaces. Nous ressentons les conséquences dramatiques de ces conflits jusqu'à aujourd'hui.

Avec du recul, il nous fait reconnaître aujourd'hui que l'ordre qui s'est instauré après la fin de la guerre froide a échoué à garantir pleinement la stabilité ou à trouver un équilibre. La confiance dans les relations Est-Ouest s'est rapidement estompée. Et, quand la confiance manque, le comportement des États devient imprévisible. Cela est particulièrement vrai quand l'incertitude et le manque de transparence sont utilisés à dessein comme instruments politiques.

L'OSCE a été ces deux dernières décennies un acteur principal s'agissant du règlement des conflits en Europe. L'organisation s'est transformée dans le sillage de l'optimisme né au début des années 90, et a évolué encore en réponse aux conflits qui ont suivi. Elle continue d'évoluer aujourd'hui face aux défis aussi bien traditionnels qu'émergents, mais les principales caractéristiques de l'OSCE restent les mêmes. Elle offre un avis global sur la manière dont différents aspects de la sécurité interagissent et doivent être traités ensemble. Elle peut jeter des passerelles entre des parties qui, parfois, ont des opinions radicalement divergentes de ce que la sécurité signifie. Et elle continue de s'efforcer de prévenir la déstabilisation et le conflit et de faire aux conséquences, lorsqu'elles se font jour.

Tout au long de son existence, l'OSCE a joué un rôle clair et actif en tant qu'accord régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans certains cas, la relation avec les structures de l'ONU a été explicite. La Mission de l'OSCE au Kosovo était liée à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et s'est vu confier un rôle central dans la mise en place des institutions et s'agissant de la question des droits de l'homme, en tant que composante distincte mais intrinsèque dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Elle a joué un rôle clair dans la mise en place d'institutions démocratiques clefs, comme l'Institut judiciaire du Kosovo, la Commission électorale centrale, le Médiateur et l'École de police du Kosovo. Et elle continue encore aujourd'hui de jouer un rôle actif.

Depuis qu'ont été mises en place les premières opérations de l'OSCE sur le terrain, le rôle de l'OSCE en Europe du Sud-Est a été adapté et a évolué en fonction de l'évolution des besoins et des défis persistants. Cette région reste celle où l'OSCE continue de maintenir sa plus importante présence sur le terrain qui, avec les institutions de l'OSCE, opère aux fins de la stabilité, du dialogue et de la sécurité. Nous action consiste depuis toujours à appuyer des systèmes électoraux dans lesquels les populations ont confiance et à promouvoir des relations interethniques pacifiques.

Aujourd'hui, l'action de l'OSCE porte sur de nouveaux domaines, notamment la jeunesse. Il nous faut une nouvelle génération capable d'agir en tant que force positive en faveur du changement et de la stabilité, de remettre en question les anciens discours prônant la division, et d'exiger des gouvernements et des institutions responsables et transparentes. En Europe du Sud-Est et ailleurs dans la région de l'OSCE, nous sommes de plus en plus confrontés aux menaces posées par l'extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme. Le défi qui impose de contrer ces menaces transcende toutes les lignes de fracture et les intérêts nationaux. L'OSCE continuera d'œuvrer avec un large éventail de partenaires pour aider nos États participants à relever ce défi.

La crise en Ukraine et dans ses environs continue d'être un sources majeure de tension et d'instabilité en Europe. Il est regrettable qu'elle ait marqué le retour de la géopolitique à l'ordre du jour de l'OSCE et remis en question notre modèle de coopération. Les relations entre États sont maintenant plus que jamais auparavant régies par la mentalité à somme nulle dont nous pensions nous être débarrassée. Dans de nombreuses zones de la région de l'OSCE, les conflits et la compétition se poursuivent, réapparaissent ou se développent, à l'échelon local aussi bien que régional.

Notre réaction rapide et souple à la crise qui s'est déroulée en Ukraine et dans ses environs en 2014 est l'exemple le plus visible de la capacité de l'OSCE de s'acquitter de ses responsabilités au titre du Chapitre VIII et d'agir collectivement pour régler des crises aussi bien au niveau politique que sur le terrain. Nous avons créé et continuons de gérer la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine, de plus grande ampleur que toutes nos missions antérieures. Bien que civile et non armée, la Mission mène quasiment des tâches de maintien de

la paix, comme la surveillance et la vérification du cessez-le-feu et du retrait de l'armement lourd. En tant que mission de paix, elle a innové dans ce domaine. Je suis heureux de souligner que la Mission a établi des relations de travail productives avec différents organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité. À maintes occasions, aussi bien le chef de la Mission d'observation en Ukraine, l'Ambassadeur Apakan, que le représentant de l'OSCE au sein du Groupe de contact trilatéral, l'Ambassadeur Sajdik, ont présenté des exposés au Conseil.

Toutefois, le progrès vers un règlement pacifique continue de nous échapper. Malgré les efforts considérables déployés aux fins de la paix, la récente recrudescence des combats nous rappelle le risque d'escalade très réel, et nous pensons aux souffrances qu'endurent les populations affectées par les combats. La Mission spéciale d'observation reste étroitement impliquée dans le respect du cessez-le-feu et l'application des Accords de Minsk. À cet égard, je dois dire que je suis préoccupé par le fait que la Russie a annoncé qu'elle reconnaissait les documents issus des républiques autoproclamées, puisque cela complique l'application des Accords de Minsk.

La Mission spéciale d'observation ne peut pas empêcher les violations du cessez-le-feu ou imposer le retrait des armes qui sont de retour à la ligne de contact, en vue de se garantir la sécurité et la liberté de circulation dont elle a besoin pour s'acquitter de ses tâches. Pour cela, il faut un engagement politique des diverses parties et de la communauté internationale. Nous nous occupons actuellement d'observer le cessez-le-feu proclamé dernièrement, et nous sommes prêts à observer le retrait indispensable de l'armement lourd – un pas décisif vers la désescalade.

De façon plus générale, nous sommes en train de tirer les enseignements de notre opération en cours en Ukraine pour élaborer un cadre pour les futures missions de réaction aux crises. À mesure que la Mission spéciale d'observation abordait des domaines d'activités nouveaux pour l'OSCE, nous avons apprécié l'expertise et le conseil des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation de la technologie, notamment des drones. Actuellement, nous sommes en négociation avec le Département de l'appui aux missions pour conclure un accord qui permettra d'utiliser les contrats du système des Nations Unies et de nous approvisionner auprès des stocks pour déploiement stratégique à Brindisi. Cet accord prendra pour modèle des arrangements similaires conclus avec l'Union africaine, et nous comptons le conclure rapidement.

Bien que la crise dans et autour de l'Ukraine continue de dominer l'ordre du jour de l'OSCE, nous ne devons pas oublier les autres conflits prolongés dans la zone de l'OSCE. L'OSCE a joué un rôle actif dans leurs processus de négociation depuis les années 90. Nous appuyons et facilitons les contacts grâce à l'appui institutionnel et au travail des représentants des présidences annuelles de l'OSCE. Ce rôle est renforcé par la nature inclusive et consensuelle de l'OSCE. Alors que nous redoublons d'efforts pour prévenir d'autres crises et faciliter le règlement des conflits prolongés, la disposition des parties à un conflit à assumer leurs responsabilités dans le règlement de celui-ci reste essentielle pour sortir de l'impasse actuelle.

Le conflit du Haut-Karabakh s'est aggravé de façon préoccupante sur le terrain. Les hostilités qui ont éclaté en avril 2016 ont contribué à ce que le nombre de soldats tués et blessés en une année soit le plus élevé depuis le cessez-le-feu de mai 1994. L'utilisation d'armes lourdes et le ciblage clair de villages ont créé un précédent inquiétant. Et le risque d'une intensification des combats reste élevé. Les Coprésidents de la Mission d'établissement des faits du Groupe de Minsk de l'OSCE continuent de chercher un moyen de faire reculer la violence et d'œuvrer à un règlement négocié. Ils n'ont pas pu jusqu'à présent parvenir à un accord tendant à mettre en œuvre les mesures de confiance les plus modestes. Leur travail maintient un espace de discussion et contribue à la gestion du conflit, mais il appartient aux parties de décider si elles veulent saisir l'occasion qui leur est offerte d'avancer sur la voie de la paix.

Le processus de règlement en Transnistrie présente peut-être moins de risques de violence, mais là aussi, nous avons besoin d'une nouvelle détermination pour aller de l'avant. L'année dernière, l'Allemagne, qui assumait la présidence de l'OSCE, a relancé les activités dans le cadre du format 5+2. Le Protocole de Berlin en juin dernier a constitué un engagement encourageant de la part des parties à œuvrer en faveur d'un accord. Nous devons maintenir et poursuivre cette dynamique.

À la suite du conflit de 2008, nous n'avons pas pu rétablir notre présence sur le terrain en Géorgie. Cependant, les relations étroites que l'OSCE entretient de longue date avec l'ONU et ses organismes constituent une base solide pour renforcer plus encore notre partenariat. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ONU et l'Union européenne en tant que

coprésident des discussions internationales de Genève et en tant que cofacilitateur des réunions du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention à Ergneti. L'OSCE contribue également au renforcement de la confiance dans la région par le biais d'initiatives ciblées sur le terrain.

Le Secrétaire général António Guterres s'est fixé pour objectif de promouvoir une montée en puissance de la diplomatie au service de la paix et d'adopter une démarche globale en matière de prévention des conflits conjuguant la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. J'appuie fermement son initiative et attends avec intérêt de travailler avec lui à cette fin. Une prévention et un règlement efficaces des conflits exigent l'établissement de coalitions solides, non seulement entre les organisations internationales, mais également avec la société civile et le secteur privé. L'inclusion des femmes à tous les stades du cycle des conflits est essentielle. L'OSCE a mis en place des structures et des politiques pour aider ses membres à appliquer la résolution 1325 (2000) et faire en sorte que les femmes fassent tout naturellement partie de ses efforts en matière de consolidation de la paix. Nous apprécions l'intérêt que le Secrétaire général accorde à la médiation et pensons comme lui qu'elle constitue une priorité. J'attends en particulier avec impatience le lancement de son initiative en faveur de la médiation afin de renforcer les capacités aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Nous poursuivons les mêmes objectifs, dans la limite de nos modestes ressources, et je me réjouis à la perspective de continuer à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans ce domaine.

L'OSCE a déjà établi un plan de travail stratégique conjoint avec le Département des affaires politiques, qui prévoit notamment un échange d'experts entre son pool de médiateurs et l'Équipe de médiateurs de réserve de l'ONU. Il y aura certainement des enseignements que nous pourrons tirer de l'expérience de l'ONU et de l'OSCE et que nous pourrons partager pour essayer de combler l'écart qui sépare l'alerte précoce de l'action rapide.

L'OSCE continuera d'entretenir et de renforcer cette relation précieuse avec l'ONU en mettant pleinement à profit le potentiel offert par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui demeure sous-utilisé. Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général de l'OSCE, je me suis efforcé de concrétiser la coopération entre l'ONU et l'OSCE, non seulement dans les domaines de la médiation, de la prévention et du règlement des conflits, mais aussi dans d'autres domaines tout aussi importants, tels que la lutte contre les menaces transnationales, ou dans la sphère économique et environnementale. La création du Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité à Vienne est un résultat tangible de ces efforts.

Pour ce qui est de l'avenir, je voudrais encourager le Secrétaire général à poursuivre la pratique des séminaires-retraites avec les chefs des organisations régionales. À cet égard, nous pourrions examiner le moyen de mettre en place un mécanisme de suivi pour échanger les meilleures pratiques et promouvoir la coopération entre les régions dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole aujourd'hui et me réjouis à la perspective d'un débat interactif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Schmid.

Mme Schmid (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici au nom de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini. Je remercie la présidence ukrainienne d'avoir organisé la présente séance.

Je voudrais avant tout exprimer les sincères condoléances de la Haute Représentante, Mme Mogherini, suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Il a non seulement joué un rôle de premier plan au Conseil de sécurité pendant de nombreuses années, mais il était aussi un interlocuteur très respecté et très important de l'Union européenne sur les nombreuses questions qui sont d'un intérêt primordial pour nous à l'ONU. Je devais le rencontrer hier et j'ai été profondément choquée et attristée d'apprendre la nouvelle à mon arrivée. Nous sommes emplis d'un profond chagrin, et nos pensées sont avec nos collègues russes et en particulier, sa famille.

Pour un grand nombre de ses citoyens, l'Union européenne demeure une voie unique en son genre pour parvenir à une paix, une stabilité et une prospérité durables. Le continent n'a toutefois pas été à l'abri des conflits. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire que nous ne pouvons pas considérer la paix comme acquise. Alors que les conflits deviennent de plus en plus complexes, nos efforts pour y faire face doivent évoluer. Ces efforts impliquent désormais

une action à plusieurs niveaux – local, régional et mondial – avec un large éventail de parties prenantes et sur l'ensemble du cycle des conflits, de l'alerte rapide à la reconstruction après un conflit en passant par la prévention, la médiation et la gestion des crises.

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons tant de ce que le Secrétaire général a dit d'entrée de jeu qu'il voulait se concentrer sur la prévention des conflits et la médiation. Cela va de pair avec l'objectif clef de la stratégie mondiale de l'Union européenne qui est de résoudre les conflits à un stade précoce tout en renforçant la résilience des sociétés qui nous entourent. Je souscris pleinement aux propos de M. Lamberto Zannier, lorsqu'il parle de la nécessité de faire participer les femmes à tous les stades du cycle des conflits.

Je voudrais mettre en exergue la mise en œuvre de cette approche par l'Union européenne sur le continent européen.

Tout d'abord, la promotion de la stabilité dans les pays les plus proches de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux est une priorité stratégique naturelle. La perspective de l'adhésion à l'Union européenne a forgé une voie permettant de guérir les blessures du passé et de promouvoir la stabilité dans la région. Elle a encouragé la transformation et la modernisation des pays auxquels nous avons donné une promesse ferme que leur avenir se trouvait au sein de l'Union européenne. Dans le même temps, les fragilités de la région méritent notre attention continue. Le dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par la Haute Représentante entre les dirigeants des deux parties, a déjà conduit à des progrès substantiels dans la normalisation de leurs relations.

Deuxièmement, la stabilisation a été placée au cœur de la Politique européenne de voisinage, récemment réexaminée, dans le cadre de laquelle l'Union européenne propose un renforcement de la coopération dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la perturbation des activités de la criminalité organisée, le renforcement de la cybersécurité et, enfin et surtout, la prévention des conflits. Par le biais du Partenariat oriental de cette politique, nous contribuons à la résolution des conflits en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience de nos partenaires. Cela suppose d'adopter de nouvelles approches, telles que le renforcement des institutions et la bonne gouvernance, la mise à profit des possibilités du marché, l'accroissement de la mobilité, les liens interpersonnels et l'interconnectivité.

Troisièmement, l'ordre de sécurité européen repose fermement sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends et du droit des pays de décider librement de leur propre avenir. Malheureusement, ces principes clefs de longue date de la sécurité européenne n'ont pas été respectés, comme le démontre la crise en Ukraine et alentour. Notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine est inébranlable, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale en date de mars 2014 et à nos principes fondamentaux. Nous continuons de condamner et ne reconnaîtrons pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. Les dirigeants de l'Union européenne l'ont dit très clairement à maintes reprises.

Conformément à la résolution 2202 (2015), l'Union européenne continue d'appeler avec fermeté toutes les parties à mettre en œuvre pleinement et rapidement les Accords de Minsk afin de trouver une solution politique durable. Nous engageons en particulier la Russie à user de son influence auprès des séparatistes. L'Union européenne appuie pleinement les efforts menés dans le cadre du format Normandie, par le Groupe de contact trilatéral et par le biais de la présence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Union européenne et ses États membres sont les principaux contributeurs à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine, qui accomplit un travail très important. La poursuite des combats et la perte de vies humaines dans l'est de l'Ukraine exigent que l'on redouble d'efforts pour appliquer pleinement les Accords de Minsk. Je voudrais également dire, tout comme Lamberto Zannier, que les mesures qui accroissent les tensions et sont contraires à l'esprit des Accords, y compris celles prises récemment, doivent être évitées. Ainsi que l'a dit Mme Mogherini, l'Union européenne est prête à accroître son soutien à la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Quatrièmement, les conflits non réglés sont un obstacle à la paix, à la stabilité et au développement régional, et des efforts consolidés sont nécessaires pour les gérer et les résoudre. L'Union européenne est favorable à un règlement pacifique du conflit en Transnistrie, basé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldova, avec un statut spécial pour la Transnistrie. À cet égard, nous restons attachés à une participation active au processus de règlement « 5 plus 2 » pour soutenir les efforts de la présidence en exercice de l'OSCE.

En Géorgie, la Mission de surveillance de l'Union européenne assure le respect du cessez-le-feu sur la ligne de contrôle avec les régions séparatistes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Le Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie est chargé de dialoguer avec toutes les parties prenantes sur les mesures visant à trouver une solution pacifique au conflit. Notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE est particulièrement avancée dans ce domaine.

S'agissant du conflit non réglé au Haut-Karabakh, notre représentant spécial appuie et complète l'action du Groupe de Minsk de l'OSCE et de ses coprésidents, tandis que l'UE soutient en même temps la société civile et promeut des activités de consolidation de la paix entre les parties divisées par le conflit.

Enfin, une page de l'histoire est en train de s'écrire à Chypre, puisque les pourparlers entre les deux dirigeants chypriotes, facilités par l'ONU, en sont à leur étape finale. Un règlement n'a jamais été si proche. L'UE a un rôle particulier à jouer, car une Chypre unie future sera membre de l'Union européenne. Nous sommes représentés au niveau le plus élevé à la Conférence sur Chypre, à Genève, le Président Juncker et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Mogherini, y étant personnellement engagés et attachés.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Union européenne continuera d'être le premier partisan d'une approche multilatérale et d'une Organisation des Nations Unies forte, et restera un partenaire très fiable et prévisible dans la recherche de terrains d'entente et de solutions gagnant-gagnant pour des crises qui, sinon, sont difficiles à régler.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Schmid de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre ukrainien des affaires étrangères.

Le semaine dernière, j'étais à Munich. La Conférence annuelle sur la sécurité a été, comme d'habitude, une réunion animée, avec des discussions sur des questions d'une importance mondiale, mais une question a certainement occupé le devant de la scène – la sécurité en Europe. Au des nombreuses réunions précédentes auxquelles j'ai participé dans ce contexte, j'ai rarement ressenti un niveau de préoccupation aussi élevé que cette année. L'ère de la détente et du dessein commun de faire de notre continent un lieu plus sûr semble maintenant être en grand danger.

Comment en sommes-nous arrivés là? Cela ne s'est pas produit du jour au lendemain. Nous avons parcouru, parfois comme si nous étions des somnambules, un chemin long et difficile pour parvenir à la situation actuelle en Europe. Je ne pense pas que les conflits en Europe aient reçu l'attention qu'ils méritent. Compte tenu des ondes de choc que les conflits européens peuvent envoyer dans le monde, avec de graves incidences pour la sécurité et la stabilité internationales, la situation en Europe doit être améliorée. Comme les événements des 10 dernières années l'ont démontré, méconnaître les conflits en Europe et ne pas en tirer les enseignements n'est plus possible. Nous devons recentrer l'attention du Conseil de sécurité sur la sécurité en Europe.

La présidence ukrainienne a donc organisé le présent débat public pour aborder le défi fondamental auquel est confrontée l'Europe. Le monde est dangereusement moins sûr, et cette tendance s'amplifie. Si nous ne réagissons pas de manière adéquate, la crise en évolution rapide pourrait nous conduire à une situation où il serait impossible d'honorer l'un des engagements les plus importants pris par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre. Des institutions solides et des normes et principes partagés étaient censés servir de sauvegardes efficaces pour l'ordre international de sécurité. Le dialogue pacifique entre États, fondé sur le droit souverain de chaque État de choisir sa propre destinée et sur le respect des droits de l'homme, en constitue l'élément fondamental. Actuellement, ces deux piliers sont constamment minés.

L'unité transatlantique a fait de l'Europe un modèle en matière de sécurité et un participant crucial aux efforts mondiaux pour assurer la stabilité et la sécurité. La sécurité mondiale a toujours été adossée à la sécurité européenne. Ayant été le théâtre de deux guerres mondiales, l'Europe a évolué pour devenir le défenseur de la sécurité dans le monde entier. Mais à présent, nous constatons que l'Europe elle-même est de nouveau menacée. Ces dernières décennies, l'Europe a été confrontée à plusieurs conflits.

Les conflits non réglés en Europe ont une caractéristique commune – l'implication active de la Russie. Une stratégie d'instigation, de participation et de soutien, puis de sabotage au lieu de médiation, a été utilisée par cet État pour créer plusieurs foyers de tension explosifs sur le continent européen. Ces foyers

peuvent être activés à chaque fois que la Russie décide que c'est dans son intérêt. Si ce type d'agression n'est pas contré, tous les conflits prolongés peuvent prendre de l'ampleur, à n'importe quel moment, tandis que l'État agresseur continue de créer de nouvelles menaces et difficultés ailleurs.

Le problème fondamental pour l'Organisation des Nations Unies, c'est que l'architecte de cette stratégie est assis à cette table en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Ayant assumé la responsabilité solennelle de maintenir la paix et la sécurité, la Russie s'est en fait livrée à la violation des documents qui avaient été élaborés en tant que fondements de la paix, à savoir la Charte des Nations Unies, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

L'agression menée par la Russie contre la Géorgie en 2008 est devenue une épreuve de vérité pour la sécurité européenne. Elle a constitué une mise en garde qui n'a pas été entendue. L'agresseur, qui ne s'est fait que taper sur les doigts par la communauté internationale, a considéré que cette réaction lui donnait le feu vert. Aujourd'hui, il est évident que cela n'a pas suffi. L'apaisement des agresseurs et l'absence de conséquences ne font qu'encourager davantage d'agressions. Depuis 2014, la Russie a vigoureusement mis en œuvre cette stratégie en Ukraine. L'Ukraine souffre d'une agression militaire directe, en Crimée et dans une partie du Donbass, qui sont actuellement illégalement occupées.

À la date d'hier, trois années exactement se sont écoulées depuis que la Russie occupe illégalement la Crimée, violant ainsi le Mémorandum de Budapest, que la Russie avait signé et qui garantissait la sécurité de l'Ukraine. Dans le même temps, la Russie a révélé au monde sa stratégie de guerre hybride, qui conjugue l'action militaire et une propagande concertée et bien financée dans le monde entier. Après l'acte sans précédent de désarmement nucléaire unilatéral de l'Ukraine en 1994, des résultats plus catastrophiques pour l'Ukraine n'auraient guère pu être envisagés. À ce jour, 10 000 personnes ont été tuées et plus de 22 000 blessées dans le Donbass et en Crimée, qui sont devenus une « zone d'ombre », affligée par l'injustice, la terreur et la répression. Les autorités d'occupation commettent des violations systématiques des droits de l'homme et elles visent à détruire l'identité des Ukrainiens et de la population autochtone de la péninsule de Crimée, les Tatars de Crimée.

Le système européen de sécurité, qui était considéré comme l'un des plus stables, est maintenant mis en doute. Une Europe pacifique, démocratique et forte contribue grandement aux efforts de paix mondiaux, mais maintenant, la sécurité du continent lui-même est mise à mal par les conflits gelés et les actes d'agression. Actuellement, l'ordre mondial et européen fondé sur l'état de droit a atteint un seuil critique. L'alternative est : permettre l'aggravation de la déstabilisation, ou rallier la communauté internationale aux efforts de renforcement des institutions et de la Charte des Nations Unies, pour assurer le plein respect du droit international.

L'agression russe contre l'Ukraine est un moyen de s'en prendre à l'unité européenne et transatlantique, qui est le fondement de l'ordre mondial en matière de sécurité. Annuler l'éclatement de l'Union soviétique, survenu il y a un quart de siècle, est l'obsession du Kremlin depuis longtemps déjà. Pour cela, la Russie exploite les faiblesses, en particulier les faiblesses institutionnelles, en abusant de son droit de veto au Conseil de sécurité et de la règle du consensus au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Or, un mécanisme efficace pour tenir l'agresseur responsable de ses violations continue de se faire attendre.

En ces temps de crise systémique et d'incertitude géopolitique, nous avons besoin d'institutions fortes pour protéger le droit international, qui est la pierre angulaire de notre vision commune de l'ordre mondial. Seules des institutions fortes, à commencer par le Conseil de sécurité, peuvent garantir la sécurité internationale. Le Conseil doit être réformé d'urgence afin d'en finir avec l'usage abusif du droit de veto. Le Conseil de sécurité doit être capable de régler efficacement les conflits, même dans les cas où l'un de ses membres permanents est partie au conflit. On ne peut plus accepter que le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, qui dispose qu'« une partie à un différend s'abstient de voter », continue d'être ignoré de manière aussi flagrante. Il faut absolument introduire des procédures claires pour que cet article soit dûment appliqué.

L'Europe a un rôle central à jouer dans la quête mondiale de la paix durable. Toutefois, nous, les Européens, devons commencer par mettre de l'ordre dans notre maison. Nous espérons bien sûr que la paix durable en Europe commencera avec l'Ukraine, mais nous ne pouvons pas ignorer non plus les autres conflits.

Nous estimons que la situation actuelle en Europe n'est pas sans issue et que les conflits prolongés et ouverts qui sévissent en ce moment en Europe peuvent être réglés et les tensions potentielles évitées.

L'ONU ne doit pas hésiter à adopter une démarche plus volontariste en matière de gestion et de règlement des conflits. Mais la force de l'Organisation n'est jamais que la somme de la volonté de ses États Membres. Aussi, pour prendre les mesures qui s'imposent, l'Organisation a-t-elle besoin de l'appui et de la volonté politique de ses Membres. Lorsque cet appui et cette volonté politique sont au rendez-vous, l'ONU s'acquitte de sa mission. J'en veux pour preuve les déploiements préventifs dans les Balkans occidentaux, qui ont permis d'éviter que la violence ne se propage. Dans les pays baltes, les bons offices et les missions d'établissement des faits du Secrétaire général ont contribué au retrait ordonné des troupes russes et permis d'empêcher une polarisation des positions sur diverses questions controversées. L'Ukraine considère par conséquent que le Secrétaire général doit prendre les devants en matière de prévention et de gestion des conflits.

Nous convenons pleinement avec lui que le Conseil devrait recourir davantage aux possibilités énoncées au Chapitre VI de la Charte. C'est, selon nous, le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent divers processus de négociation en Europe.

Nous jugeons encourageant que le Secrétaire général se soit dit prêt à aider les Membres en faisant usage de ses bons offices et en s'engageant personnellement. Il ne doit pas non plus hésiter à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute évolution dangereuse, comme le prévoit l'Article 99 de la Charte. En 2008 et en 2014, le précédent Secrétaire général n'a utilisé aucun de ces outils.

Nous pensons que l'ONU doit prendre davantage l'initiative et proposer des options pour le règlement des conflits, y compris au travers d'une présence politique ou de sécurité éventuelle et en coopérant avec les organisations régionales. En guise de premier pas dans cette direction, le Secrétaire général pourrait développer des scénarios pour une présence politique et sécuritaire de l'ONU en Ukraine et envisager les manières dont l'ONU pourrait coopérer avec l'OSCE pour que la résolution 2202 (2015) soit pleinement appliquée.

Plus que toute autre région, l'Europe dispose d'organisations régionales et sous-régionales puissantes et devrait les mettre à profit. Toutefois, les participants doivent œuvrer de concert. L'OSCE, l'Union européenne et l'OTAN ont prouvé qu'elles avaient la capacité de gérer les conflits et les situations d'après-conflit en Europe. L'expérience acquise dans le cadre des efforts conjoints pour gérer le conflit dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs dans le monde doit aujourd'hui être mise en pratique dans d'autres régions de l'Europe.

Nous estimons également qu'il serait utile d'analyser l'expérience en matière de règlement des conflits dans d'autres régions. Par exemple, la création d'un groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Europe, qui s'inspirerait sans la copier de l'approche suivie s'agissant de la gestion des conflits en Afrique, permettrait au Conseil de se pencher davantage sur les conflits qui existent en Europe. Un tel groupe pourrait également fournir des évaluations sur la manière dont sont mises en œuvre les résolutions, et faire des recommandations en vue d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'OSCE, l'Union européenne et d'autres organisations régionales.

Je sais gré aux États Membres des analyses et suggestions qu'ils voudront bien formuler sur ces questions durant le débat d'aujourd'hui. L'heure est venue de nous atteler à cette tâche. L'heure est aussi venue d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire européenne, un chapitre où la paix et le progrès seraient à nouveau les caractéristiques qui définissent l'Europe. Mettons-nous dès maintenant au travail.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères Klimkin de présider cet important et fort opportun débat public. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général Guterres, le Secrétaire général Zannier et la Secrétaire générale Schmid de leurs exposés détaillés.

Il pourrait être tentant de considérer la paix et la sécurité en Europe comme un acquis. L'Europe est un continent composé de démocraties fortes et stables, d'économies florissantes qui profitent d'une coopération étroite, mais l'Europe est aussi confrontée à de sérieux défis, le plus grave d'entre eux étant les tentatives russes de déstabiliser l'Ukraine et de porter atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

Les États-Unis sont attachés aux institutions qui concourent à préserver la sécurité en Europe. Notre appui à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'alliance la plus forte de toute l'histoire, restera indéfectible. Nous travaillons actuellement à rendre l'OTAN encore plus efficace en renforçant la coopération entre ses membres et en gardant la porte ouverte à de nouveaux alliés qui remplissent les critères d'adhésion, tout en cherchant à mieux répartir le fardeau. En outre, l'OTAN fournit une formation et une assistance en faveur du renforcement des capacités défensives de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Moldova.

Les États-Unis appuient également l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui aide au règlement des conflits en Europe. En ce moment même, l'OSCE joue un rôle crucial en observant et surveillant la situation dans l'est de l'Ukraine. Les liens qui unissent les États-Unis à l'OTAN et à l'OSCE ont résisté à l'épreuve du temps. Ces institutions rapprochent les partenaires des deux côtés de l'océan Atlantique dans la défense de nos idéaux communs.

Le partenariat entre les États-Unis et l'Union européenne est profond et s'inscrit dans la durée. L'Union européenne réunit des pays qui ont résolument foi dans la démocratie, les droits de l'homme et la liberté économique. Elle a rendu l'Europe plus prospère et plus pacifique. Les États-Unis espèrent vivement améliorer plus avant leur coopération avec l'Union européenne. De temps à autre, il se peut, comme cela arrive à tous les amis, que les États-Unis ne partagent pas le même point de vue que l'Union européenne, mais cette dernière n'en reste pas moins un partenaire important. Au bout du compte, personne ne doit interpréter nos divergences politiques occasionnelles et nos débats comme autre chose que le signe de notre engagement total envers nos alliances en Europe. Cet engagement est fort.

Il y a un peu plus de trois ans, le peuple ukrainien descendait dans la rue pour s'opposer à l'oppression politique et à la corruption. Les manifestants réclamaient la liberté, la démocratique et le respect de l'état de droit et ils ont réussi à créer une Ukraine nouvelle. Les États-Unis continuent de soutenir le peuple ukrainien, mais la Russie a essayé d'empêcher le changement que le peuple ukrainien a exigé. Elle a occupé la Crimée et a tenté d'annexer cette partie du territoire ukrainien, ce que les États-Unis ne reconnaissent pas. Elle a alors armé, financé et organisé des forces séparatistes dans l'est de l'Ukraine, entraînant un conflit dévastateur et insensé qui a coûté la vie à plus de 10 000 personnes. Les scènes de destruction dans la ville d'Avdiivka ces dernières semaines montrent les conséquences de l'ingérence continue de la Russie en Ukraine. La reconnaissance par la Russie, ces derniers jours, de prétendus passeports et autres documents illégitimes distribués par les séparatistes russes dans les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine est un autre défi direct lancé aux efforts visant à ramener la paix dans l'est de l'Ukraine.

Les États-Unis croient qu'il est possible d'avoir une meilleure relation avec la Russie. Après tout, nous sommes confrontés à plusieurs des mêmes menaces. Mais une plus grande coopération avec la Russie ne peut pas se faire au détriment de la sécurité de nos amis et alliés européens. C'est pourquoi les États-Unis appellent la Russie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est pourquoi nous continuons à exhorter la Russie à manifester son attachement à la paix en mettant pleinement en œuvre les engagements pris dans le cadre des Accords de Minsk et en mettant fin à son occupation de la Crimée. Les États-Unis et l'Union européenne restent unis dans cette approche, et maintiendront les sanctions en place jusqu'à ce que Moscou respecte pleinement ses engagements de Minsk. Nos sanctions distinctes liées à la Crimée resteront en place jusqu'à ce que la Russie remette le contrôle de la péninsule à l'Ukraine.

Ailleurs en Europe, il reste encore des défis importants à surmonter sur le plan politique et en matière de développement. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues doivent être affirmées et respectées. En Bosnie-Herzégovine, le peuple attend toujours que ses dirigeants cessent de politiser les divisions ethniques et se concentrent plutôt sur l'élimination de la corruption et la construction d'un avenir plus stable. À Chypre, les dirigeants s'emploient à mettre fin à la division de longue date de l'île afin de parvenir à un règlement que les États-Unis appuient vigoureusement.

En ce qui concerne le conflit du Haut-Karabakh, les États-Unis demeurent attachés au processus du Groupe de Minsk en vue d'un règlement pacifique et durable, et nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu, à appliquer les mesures de confiance convenues et à reprendre les négociations. En Moldova, les États-Unis continuent également d'appuyer un règlement global du conflit en Transnistrie qui affirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Moldova

tout en offrant un statut spécial à la Transnistrie. Et au Kosovo, alors qu'il faut faire plus pour renforcer la gouvernance et l'état de droit, les États-Unis estiment que la communauté internationale doit reconnaître les grands progrès réalisés depuis son indépendance par le Kosovo, lequel mérite de prendre sa juste place au sein de la communauté internationale des nations, y compris en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Les États-Unis resteront le partenaire le plus fort de l'Europe pour la promotion de la paix et de la prospérité. Nous défendrons les institutions et les alliances qui améliorent notre sécurité, et les liens profonds qui unissent les États-Unis et l'Europe nous permettront de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et de les surmonter ensemble.

M[me] Söder (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence ukrainienne d'avoir organisé le débat important d'aujourd'hui sur les conflits en Europe. Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Zannier, pour leurs exposés, et je souscris également à la déclaration de ma collègue et amie, M[me] Helga Schmid, Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, ainsi qu'à celle qui sera présentée plus tard au nom des pays nordiques.

L'Union européenne (UE), à laquelle la Suède est fière d'appartenir, est la principale source institutionnelle de paix et de stabilité en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Avec sa vision d'une Europe unie et libre, fondée sur des valeurs démocratiques et une prospérité économique partagée, l'UE a été un mécanisme vital pour la prévention des conflits sur un continent où ont commencé deux guerres mondiales et où des millions de personnes ont payé de leur vie la liberté dont nous jouissons aujourd'hui. Le partenariat de l'UE avec ses voisins à l'appui de la démocratie, de la prospérité et des droits de l'homme n'a jamais été un jeu à somme nulle au détriment des relations avec d'autres pays. Au contraire, une coopération approfondie avec des partenaires extérieurs est encouragée. Dans les Balkans occidentaux, par exemple, le Conseil de sécurité a graduellement confié à l'UE ses responsabilités en matière de consolidation de la paix et de sécurité dans des pays qui faisaient autrefois l'objet de vastes opérations des Nations Unies. La Suède estime que plus l'UE est inclusive, plus notre continent deviendra stable et prospère.

L'OSCE est un organe transatlantique qui offre une plate-forme unique de dialogue sur la paix et la sécurité en Europe, précisément parce qu'elle repose sur des principes et des engagements communs. Ce n'est que lorsque les principes de l'OSCE, qui sont le fondement de la sécurité européenne, seront pleinement respectés que nous pourrons assurer une sécurité et une stabilité durables. L'OSCE est un contributeur essentiel au maintien de la paix, conformément aux efforts déployés par les Nations Unies à cette fin, et les mesures de confiance et de maîtrise des armements devraient à nouveau être renforcées, car un concept global de sécurité reste une force et une valeur ajoutée de l'OSCE qui doit être défendu.

Le respect de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste une condition préalable à notre sécurité commune. La dimension humaine et les institutions autonomes de l'OSCE – le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales – devraient être autorisées à jouer pleinement leur rôle. Ce sont des atouts majeurs tout au long d'un cycle de conflit et nous en avons plus que jamais besoin aujourd'hui alors que nous essayons de prévenir les conflits armés. Les mandats et budgets de ces institutions doivent être préservés et des candidats solides doivent être sélectionnés pour les diriger.

La Suède est un pays militairement non aligné. En tant que tel, notre propre sécurité dépend d'un ordre international fondé sur des règles, dans lequel la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, petits et grands, sont respectées partout dans le monde. Notre engagement de longue date en faveur de la coopération multilatérale et notre ferme défense du droit international sont enracinés dans cette prise de conscience. C'est donc avec une grande inquiétude que nous constatons que l'Europe est actuellement confrontée aux plus graves défis pour sa sécurité depuis la fin de la guerre froide. Pendant que nous parlons, le conflit en cours en Ukraine, qui a déjà coûté quelque 10 000 vies, est source de souffrances inhumaines pour de nombreux civils innocents. Lorsqu'un État décide d'utiliser la force militaire pour envahir et annexer une partie d'un autre État et menacer sa souveraineté, cela constitue une menace pour nous tous. C'est pourquoi l'Union européenne a condamné si clairement et sans équivoque

ces violations du droit international et ces tentatives de saper l'ordre international fondé sur des règles et l'ordre et la sécurité européens, tels qu'énoncés dans l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et le Mémorandum de Budapest, et conformément aux règles et principes de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais signaler certains domaines spécifiques qui exigent une action immédiate et des efforts conjoints de la part des membres du Conseil et d'autres acteurs régionaux concernés – l'UE, l'OSCE et d'autres – afin de garantir l'avenir de l'Europe en tant que continent de paix et de prospérité et d'être en accord avec le Chapitre VIII de la Charte. Nous devons veiller à mettre fin à l'agression russe contre l'Ukraine – comme en témoignent la violation de la souveraineté et de l'intégrité de l'Ukraine et l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol – en mettant en œuvre le processus de Minsk, au travers de délibérations tenues conformément au format Normandie et en réduisant la violence.

Nous devons agir de manière à favoriser la stabilité à long terme dans les Balkans, et soutenir et renforcer la politique d'élargissement de l'UE. Nous devons nous engager à faire progresser le processus de paix prometteur à Chypre. Nous devons résoudre les conflits prolongés en Géorgie, en Moldova et au Haut-Karabakh, sans délai et conformément au droit international. Nous devons reconnaître l'importance de la paix et de la sécurité du Partenariat oriental de l'UE, renforcer les instruments européens visant à consolider la confiance et la sécurité ainsi qu'à assurer la maîtrise des armes classiques par l'entremise l'OSCE, participer activement au désarmement pour débarrasser le monde des armes nucléaires, et promouvoir la participation des femmes à toutes ces initiatives. En œuvrant à la réalisation de ces objectifs, non seulement nous consoliderons la paix et la stabilité en Europe, mais nous montrerons également que les membres élus et permanents du Conseil de sécurité sont déterminés à défendre les règles et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sont attachés aux progrès communs et à la sécurité.

M. Vassilenko (Kazakhstan) : Je voudrais me joindre aux intervenants précédents pour remercier la présidence ukrainienne, en la personne de S. E. M. Pavlo Klimkin, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, d'avoir organisé ce débat aujourd'hui.

Je tiens également à exprimer la gratitude de toute la délégation kazakhe aux intervenants pour leurs exposés riches de substance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous appuyons pleinement le programme et les priorités du Secrétaire général, M. António Guterres, en matière de prévention des conflits, qui est souvent plus efficace que la gestion des crises. Mon pays s'emploie aux côtés de la communauté internationale à renforcer l'action de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous appuyons les efforts communs que nous déployons en tant qu'États Membres pour œuvrer de manière constructive au règlement des conflits et à l'instauration de la paix, promouvoir la sécurité et le développement, protéger les droits de l'homme et promouvoir l'état de droit.

La situation sécuritaire en Europe a considérablement évolué ces dernières années. La stabilité sur le continent pâtit des problèmes de sécurité actuels, notamment le terrorisme non conventionnel, les migrations irrégulières et la criminalité organisée, y compris le trafic d'armes, de drogue et la traite des personnes. Enfin et surtout, il convient de mentionner le climat grandissant de peur et de méfiance. Tous ces facteurs ont des incidences néfastes sur la structure sociale et politique des sociétés européennes, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales, et ils mettent à l'épreuve nos valeurs et principes fondamentaux communs.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a déclaré :

> « L'humanité doit concentrer ses efforts, non plus sur la prévention systématique des conflits et le relèvement en période postconflictuelle, mais sur une nouvelle stratégie de développement qui rendrait ces conflits inutiles. » (*A/70/PV.13, p. 52*)

À cette fin, le Kazakhstan a toujours défendu un programme international qui vise à régler les conflits avant qu'ils ne surviennent et, si ce n'est plus possible, à établir une médiation entre les parties belligérantes afin de créer des conditions propices à l'instauration d'une paix durable. Nos efforts, notamment l'organisation de plusieurs réunions internationales à Astana et Almaty au sujet de la Syrie et du programme nucléaire de l'Iran, questions qui ont une incidence directe sur la sécurité en Europe, sont un exemple probant. Je saisis cette occasion pour informer le Conseil de sécurité que la dernière réunion du processus d'Astana concernant la Syrie s'est achevée par l'adoption d'une décision sur

les modalités de la supervision du cessez-le-feu par le groupe opérationnel conjoint. Nous sommes disposés à continuer de mettre à disposition la plateforme d'Astana afin de trouver une solution durable à ce conflit.

Le Kazakhstan a toujours été et restera un fervent défenseur de la paix et de la sécurité, que ce soit au niveau mondial ou dans notre région. Ainsi, en 2010, grâce à l'engagement personnel du Président Nazarbayev, à la suite d'un soulèvement majeur, il a été possible de stabiliser la situation dans un pays voisin et frère, le Kirghizistan. Notre approche, qui est basée sur la promotion d'une compréhension mutuelle et le rétablissement de la confiance entre les pays, a probablement été particulièrement manifeste durant notre présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en 2010.

Au Sommet d'Astana de l'OSCE en 2010, tous les États participants ont renouvelé leur engagement en faveur

> « d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, une volonté partagée et des objectifs communs ».

Cet engagement est aussi crucial et pertinent aujourd'hui qu'il l'était à l'époque, et le Kazakhstan reste déterminé à continuer de renforcer l'OSCE pour aider l'organisation à lutter plus efficacement contre les problèmes rapidement changeants de notre époque.

La position de mon pays concernant les conflits en Europe, qui se poursuivent malheureusement sans que l'on trouve de solutions durables, est bien connue. Le Kazakhstan entretient des relations amicales avec tous les pays parties à ces conflits, sans exception. Dans presque tous les cas, nous avons mis en place une coopération bilatérale et multilatérale mutuellement bénéfique dans le cadre d'initiatives d'intégration et d'organisations régionales. C'est pourquoi nous estimons que la plateforme d'Astana peut constituer une enceinte supplémentaire dont on a cruellement besoin en vue de rétablir la confiance et de confirmer une fois de plus l'attachement aux principes fondamentaux du droit international et au respect des intérêts nationaux des parties concernées.

Le règlement pacifique des conflits en Europe exige d'adopter une action pratique à plusieurs niveaux : entre les grandes puissances, aux niveaux régional et local. Il importe également que le Conseil de sécurité et les autres partenaires redoublent d'efforts pour conclure des accords politiques.

Le règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine doit être notre priorité commune absolue. Le Président de mon pays s'emploie sans relâche à mettre fin aux hostilités, ce qui contribuera à terme à la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous avons appelé à maintes reprises au strict respect de la résolution 2202 (2015) concernant ces accords, dont nous estimons qu'ils constituent le seul mécanisme viable existant aux fins du règlement pacifique du conflit. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la réunion du Groupe de contact trilatéral qui s'est tenue à Minsk le 15 février, ainsi que l'annonce le 18 février d'un accord concernant la mise en œuvre d'un cessez-le-feu.

Il est particulièrement important pour notre pays multiethnique que l'Ukraine reste souveraine, stable et indépendante, avec une société diverse, multiethnique et multiconfessionnelle au sein de laquelle tous les droits de l'homme sont respectés. Nous estimons que la normalisation totale de la situation dans ce pays ne peut être réalisée que sur la base du relèvement économique. Nous appelons donc à l'adoption de mesures de confiance sur le plan économique. Nous ne devons en aucun cas permettre une nouvelle escalade des tensions.

Pour ce qui est de la situation en Géorgie et de la question du Haut-Karabakh, nous appelons l'OSCE à redoubler d'efforts – que nous sommes disposés à appuyer – pour avancer vers le règlement de ces deux questions par des moyens diplomatiques.

Le Kazakhstan se félicite par ailleurs de la poursuite du dialogue concernant Chypre, qui envoie un puissant message et laisse espérer que les parties parviendront à se mettre d'accord pour réunifier le pays. Nous estimons que le rôle du Secrétaire général et l'unité démontrée par les membres du Conseil de sécurité à ce stade délicat des négociations de paix revêtent une importance capitale aux fins du règlement de la question de Chypre.

La situation en Bosnie-Herzégovine doit elle aussi continuer de mobiliser l'attention du Conseil de sécurité. Nos priorités à cet égard doivent être de continuer à promouvoir le dialogue entre les parties et d'adopter des mesures de confiance sur les plans politique, militaire, économique, environnemental et humain, conformément à la résolution 2315 (2016).

Pour ce qui est de l'évolution de la mise en œuvre des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998),

1239 (1999) et 1244 (1999), le Conseil doit continuer de promouvoir le dialogue entre les parties au conflit, sous les auspices de l'Union européenne, afin de maintenir la paix et la sécurité.

Dans la déclaration qu'il a prononcée au début du mandat de mon pays en tant que membre du Conseil, le Président de mon pays a souligné la détermination du Kazakhstan à œuvrer de concert avec les autres membres à la promotion du consensus en vue de renforcer la paix et la sécurité. Comme il l'a souligné, les progrès basés sur la diplomatie préventive, les processus démocratiques, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de renforcement de la sécurité, la promotion des droits de l'homme et la sécurité économique et environnementale se situent au cœur de la vision du Kazakhstan en vue de garantir la sûreté et la sécurité mondiales.

J'appelle également l'attention du Conseil sur le manifeste du Président Nazarbayev, intitulé «The world, the twenty-first century»(« Le monde au XXIe siècle ») (S/2016/317, annexe). C'est un document officiel du Conseil de sécurité qui décrit un plan par étapes visant à mettre fin aux conflits et à la violence. Il attache également une grande importance au renforcement de l'ONU sur la base d'une coopération plus solide entre les organisations régionales pour la sécurité collective en Europe, dans les Amériques, en Asie et en Afrique, en même temps qu'il met l'accent sur la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

Avec ces considérations à l'esprit, j'espère que nos présentes délibérations nous donneront à tous matière à penser et galvaniseront les efforts de la communauté mondiale en vue de mettre un terme aux conflits et de promouvoir la paix.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier bien vivement les Secrétaire généraux de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Service européen d'action extérieure pour leurs interventions très éclairantes.

La thématique des conflits en Europe a une résonance particulière pour mon pays, qui s'est trouvé par deux fois au cœur de conflits mondiaux dont le déclenchement s'est produit sur le continent européen. Fort de cet héritage douloureux, la France n'en est que plus attachée à la préservation de la paix et de la sécurité en Europe, ainsi qu'aux instruments que nous avons collectivement mis en place pour les défendre et pour nous contre la résurgence des horreurs de la guerre. Je pense notamment à la Charte des Nations Unies et aux principes qu'elle consacre en matière de résolution pacifique des conflits et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États; je pense également aux accords d'Helsinki et à la reconnaissance par l'ensemble des pays de l'OSCE de l'inviolabilité des frontières établies en Europe, et du caractère multidimensionnel de la sécurité; et je pense encore à l'Union européenne et à la construction d'une communauté de destins entre l'ensemble de ses membres.

L'histoire récente nous montre toutefois que nous ne pouvons, pas plus aujourd'hui qu'hier, considérer le maintien de la paix et de la sécurité en Europe comme un acquis. L'annexion de la Crimée et le conflit dans le Donbass illustrent malheureusement le fait que la violation de l'intégrité territoriale d'un État européen reste toujours possible. La persistance de conflits dits « gelés » au Haut-Karabakh, en Transnistrie ou en Géorgie fait peser une menace continue sur la sécurité des pays concernés mais également de leurs régions. Les tensions récentes observées dans les Balkans constituent un motif de réelle préoccupation. Enfin, l'absence de règlement de la question chypriote demeure une profonde insatisfaction, s'agissant d'un pays au cœur de l'Union européenne.

Nous disposons pourtant aujourd'hui de la palette d'outils nécessaire pour garantir la paix et la sécurité sur le continent européen. Le Conseil de sécurité exerce tout d'abord, en Europe comme dans le reste du monde, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; il importe que chacun y prenne ses responsabilités pour lui permettre d'exercer pleinement ses prérogatives sur les dossiers européens, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas au cours des derniers mois – et le Secrétaire général de l'ONU est, à notre sens, pleinement légitime pour rappeler le Conseil de sécurité à ses obligations et à ses responsabilités lorsqu'il le juge nécessaire.

L'OSCE est une organisation active et efficace qui a notamment démontré sa capacité à être à la hauteur des enjeux en jouant un rôle central dans la gestion de la crise en Ukraine; il importe de respecter les mandats qui lui ont été octroyés.

L'Union européenne enfin, constitue aujourd'hui un acteur essentiel du monde multipolaire, ainsi qu'un pilier du multilatéralisme, dont la communauté de valeurs et d'intérêts avec l'ONU est entière; son rôle de premier plan dans la stabilisation de son voisinage direct doit être pleinement reconnu et soutenu.

Forts de ces outils performants et adaptés, nous devons poursuivre notre mobilisation pour faire de l'ensemble de l'Europe un continent stable, apaisé et exempt de tout conflit.

En Ukraine, nous continuons inlassablement, en lien avec nos partenaires allemands, nos efforts de médiation, au sein du format Normandie, en faveur de la mise en œuvre pleine et entière des Accords de Minsk, qui constituent de l'aveu de tous la seule voie pour une résolution pacifique du conflit. Le regain de tensions intervenu ces dernières semaines, en particulier autour de la localité d'Avdiivka, a suscité notre vive préoccupation, notamment du fait de la recrudescence du nombre de victimes civiles et militaires, ainsi que de la dégradation de la situation humanitaire. Nous regrettons également la décision des autorités russes de reconnaître des documents officiels émis par des autorités de facto de certaines zones des régions de Donetsk et Lougansk, ce qui n'est pas dans l'esprit des Accords de Minsk.

La réunion ministérielle en format Normandie, qui s'est tenue samedi dernier à Munich, a permis de s'accorder sur des engagements précis dont l'objectif est de favoriser une amélioration rapide de la situation sur le terrain. Ces engagements des parties portent notamment sur une application effective du cessez-le-feu et du retrait des armes lourdes, sur le désengagement des forces, ainsi que sur la garantie d'un accès sans restriction aux observateurs de l'OSCE. Les Ministres français, allemand, ukrainien et russe ont également apporté leur soutien à un échange rapide de prisonniers, ainsi qu'à la garantie d'un accès du Comité international de la Croix-Rouge aux lieux de détention. Il est indispensable que ces mesures soient mises en œuvre de manière exhaustive et dans les meilleurs délais, et nous comptons sur le soutien unanime du Conseil en ce sens.

Les discussions se poursuivent au sein du format Normandie pour adopter rapidement une feuille de route, comme prévu par les chefs d'État et de gouvernement. Notre conviction commune demeure en effet, avec l'Allemagne, que le seul moyen d'aller de l'avant est de marcher sur les deux jambes en avançant de manière concomitante sur les volets sécuritaire et politique des Accords de Minsk. Nous restons plus que jamais déterminés à poursuivre nos efforts communs au sein du format Normandie, car chaque résultat obtenu sur le terrain compte et car il n'existe aujourd'hui pas à nos yeux de solution alternative pour accompagner la mise en œuvre des Accords de Minsk. Les sanctions européennes mises en place au début de la crise sont liées à la mise en œuvre intégrale de ces derniers. Enfin, je réitère notre attachement à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je rappelle que la France condamne fermement et ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol.

En Géorgie et en Moldavie, nous soutenons la recherche de solutions aux conflits gelés, dans le respect de l'intégrité territoriale de ces États. Nous sommes convaincus du rôle central de l'OSCE pour éviter toute escalade sur le terrain et permettre un règlement pérenne, par la négociation, dans le cadre des discussions internationales de Genève pour la Géorgie et du processus dit de « 5 plus 2 » pour la Moldovie.

S'agissant du Haut-Karabakh, la France est pleinement engagée au service de la médiation dont est chargé le Groupe de Minsk de l'OSCE. En tant que coPrésident de ce dernier, notre pays œuvre avec détermination, aux côtés de ses partenaires russe et américain, au respect du cessez-le-feu, à la mise en place de mesures de confiance sur le terrain, ainsi qu'à la reprise, dans les meilleurs délais, des négociations politiques, seul moyen de parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit.

Dans les Balkans, l'Union européenne joue un rôle de tout premier plan pour favoriser la normalisation des relations entre pays voisins et la réduction des tensions internes entre les communautés. Au Kosovo et en Serbie, c'est bien la perspective du rapprochement avec l'Union européenne et le dialogue facilité par l'Union qui constituent aujourd'hui le principal vecteur de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et des bénéfices qui accompagnent ce processus pour la vie quotidienne des populations. La mise en œuvre effective des accords conclus et la mobilisation effective des dirigeants serbes et kosovars en ce sens revêtent à cet égard un caractère essentiel pour que les résultats importants enregistrés ces dernières années ne soient pas remis en cause par les épisodes récents de tensions.

En Bosnie-Herzégovine, c'est également la perspective du rapprochement avec l'Union européenne, à travers la mise en œuvre de « l'Agenda des réformes », qui constitue aujourd'hui le principal facteur de cohésion entre les communautés. C'est pour toutes ces raisons que la France est favorable à la perspective européenne des Balkans, comme elle l'a rappelé lors du Sommet de Paris le 4 juillet dernier. Cette perspective constitue en effet aujourd'hui, à nos yeux, la principale force de stabilisation de la région.

À Chypre enfin, malgré les récents blocages, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de ces derniers mois dans la conduite des négociations. Les deux parties n'étaient encore jamais allées aussi loin. Beaucoup reste néanmoins encore à faire pour parvenir à une solution pérenne, dont les contours devront être en ligne avec les résolutions du Conseil de sécurité, les principes consacrés par la Charte, ainsi que l'acquis communautaire. L'urgence est à présent de relancer les négociations en maintenant la dynamique suscitée ces derniers mois et en continuant à progresser sur les points sensibles et importants, dont les questions de sécurité.

Au final, l'Europe dispose aujourd'hui de tous les instruments pour assurer la paix et la sécurité sur son continent. Mais ce n'est qu'à travers la mobilisation commune des différents acteurs que nous serons à même de perpétuer le rêve européen né en 1945, au lendemain de la guerre : celui d'un continent en paix, au cœur du système multilatéral contemporain, capable de promouvoir la paix partout dans le monde.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation ukrainienne d'avoir proposé la présente séance et nous vous savons gré, Monsieur le Ministre, d'y participer en personne en présidant le débat.

Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé détaillé, et je remercie également Mme Schmidt et M. Zannier de leurs exposés.

L'Uruguay est un pays fermement attaché au multilatéralisme, au règlement pacifique des différends et au respect du droit international. Nous faisons partie des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et nous venons d'un continent sur lequel 35 pays vivre ensemble en paix et dont l'un de ces pays, la Colombie, est en train de donner un véritable exemple à la communauté internationale international, avec un processus de paix interne dans le cadre duquel les parties impliquées ont prouvé qu'il était possible de faire la paix dès lors que l'on a le courage d'investir tout son capital politique dans ce but.

À notre avis, les conflits en Europe risquent de s'aggraver et de prendre un caractère transnational, sans oublier les nouvelles menaces telles que la cybercriminalité et l'extrémisme violent, entre autres facteurs. Comme l'a dit le Secrétaire général il y a quelques instants, l'idée selon laquelle il s'agit de conflits gelés est totalement erronée.

Toutefois, ces conflits offrent également des possibilités de trouver des solutions négociées, d'où l'importance du rôle que jouent le Conseil de sécurité et le Secrétaire général et du suivi qu'assure l'Assemblée générale à plusieurs égards, en dépit des défis et des contraintes auxquels l'Organisation est souvent confrontée. Il convient de renforcer l'interaction entre les Nations Unies et les divers organismes et mécanismes régionaux de suivi, ainsi que les efforts internationaux de médiation.

À cet égard, il importe de mentionner l'Accord de Dayton de 1995, le dialogue de Genève sur la question de la Géorgie, les Accords de Minsk de 2015 et les travaux menés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, ainsi que le dialogue en cours relativement à la réunification de Chypre.

Je voudrais faire une brève digression s'agissant de ce dernier point pour souligner l'importance des négociations menées par les dirigeants chypriotes sous l'égide du Conseiller spécial, M. Espen Eide, et pour mettre de nouveau en exergue l'engagement ferme dont il a fait preuve jusqu'à présent, et dont nous espérons qu'il se maintiendra, ce qui permettra de remédier au ralentissement qui a caractérisé les négociations récemment. Le processus chypriote, tout comme le processus colombien, est un exemple d'une situation où le processus de paix est pris en charge par les parties, dans l'esprit des valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies.

Seules des solutions politiques permettent de parvenir à une paix durable. Il est désormais avéré qu'une approche axée sur la prévention s'impose pour éviter les coûts élevés liés à la guerre, et dans ce contexte, il est impératif de lever les obstacles bureaucratiques et de renforcer la coordination au sein de l'ensemble du système dans le cadre de l'initiative Les droits de l'homme avant tout.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance de l'action et de la coordination des différents mécanismes du système international en matière des droits de l'homme. L'Uruguay estime qu'il faut donner la priorité aux droits de l'homme des populations touchées par des conflits. Tout particulièrement, nous tenons à souligner qu'il est impératif de lever toutes les restrictions à l'accès libre et sans entrave du personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des agences, organismes et organisations internationaux pour qu'il puisse faire le suivi des préoccupations des populations touchées, les signaler et y répondre.

L'Uruguay prend note des rapports faisant état de violations des droits de l'homme, y compris les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Secrétaire général, qui mettent notamment l'accent sur des allégations d'exécutions, de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements, sur les droits des réfugiés, sur l'impunité pour les violences sexuelles et sur la nécessité de faire la lumière sur les disparitions forcées.

Mon pays a toujours soutenu que le volet des droits de l'homme doit avancer en parallèle et en toute indépendance avec les négociations politiques et que toutes les parties prenantes doivent respecter impartialement et systématiquement le droit des droits de l'homme, les normes du droit international humanitaire et le droit des réfugiés, qui constituent la base du système universel.

En vue d'une évolution positive des conflits en Europe, nous estimons qu'il est essentiel que toutes les parties s'abstiennent de tout acte qui pourrait nuire aux négociations en cours. La responsabilité en matière de prévention des conflits et de protection des populations locales incombe au premier chef aux États. Toutefois, le Conseil de sécurité, les Nations Unies et la communauté internationale, au moyen d'un suivi vigilant et d'une action impartiale qui tire sa légitimité des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ont un rôle à jouer, rôle qu'il faut continuer à perfectionner. C'est un défi que chaque pays et tous les Membres de l'Organisation doivent relever.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais remercier la présidence ukrainienne d'avoir choisi de consacrer ce débat public aux conflits en Europe, une thématique assurément d'actualité, comme en témoignent d'ailleurs les débats de haut niveau ainsi que les préconisations hardies ayant marqué l'édition 2017 de la Conférence de Munich sur la sécurité, qui vient de s'achever il y a quelques jours.

Je tiens également à remercier, pour la qualité de leurs exposés, le Secrétaire général, M. António Guterres; le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Lamberto Zannier; et la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure, Mme Helga Schmid.

Avec une architecture de paix et de sécurité des plus sophistiquées – les intervenants l'ont amplement décrite – et nonobstant 70 ans de relative stabilité et de prospérité économique, le continent européen est encore en proie à des différends, aussi bien intra-étatiques qu'interétatiques, qui constituent, à notre sens, autant de menaces à la paix et à la sécurité globales. En effet, répétons-le, après le Secrétaire général, M. António Guterres, les conflits réputés « gelés » en Europe, parce que gelés et non réglés définitivement, peuvent exploser à tout moment.

Aux conflits encore non résolus à Chypre, en Bosnie-Herzégovine, au Haut-Karabakh, au Kosovo, en Géorgie et dans l'est de l'Ukraine, il convient d'ajouter les menaces nouvelles constituées par le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale et les cybermenaces, mais aussi la montée de la xénophobie et de l'intolérance religieuse.

Le nombre et la complexité de conflits et de crises sur le continent européen nécessitent, à notre sens, une étroite coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ses différents partenaires, en particulier les organisations régionales, qui jouent un rôle primordial en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que stipulé dans la Charte des Nations Unies en son Chapitre VIII.

L'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, soulignait d'ailleurs à juste raison, en août 2015, que les Nations Unies partageaient de plus en plus la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité avec les organisations régionales. C'est pourquoi il convient de se féliciter de l'existence de plusieurs organisations régionales impliquées dans le règlement des conflits sur le continent européen, parmi lesquelles l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, qui jouent des rôles prépondérants.

Pour la délégation sénégalaise, il importe de poursuivre la réflexion sur la meilleure manière de renforcer la coopération entre l'ONU, à commencer par le Conseil de sécurité, et les organisations régionales européennes, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et à l'image d'excellents liens de coopération qui existent entre l'ONU et l'Union africaine.

À cet égard, Monsieur le Président, la suggestion que vous venez de faire en vue de la création d'un groupe de travail du Conseil de sécurité pour la prévention des conflits en Europe mérite d'être examinée.

M. Arancibia Fernández (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie tient à féliciter la présidence ukrainienne pour son initiative d'organiser un débat public aujourd'hui

pour discuter de la question de la paix et de la sécurité en Europe. De même, nous remercions, pour leurs interventions, le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres; le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Lamberto Zannier, et la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure, Mme Helga Schmid.

Pour la Bolivie, le traitement de tout conflit entre États ou à l'intérieur de ceux-ci doit se faire dans le strict respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et que tous les États Membres se sont engagés à respecter de toute bonne foi, en particulier celui du règlement pacifique des conflits.

Pour ce qui est des conflits inter-États, la Bolivie souligne l'importance que tous les États observent, respectent, appliquent et se conforment aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela étant entendu, il est nécessaire d'encourager et d'aider les États, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que toutes les parties impliquées dans un quelconque conflit à régler ces conflits par la voie pacifique, le dialogue, la consultation, les bons offices, la médiation et la négociation. Il importe aussi de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que celui du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler des conflits.

Concernant les conflits intra-étatiques, la Bolivie estime que ces derniers ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit appliquer strictement ce qui est énoncé aux paragraphes 4 et 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies concernant le principe de non-ingérence, et se référer à la résolution 2131 (XX) de l'Assemblée générale, de 1965, intitulée « Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté », qui interdit tant l'agression armée que les ingérences directes et indirectes qui attentent à la souveraineté et à l'indépendance politique des États, ainsi qu'à la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale de 1970 et à tant d'autres que nous ne pouvons énumérer ici.

À cet égard, la Bolivie souhaite rappeler que ce principe est une condition indispensable à la réalisation des buts et principes dénoncés dans la Charte. De l'avis de la Bolivie, les organisations régionales et sous-régionales légitimes sont essentielles pour la stabilité et la sécurité des régions. Ces organisations se transforment en médiateurs naturels en cas de conflits du fait de leur proximité et de leur connaissance de l'environnement, outre qu'elles partagent la même culture et histoire et, parfois, la langue. Ces caractéristiques leur donnent la capacité d'aborder ces questions et de créer les conditions qui leur permettent de trouver des solutions durables aux problèmes régionaux sur la base du bénéfice mutuel des États et sur celle des principes du droit international.

À cet égard, nous saluons le travail effectué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous estimons qu'elle représente une plateforme inclusive et importante pour instaurer la confiance mutuelle dans la région, contribue à la mise en commun du savoir, aide à la création de nouvelles institutions et constitue un conduit important qui contribue au règlement des questions touchant à la sécurité en Europe.

D'autre part, nous pensons que les moyens et les mécanismes de la diplomatie préventive, ceux des Nations Unies comme des organisations régionales, doivent être coordonnés et orientés vers l'identification rapide d'éventuelles crises et vers l'échange d'informations impartiales, sans desseins politiques ni ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays à des fins géopolitiques – et ce dans le but ultime de préserver avant toute chose la paix dans la région concernée, d'assurer ainsi le bien-être des générations futures et les préserver de ce pourquoi l'Organisation a été créée : le fléau de la guerre.

De la même manière, il importe que nous réfléchissions au rôle qu'a joué et que continue de jouer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la création de conflits en Europe et dans le monde. Cette alliance militaire de défense collective, créée en 1949, est aujourd'hui une organisation anachronique qui répond aux nécessités d'une autre époque et non aux problématiques de la nôtre. Cette organisation joue un rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, un rôle qui ne lui convient pas puisqu'elle n'a pas été mandatée par la communauté internationale, et sape de la sorte l'autorité du Conseil de sécurité. Enfin, il importe de rappeler qu'un grand nombre des conflits latents en Europe sont dus à l'élargissement continue de cette organisation, élargissement qui met en péril la paix régionale et mondiale.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Lamberto

Zannier, et la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure, Mme Helga Schmid.

Le Conseil de sécurité a une mission très ambitieuse, à savoir évaluer l'ensemble des menaces pesant sur la sécurité de l'Europe et y proposer des solutions. Il s'agit d'une mission difficile car chacune des situations dont nous parlons aujourd'hui a ses traits particuliers, notamment historiques. Dans le même temps, il existe des facteurs qui les unifient. Premièrement, il y a le fait que le plan de création d'une Europe unie ne s'est pas concrétisé. Deuxièmement, il y a des tentatives claires d'ingérence extérieure de la part de l'Occident dans beaucoup de conflits, ce qui a nécessairement conduit à exacerber les crises. Troisièmement, il y a le principe qu'aucune solution aux conflits en Europe ne saurait être militaire.

À la fin de la guerre froide, il y avait une réelle possibilité de créer un espace européen de sécurité unifié. Je citerai la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990, qui énonce clairement que les « relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération … et une sécurité égale pour tous nos pays ». Les représentants européens présents dans cette salle ont entendu à maintes reprises dire qu'il importe de garantir une sécurité indivisible de Lisbonne à Vladivostok où la sécurité d'un État ne saurait être garantie au dépens de celle des autres.

Pour sa part, la Russie a activement essayé d'aider à la mise en œuvre de ce concept d'Europe unie. Nous voudrions rappeler au Conseil l'initiative russo-allemande de 2010 visant à créer un comité Union européenne-Russie sur les questions de politique étrangère et de sécurité en tant que forum pour discuter d'un ordre du jour global. Malheureusement, l'Union européenne a décidé de ne pas poursuivre cette idée prometteuse. Nous sommes convaincus que si cette initiative avait été développée plus avant, de nombreux conflits sur le continent auraient pu être évités, y compris en Ukraine.

En lieu et place, nous observons un élargissement de l'OTAN à l'Est. La Russie continue de s'opposer à une telle approche, car l'expansion de l'OTAN crée un sentiment imaginaire de sécurité, menant au contraire à un niveau de tension sans précédent en Europe au cours des 30 dernières années. L'intention de créer des conditions de sécurité égale pour tous a été à la base de la proposition de la Russie tendant à un accord global sur la sécurité européenne. Cette proposition a été présentée au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, lors de laquelle nous n'avons pas obtenu de réactions positives de la part de nos partenaires. Nous sommes convaincus que le rejet irréfléchi de cette politique de sécurité globale est devenu la cause profonde de la situation actuelle, dans laquelle de vieux conflits sont restés gelés et de nouveaux conflits sont apparus en Europe.

L'une des questions les plus pressantes est la situation en Ukraine, qui continue d'être difficile et imprévisible, comme on peut le voir d'après les affrontements qui ont eu lieu à la fin de janvier et au début de février à Avdiivka. Le Conseil avait alors unanimement appelé les parties à rétablir le cessez-le-feu et à mettre en oeuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, qui continuent d'être reconnues comme la base nécessaire d'un règlement pacifique.

Les accords doivent être mis en œuvre ainsi que les accords conclus durant les pourparlers, notamment selon le format Normandie. Sinon, le conflit pourrait devenir un conflit gelé. Malheureusement, nos craintes étaient fondées en ce qui concerne la délégation ukrainienne et son utilisation du Conseil de sécurité à des fins de propagande politique. Il est regrettable que cela se produise le jour même du troisième anniversaire de la signature d'un accord entre l'ancien Président de l'Ukraine, Viktor Yanukovych, et l'opposition. Si la mise en œuvre de ce document n'avait pas été rejetée le lendemain même et si cela n'avait été toléré par les gouvernements allemand, polonais et français, cela aurait pu sauver le pays et son peuple de tous ces bouleversements.

L'Ukraine est en proie à une crise profonde. Kiev est incapable de résoudre la crise. Ils ont peur de perdre le pouvoir parce qu'il y a des tentatives de régler la situation par des aventures militaires tragiques, l'objectif étant de détourner l'attention du peuple des problèmes sociaux pressants auxquels il est confronté et de démontrer que les Accords de Minsk ne peuvent fonctionner, comme ils le prétendent. Nous pensons que les propos du Président Poroshenko sont particulièrement cyniques. Le 16 février, il a réaffirmé la position que lui-même et son équipe soutiennent depuis longtemps, à avoir que c'est n'est pas qu'au moyen d'une solution diplomatique et politique que nous devons restituer ces territoires à l'Ukraine. Or, la seule solution possible, c'est l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Kiev doit commencer à appliquer ces accords, qui sont la condition nécessaire à une solution

politique. La non-application des accords compromet le processus de règlement. Nous n'avons pas été surpris que la délégation ukrainienne, dans sa déclaration, n'ait même pas mentionné une seule fois les Accords de Minsk.

Pour ce qui est des allégations selon lesquelles la décision prise par la Russie de reconnaître certains documents des régions de Donetsk et de Lougansk serait contraire aux Accords de Minsk, je souligne que cela ne contrevient à aucune de nos obligations internationales. Cette décision été prise dans l'intérêt des populations afin qu'elles puissent jouir de leurs droits et libertés, alors que le Gouvernement ukrainien semble chercher à faire le contraire. Le récent rapport thématique de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fait état des difficultés rencontrées par les civils dans l'est de l'Ukraine en raison du conflit pendant la période allant de mai à septembre 2016. D'abord et avant tout, les principaux problèmes dont il est question découlent du régime spécial imposé par Kiev aux territoires qu'il ne contrôle pas et concernent la difficulté des procédures de franchissement de la ligne de contact, ainsi que la cessation des services de l'État et la suspension du paiement des pensions et des prestations.

Nous notons que les États-Unis et la France, comme d'autres membres du Conseil de sécurité, permettent aux citoyens de Taiwan, qu'ils ne reconnaissent pas officiellement, d'entrer dans leurs pays. Il en va de même de ceux de la partie turque de Chypre. En ce qui concerne le Kosovo, nous continuons de partir du principe que la seule base de règlement de cette question est la résolution 1244 (1999). Nous pensons que le dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina, avec la médiation de l'Union européenne, est un mécanisme visant à normaliser les relations entre les parties. La mise en œuvre de l'accord est d'une importance fondamentale, d'abord et avant tout, pour mettre en place la communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. Nous sommes opposés à l'adhésion du Kosovo à des organisations internationales; c'est exclusivement à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo qu'incombe le droit de représenter le Kosovo sur la scène internationale.

En ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine, nous soulignons que l'Accord de paix de Dayton doit être respecté dans son intégralité. Nous sommes favorables à un dialogue intra-bosnien sans ingérence extérieure, restreignant la présence d'un protectorat, par le biais de l'appareil du Haut Représentant. Nous pensons qu'il serait destructeur d'exacerber la situation en Republika Srpska en ce qui concerne la célébration de la Journée de la République le 9 janvier. Nous estimons que les mesures restrictives prises par les États-Unis contre les dirigeants serbes bosniaques sont injustifiées et sans fondement. Il s'agit de sanctions unilatérales.

La position de la Russie concernant Chypre n'a pas varié. Nous voudrions voir un règlement équitable, global et viable sur l'île. Dans l'intérêt de tous ses habitants, nous serions favorables à des solutions dirigées par les Chypriotes et à l'inclusion des membres du Conseil de sécurité dans l'examen de solutions politiques relatives à la question des garanties de sécurité. Nous pensons que les garanties données par le Conseil de sécurité seraient préférables à celles de pays individuels.

La situation en Transnistrie reste complexe. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers internationaux dans le cadre du format 5+2, ainsi que des contacts bilatéraux à divers niveaux, y compris la première réunion en huit ans entre le Président de la République de Moldova et le dirigeant de la Transnistrie. Notre position concernant la République de Moldova et ses frontières au 1er janvier 1990, avec un statut spécial garanti pour la Transnistrie, n'a pas changé. Nous sommes prêts à agir en tant que médiateur et à faire appliquer les garanties de sécurité.

Le conflit dans le Caucase a été abordé en août 2008, en particulier s'agissant des aventures militaires de M. Saakashvili et de la formation de deux États indépendants, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Ce qui importe maintenant, ce n'est pas de régler le conflit, mais de normaliser les relations entre la Géorgie et les deux jeunes Républiques. Cette question a également été traitée dans le cadre des discussions de Genève.

Le conflit du Haut-Karabakh est le plus difficile et celui dont les conséquences sont les plus destructrices pour la Communauté d'États indépendants. La phase militaire a pris fin en 1994 avec la signature de l'accord de cessez-le-feu par les deux parties. Depuis, en vue de la conclusion d'un accord de paix, il y a eu des pourparlers menés par l'entremise du Groupe de Minsk de l'OSCE, coprésidé par la Russie, les États-Unis et la France. S'appuyant sur ses relations avec Bakou et Erevan, il s'emploie à trouver des approches concertées. Le règlement doit se faire par la voie politique et diplomatique exclusivement et grâce au dialogue entre

les deux parties sur la base des normes et principes du droit international.

Une fois de plus, nous demandons à nos collègues de mettre de côté les approches conflictuelles qui visent à assurer leur propre sécurité en affaiblissant celle d'autrui. Nous devons, au contraire, chercher des moyens mutuellement acceptables pour régler les crises en Europe. La politique russe se fonde sur la création d'un espace commun de sécurité et de stabilité. À la base de nos relations avec l'Europe se trouvent le bon voisinage et les avantages mutuels. Nous faisons partie d'un continent unifié. Nous avons écrit l'histoire ensemble et réussissons lorsque nous œuvrons de concert en faveur de la prospérité de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois que l'analogie faite par la Russie en ce qui concerne le Donbass occupé et le nord de Chypre ou Taiwan est très révélateur, mais nous y reviendrons un peu plus tard.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite l'Ukraine d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public au niveau ministériel sur le règlement des conflits en Europe. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Klimkin, qui préside la séance d'aujourd'hui. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé.

La Chine a écouté attentivement les déclarations de M. Zannier, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et de Mme Schmid, Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure. Ces dernières années, la situation en Europe a été généralement calme et des progrès positifs ont été enregistrés dans certaines situations de crise. Toutefois, les facteurs de complexité et d'incertitude demeurent importants, comme en attestent les attentats terroristes commis dans certains pays, la persistance de la crise des réfugiés et la multiplication des défis traditionnels et non traditionnels en matière de sécurité. Les efforts concertés de tous les pays sont, par conséquent, nécessaires répondre à ces défis. Je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons encourager la notion de communauté avec un destin commun. Après que les Européens ont subi les ravages de deux guerres mondiales, chérir la paix est l'aspiration commune de tous les pays. L'intégration européenne est un processus de coopération régionale qui a été le premier du genre à être lancé, celui qui s'est développé le plus rapidement développé et celui qui a accompli les progrès les plus remarquables après la Seconde Guerre mondiale. La plupart des pays européens ayant des intérêts nationaux intimement liés et ayant des relations étroites avec des pays en dehors de la région, ils peuvent mieux comprendre l'importance que revêt la construction d'une communauté avec un destin commun. Nous espérons que les pays européens écarteront la notion de jeu à somme nulle; construiront un nouveau type de relations internationales caractérisées par une coopération gagnant-gagnant; promouvront un modèle de sécurité commun, global, coopératif et durable; tireront activement profit de leurs atouts en matière de développement économique et d'interconnexions; développeront constamment de nouveaux moteurs de la croissance sur la base de la convergence des intérêts; renforceront la coopération avec les autres régions du monde; et déploieront des efforts sans relâche en vue de réaliser la paix durable et du développement commun.

Deuxièmement, tous les pays doivent adhérer au règlement pacifique des différends. Ils doivent continuer de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et rester attachés au règlement des différends par le dialogue et les consultations. Les parties aux problèmes explosifs en Europe doivent faire preuve de bonne volonté; se respecter mutuellement; renforcer la confiance réciproque; développer le consensus; et s'efforcer de trouver des solutions globales, justes et durables aux problèmes. La communauté internationale et les pays de la région doivent jouer un rôle actif pour faciliter les pourparlers de paix et encourager les parties concernées à intensifier leur dialogue, à trouver un terrain d'entente à mi-chemin et à tirer parti d'une dynamique positive, afin de renforcer les efforts de médiation et d'apporter une contribution positive à un règlement pacifique des différends.

Troisièmement, la diversité des civilisations doit être respectée. La diversité des nations, des religions et des cultures dans les pays européens et les différences entre elles représentent une source importante de progrès dans la région. Tous les pays doivent continuer de s'engager dans des échanges multidimensionnels et harmonieux entre les civilisations, tout en reconnaissant leurs différences; prôner l'intégration ethnique; promouvoir le dialogue entre les religions; aplanir et concilier les divergences au moyen de l'apprentissage mutuel et de la complémentarité; favoriser un environnement social stable et harmonieux; et instaurer un climat propice à la prise en charge appropriée des conflits régionaux, du terrorisme et des problèmes de réfugiés.

Quatrièmement, la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales en Europe, telles que l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), doit être renforcée. Le Conseil de sécurité est le mécanisme fondamental chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, alors que l'UE et l'OSCE a accumulé une riche expérience dans la prévention des conflits et dans le maintien et la consolidation de la paix. Ils, doivent pleinement utiliser leurs atouts respectifs et former des synergies pour résoudre les conflits en Europe et préserver la paix et la stabilité dans la région. Les efforts en la matière doivent être guidés par les principes de l'objectivité, de l'impartialité et du respect de la souveraineté des pays concernés. En outre, il faut s'efforcer de prendre en compte les vues des parties intéressées, tout en s'abstenant d'utiliser deux poids, deux mesures et d'imposer sa volonté à autrui.

La Chine a toujours accordé une grande importance à la position et au rôle stratégiques de l'Europe, et les relations sino-européennes ont été une priorité constante dans la diplomatie chinoise. Nous nous félicitons d'une Europe unie, stable et prospère. La Chine est prête, par le truchement de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et d'autres instances – y compris le mécanisme de coopération sino-européen –, à approfondir le partenariat stratégique global entre la Chine et l'Europe, qui se fonde sur les avantages mutuels et une coopération gagnant-gagnant. Nous sommes également prêts à travailler avec l'UE pour réaliser de nouveaux progrès dans quatre domaines de partenariat, en promouvant la paix, la croissance, la réforme et la civilisation, et à apporter une plus grande contribution à la réalisation de la paix durable en Europe et de la prospérité commune.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence ukrainienne et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous tenons également à exprimer notre gratitude pour leurs exposés au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, au Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à la représentante de l'Union européenne (UE).

Bien que le Conseil de sécurité ait été saisi de plusieurs questions européennes, c'est peut-être la première fois que le Conseil a un large débat sur les conflits en Europe en tant que menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il est devenu très clair que nous vivons actuellement dans un monde tumultueux. On a l'impression de passer par une transition au niveau mondial. Mais il est impossible de prévoir ce vers quoi nous nous dirigeons, car il est difficile de parler ne seraitce que des contours de l'aboutissement de la transition. On peut donc comprendre pourquoi le Secrétaire général, M. Guterres, a qualifié la situation mondiale actuelle de chaotique. La diplomatie multilatérale n'a jamais eu une nécessité aussi vitale qu'actuellement. C'est également pour cette raison qu'il faut féliciter la présidence ukrainienne d'avoir organisé le présent débat.

L'Europe n'est pas seulement vitale pour le succès de la diplomatie multilatérale – elle lui est indispensable. Une Europe pacifique et harmonieuse peut servir de pilier important pour la paix dans le monde au moment où, au niveau mondial, il y a davantage de confusion que de clarté. Cela rend peut-être la situation mondiale potentiellement plus dangereuse qu'à n'importe quel moment depuis le début de la période de l'après-guerre froide. D'aucuns pourraient aller jusqu'à dire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Lorsque des experts commencent à établir des parallèles entre la période actuelle et la période précédant la Première Guerre mondiale, les personnes de bon sens doivent y prêter attention. En ce qui nous concerne, nous ne prétendons pas être des experts sur les questions européennes, mais l'histoire nous a enseigné que la paix et la sécurité en Europe ont toujours eu un impact majeur sur la paix et la sécurité dans le monde. Les conflits en Europe ont, par le passé, abouti à deux guerres mondiales dévastatrices, et c'est l'ordre international de l'après-Seconde Guerre mondiale qui a assuré la paix durable et une prospérité sans précédent sur le continent. L'Europe a également une grande signification pour nous, en Afrique, s'agissant de notre développement et de notre paix et sécurité. L'Europe est peut-être l'un des partenaires les plus généreux et les plus efficaces de l'Union africaine (UA), et l'UA est cruciale pour l'avenir de l'Afrique. C'est dans ce contexte que nous examinons avec une vive préoccupation certains des conflits non réglés en Europe, dont le Conseil continue d'être saisi, ainsi que ceux qui sont apparus récemment. Le dialogue et la négociation restent les seules façons de trouver une solution politique et diplomatique durable à certaines des questions difficiles et extrêmement délicates qui se posent en matière de paix et de sécurité en Europe.

À cet égard, comme c'est également le cas pour toutes les autres situations de conflit, la volonté politique et l'engagement des parties aux conflits prolongés ou

nouveaux en Europe sont cruciaux, non seulement pour parvenir à un règlement pacifique, mais aussi pour veiller à ce que les accords soient pleinement respectés et appliqués. Sans aucun doute, le renforcement de la confiance nécessaire entre les parties est indispensable pour réaliser des progrès. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de travailler en étroite coopération avec l'UE et l'OSCE pour atteindre ces objectifs.

Nous nous rendons compte que l'Europe traverse en effet une période très difficile. Comme le reste du monde, elle est confrontée à de graves difficultés liées au ralentissement économique, à la crise des migrations et des réfugiés, à l'accroissement des menaces de terrorisme et à la résurgence de tendances populistes, qui risquent toutes de miner sa stabilité et sa prospérité, ainsi que les valeurs culturelles raffinées qui ont fait de l'Europe un exemple pour le reste du monde. Nous savons qu'il n'y a pas de solution miracle à certaines de ces difficultés et que, dans un monde beaucoup plus interconnecté et interdépendant, l'Europe ne peut pas trouver à elle seule une solution au défi difficile et complexe qu'elle affronte.

Le respect scrupuleux des principes du droit international régissant les relations entre les États est à cet égard, en Europe ou ailleurs, le seul moyen d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité. C'est pourquoi réaffirmer l'approche multilatérale, investir dans une ONU plus forte et renforcer la coopération et le partenariat avec d'autres organisations régionales, comme l'Union africaine par exemple, est la chose logique à faire, ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, l'a déclaré durant la Conférence de Munich sur la sécurité qui vient tout juste de se conclure.

N'oublions pas que nous avons un Secrétaire général qui prend son rôle de rassembleur au sérieux. Nous devons lui donner les moyens d'agir en conséquence. Nous vivons une époque où nous avons besoin d'un arbitre moral, mais un arbitre qui n'envisage pas son rôle de manière trop ostentatoire.

Je voudrais rappeler que pour nous, en Afrique, l'Europe n'est pas seulement un continent voisin, c'est aussi un partenaire important pour régler les nombreux défis auxquels nous nous heurtons en matière de paix et de sécurité mais également de développement. C'est pourquoi nous espérons que l'Europe restera fidèle à l'esprit du partenariat stratégique qui a été instauré avec l'Afrique pour résoudre les questions de préoccupation mutuelle et pour garantir la paix, la sécurité et la prospérité collectives.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence ukrainienne du Conseil d'avoir convoqué cet important débat. Confrontés à des défis multiples et à de nouvelles menaces, aujourd'hui plus que jamais nous sommes appelés à trouver des solutions collectives et pacifiques, y compris en Europe.

Il y a 60 ans exactement, les pères fondateurs de l'Europe signaient le Traité de Rome, première étape fondamentale vers la création de l'Union européenne. Renaissant des cendres de l'effroyable Seconde Guerre mondiale, ils ouvraient ainsi, malgré tous les obstacles, une ère de paix et de prospérité sans précédent ni comparaison. Surtout, ils ont prouvé que le désir inné de solidarité et de coexistence pacifique qui anime les peuples peut, lorsqu'on lui en laisse la chance, l'emporter sur les élans stériles en faveur de l'ultranationalisme, de l'isolement et de l'exclusion.

Ayant fait l'expérience des répercussions autodestructrices de telles pulsions, mon pays est fier d'être le pays où l'Europe a vu le jour, une Europe qui est et demeure un modèle de coexistence pacifique, de valeurs partagées, de démocratie, de solidarité et d'ouverture. C'est là, selon nous, l'approche qui servira le mieux l'avenir de nos enfants. Le 25 mars, en coopération avec la présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne, nous accueillerons à Rome un sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. Ce sera notre manière d'honorer un moment symbolique, mais aussi une occasion importante de raviver l'esprit du projet européen et de souligner le potentiel de l'Union européenne en tant que force de paix et pour la paix.

Compte tenu de la situation actuelle, marquée par un retour de l'instabilité et de l'isolationnisme en Europe et au-delà, nous considérons impératif d'encourager une approche multilatérale face aux crises prolongées qui agitent notre continent, de mobiliser tous les outils à notre disposition pour prévenir les conflits et de riposter à quiconque menace de violer les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, l'ordre juridique international et le droit d'exister dont bénéficient tous les pays et tous les peuples. À cet égard, je tiens à réaffirmer que l'Italie est déterminée à faire en sorte que tous les différends internationaux en Europe soient réglés par des moyens légaux et pacifiques, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité

des frontières et des principes énoncés dans l'Acte final d'Helsinki.

L'Italie observe avec beaucoup d'inquiétude les tensions dans la partie orientale du continent, à commencer par l'Ukraine mais aussi dans le Caucase et les Balkans. Nous considérons que la seule issue acceptable et possible à la crise en Ukraine est la mise en œuvre d'une solution politique durable préservant l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de ce pays. Cela n'est possible que par un dialogue constructif entre toutes les parties et tous les acteurs concernés. L'Italie appuie fermement le rôle central joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les efforts de réconciliation déployés par le groupe Normandie, qui s'est réuni à Munich samedi pour encourager des progrès dans la mise en œuvre intégrale et rapide des Accords de Minsk, qui outre les aspects sécurité prévoient un certain nombre de clauses politiques, ainsi que des mesures d'ordre économiques absolument indispensables, et forment le seul cadre pour un compromis durable.

Nous appuyons également les efforts de l'OSCE en faveur d'un règlement pacifique et global du conflit en Transnistrie, un règlement qui préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Moldova et accorde un statut particulier à la Transnistrie. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la reprise, en juin dernier, des pourparlers selon le format « 5+2 ».

Pour ce qui est des tensions de longue date dans le Caucase, je réaffirme, dans le même esprit, l'attachement de mon pays à l'intégrité territoriale de la Géorgie et appelle à l'intensification du dialogue avec les régions sécessionnistes dans le but de relancer les pourparlers de Genève. Je veux aussi confirmer une nouvelle fois l'appui de l'Italie à une solution pacifique à la situation dans le Haut-Karabakh et me féliciter des efforts des trois Coprésidents du Groupe de Minsk pour obtenir un compromis fondé sur l'Acte final d'Helsinki et les principes définis à Madrid en 1997.

La situation politique difficile qui persiste dans les Balkans occidentaux est un sombre rappel du risque d'une reprise du conflit dans une région qui est au cœur même de l'Europe et est essentielle à sa sécurité. Nous appelons tous les dirigeants locaux à adoucir leur discours et à adhérer sincèrement à l'appui résolu de l'Union européenne en faveur du dialogue et de la paix dans la région. Ce n'est que par la collaboration mutuelle et la coopération régionale que les pays des Balkans occidentaux pourront offrir un avenir meilleur à leurs peuples. Nous continuons d'œuvrer en ce sens dans le cadre également de notre présidence du Processus de Berlin pour l'année 2017, dans la perspective notamment du sommet sur les Balkans occidentaux que nous accueillerons en juillet à Trieste.

Un règlement concerté autour de la réunification de Chypre est aujourd'hui plus proche que jamais. Nous appuyons vigoureusement la poursuite des pourparlers et la prise en main des négociations par les deux communautés, ainsi que le rôle de médiation joué par l'ONU et l'Union européenne. La prospérité et le progrès ne naissent jamais de la division et le peuple chypriote est en droit d'attendre un accord réaliste et mérite de pouvoir prospérer dans un élan commun.

L'Europe a transformé les cicatrices du siècle dernier en un formidable ensemble d'outils pour prévenir et résoudre les conflits. L'Italie se félicite de l'engagement renouvelé du Secrétaire général Guterres en faveur de solutions politiques aux crises, et elle travaillera avec tous les Membres de l'ONU, y compris ceux du Conseil de sécurité, pour préserver la paix en Europe et au-delà. En recourant aux possibilités offertes par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous confions aux organisations régionales telles que l'OSCE et l'Union européenne la responsabilité de promouvoir le règlement des conflits sur tout le continent, et obtenons des résultats importants, à l'image des progrès obtenus concernant la crise en Ukraine.

Enfin, l'Union européenne, grâce à ses positions ambitieuses et concrètes, concernant son élargissement ou les politiques avec ses voisins notamment, est le moteur le plus puissant de la paix et de la résilience en Europe et, par l'entremise de son action extérieure dynamique et de vaste portée, elle est aussi une force de stabilisation irrésistible pour le monde entier et pour notre sécurité collective.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Depuis les années 90, le monde a été témoin de nombreux changements géostratégiques qui ont alimenté les conflits à travers l'Europe. En dépit des efforts considérables qui ont été déployés, les progrès souhaités n'ont pas été au rendez-vous et aucune solution durable n'a encore été trouvée aux conflits dans le Haut-Karabakh, en Abkhazie, en Ossétie du Sud et en Transnistrie, ni même en Ukraine, dans les Balkans ou à Chypre.

Il est important de noter que la situation actuelle et le calme relatif que connaissent plusieurs de ces conflits n'indiquent en aucune façon que les parties régionales

concernées sont parvenues à des solutions durables étant donné la polarisation continue et l'incapacité à s'attaquer aux causes profondes des tensions entre les parties belligérantes, lesquelles pourraient exacerber encore la situation à l'avenir. C'est pourquoi nous saluons les efforts déployés par l'OSCE et par d'autres mécanismes existants pour stabiliser un certain nombre de points chauds en Europe par le biais de la diplomatie préventive, la médiation, les bons offices et les mesures de consolidation de la paix.

L'Égypte appelle à redoubler d'efforts et invite toutes les parties à assumer leurs responsabilités et à faire montre de la volonté politique nécessaire pour régler ces conflits de manière pacifique. Nous pensons également qu'il faut d'assurer une pleine complémentarité entre le rôle de l'OSCE et celui des Nations Unies. Nous apprécions les contributions de l'Organisation à la consolidation des efforts internationaux visant à trouver une solution politique en Ukraine, conformément aux accords de Minsk, considérés comme le cadre idéal pour parvenir à un règlement durable du conflit en cours. Nous demandons l'application intégrale de la résolution 2202 (2015), qui invite toutes les parties à adopter un certain nombre de mesures pour mettre en œuvre les accords de Minsk, en particulier l'engagement pris en faveur du cessez-le-feu et du retrait des armes lourdes, les réformes constitutionnelles nécessaires et l'organisation d'élections locales dans la région du Donbass. Elle appelle également à traiter les répercussions humanitaires du conflit en coordination avec toutes les parties concernées, sans exception.

À cet égard, nous demandons la mise en œuvre des arrangements conclus par le Groupe de Minsk pour régler pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh par le dialogue et en évitant les ingérences dans les affaires intérieures du pays. Ces solutions devraient être fondées sur les normes du droit international et sur la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne la question de Chypre, nous appelons à une solution durable à cette situation, conformément à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est essentiel d'aller de l'avant en ce qui concerne les arrangements de sécurité actuels, qui sont obsolètes et ne reflètent pas la réalité politique actuelle.

In conclusion, je voudrais signaler que l'Égypte entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États européens, et au vu des liens d'amitié qui unissent le peuple égyptien aux peuples de la région, nous réaffirmons la nécessité de consolider l'approche adoptée pour faire face aux conflits en Europe, afin de passer de la simple gestion desdits conflits en vue d'éviter des luttes violentes tous azimuts, à l'instauration d'une paix durable. C'est pourquoi l'Égypte préconise des efforts régionaux et internationaux plus concertés. Nous sommes convaincus que le large éventail de coopération et de complémentarité entre les pays européens leur permettra de surmonter ces conflits en s'en remettant à la logique et à un sentiment d'urgence.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie nos trois Secrétaires généraux de leurs exposés aujourd'hui. Ces trois organisations, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne (UE) jouent toutes un rôle crucial pour préserver la paix et la sécurité en Europe et nous apprécions tout le travail qu'elles accomplissent.

Tout ce que nous faisons au Conseil de sécurité est le résultat direct des conflits en Europe. Plus de sept décennies après la Seconde Guerre mondiale, nous devrions être fiers que les Européens jouissent maintenant d'un niveau de stabilité et de prospérité qui aurait été impensable pour la génération de nos grands-parents.

Comme nous l'avons entendu clairement lors de la séance sur l'Ukraine au début de ce mois (voir S/PV.7876), l'instabilité et l'insécurité persistent en Europe. Les frontières de l'Europe sont aujourd'hui menacées comme cela n'a plus été le cas depuis la guerre froide. L'intégrité territoriale de votre pays, Monsieur le Président, a été violée de manière flagrante, faisant quelque 10 000 morts et des millions de déplacés. Au cœur de ce mépris de la souveraineté se trouvent la Fédération de Russie et sa vision du monde qui pensent que l'intérêt de Moscou peut et doit prévaloir sur les choix souverains et démocratiques de pays indépendants. C'est une vision du monde illustrée par l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et le soutien continu aux séparatistes dans l'est de l'Ukraine.

Il y a seulement quelques jours, la Russie a reconnu les passeports des prétendues républiques populaires du Donbass sous le couvert de l'aide humanitaire pour un conflit que la Russie elle-même a suscité. Une réponse plus appropriée serait que la Russie respecte ses engagements au titre des accords de Minsk, notamment en retirant ses troupes et son équipement de l'Ukraine et en usant de son influence sur les séparatistes pour mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu et de retrait

des armes lourdes. Jusqu'à ce que tous ces engagements soient pleinement respectés, la Russie restera soumise à des sanctions de la part de l'Union européenne et du Groupe des sept États. En d'autres termes, nous ne pouvons pas rester passifs devant une telle agression.

Le Conseil a la responsabilité de soutenir la paix gagnée en Europe il y a sept décennies pour faire en sorte que l'ordre international fondé sur des règles – et plus particulièrement la Charte des Nations Unies – soit respecté et appliqué par tous les pays. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les guerres livrées sur des champs de bataille se terminent par un dialogue mené autour d'une table. Les trois organisations qui se sont adressées au Conseil aujourd'hui jouent un rôle essentiel dans ces efforts. Face à de grandes difficultés et à une escalade de la violence, l'OSCE surveille avec courage la ligne de contact en Ukraine; L'Organisation des Nations Unies apporte une aide vitale et des secours bien nécessaires à ceux qui souffrent; et avec ses sanctions, l'UE exerce des pressions sur la Russie pour qu'elle respecte ses engagements au titre des accords de Minsk. Mais ces organisations ne peuvent pas le faire seules. Toutes les parties doivent s'employer à faire du cessez-le-feu une réalité, en mettant pleinement en œuvre les accords de Minsk.

Malheureusement, la nécessité d'un règlement politique pacifique va bien au-delà des frontières de l'Ukraine. Par souci de temps, je ne mentionnerai pas tous les conflits en Europe. La lumière clignotante, après tout, est censé être un signe d'arrêter et pas un encouragement à continuer. Je voudrais donc citer quelques-uns des autres conflits.

En Géorgie, les conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud restent sans solution, la pression russe ne montrant aucun signe de diminuer. En Moldova, il est plus que temps de parvenir à un règlement pacifique global du conflit transnistrien, sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldova, avec un statut spécial pour la région de Transnistrie. Dans le Haut-Karabakh, un règlement pacifique reste également insaisissable en raison d'un niveau élevé de méfiance et de l'absence de volonté politique de compromis. Nous soutenons les efforts des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Partout sur le continent, le Royaume-Uni continuera d'être une force pour la paix en Europe par son adhésion à l'OTAN, à l'OSCE et, bien sûr, au Conseil. Notre propre sécurité dépend depuis longtemps des partenariats solides de la zone euro-atlantique et nous sommes donc déterminés à les renforcer, y compris en maintenant l'objectif de l'OTAN qui est de consacrer 2 % de notre économie à la défense. J'encourage vivement tous les alliés de l'OTAN à atteindre cet objectif. L'OTAN a réagi de manière cohérente, globale et mesurée face aux actes de déstabilisation et de provocation de la Russie. Elle a modernisé sa stratégie de dissuasion et de défense en tant que réponse équilibrée à l'instabilité et à l'insécurité que la Russie a tenté de semer, tout en étant ouverte au dialogue avec la Russie.

Trois ans après les manifestations de Maidan, nous parlons clairement dans cette salle aujourd'hui pour réaffirmer notre soutien total aux principes d'intégrité territoriale et de souveraineté énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'Acte final d'Helsinki. Nous disons clairement que nous ne reconnaissons pas et ne reconnaîtrons pas l'annexion illégale de la Crimée. Je suis fier de le répéter aujourd'hui au nom du Royaume-Uni.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Après l'amère expérience de deux guerres mondiales, l'Europe a entrepris un effort ambitieux pour promouvoir un ordre international fondé sur des règles, rejetant totalement la coercition. Elle a maintenu des principes interdisant la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État et imposé le règlement pacifique des différends internationaux.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui compte aujourd'hui 57 États membres, est devenue la première institution mondiale de sécurité régionale et contribue depuis longtemps à la prévention des conflits et à la durabilité de la paix grâce à des mesures de confiance.

Depuis plus de 70 ans, le Japon s'associe à ses partenaires européens et américains pour défendre les valeurs fondamentales que sont la liberté, la démocratie, l'état de droit, ainsi que l'économie de marché et les droits de l'homme. Il appuie fermement le système des Nations Unies, qui incarne ces valeurs. L'OTAN, qui partage les mêmes valeurs libérales et contribue activement à la paix, est également un partenaire fiable et naturel du Japon.

En dépit de ces progrès, le Japon est préoccupé par la poursuite de conflits ouverts et gelés en Europe. Si la majorité de ces conflits trouvent leur origine dans des tensions ethniques anciennes, nombre d'entre eux

sont prolongés et exacerbés par des actes flagrants qui contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les Accords d'Helsinki.

Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration récente de la situation dans l'est de l'Ukraine. La poursuite du conflit en Ukraine, qui aurait déjà coûté la vie à près de 10 000 personnes, pose une menace importante à la paix et à la sécurité en Europe. La pleine application des Accords de Minsk – que le Conseil a approuvée dans la résolution 2202 (2015) – par toutes les parties concernées est essentielle. Nous saluons les efforts déployés par l'OSCE, la France et l'Allemagne selon le format Normandie, notamment la convocation la semaine dernière d'une réunion des Ministres des affaires étrangères.

En ce qui concerne la Crimée, nous sommes opposés à toute tentative de modifier les frontières de l'Ukraine en ayant recours à la menace ou à l'emploi de la force ou par d'autres moyens illicites. Le prétendu référendum organisé en République autonome de Crimée et à Sébastopol en mars 2014 ne constitue pas la base d'une modification du statut de la Crimée. Nous appelons tous les États à respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La situation en Europe touche l'ensemble de la communauté internationale. Les menaces à l'intégrité territoriale d'un pays ne sauraient être ignorées, car elles porteraient atteinte aux principes fondamentaux sur lesquels est fondé en totalité l'ordre juridique international.

Pour régler les conflits européens, les principaux pays de la région doivent accentuer leurs efforts. Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'OSCE et l'Union européenne, jouent un rôle important dans le règlement des conflits, et la coopération entre l'ONU et ces organisations devient de plus en plus importante. Le Conseil doit porter une attention accrue aux conflits prolongés en Europe afin qu'ils ne se transforment pas en graves menaces à la paix et à la sécurité régionales.

Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à des menaces émergentes telles que l'extrémisme violent et les crises humanitaires qui touchent réfugiés et migrants. La communauté internationale doit renforcer son action face à ces crises. Les efforts que déploient les organismes des Nations Unies sont essentiels en vue d'éliminer les causes profondes telles que la pauvreté et l'injustice sociale, et nous appuyons pleinement la campagne de réforme lancée par le Secrétaire général, M. Guterres. Le Gouvernement japonais a décidé de fournir une contribution supplémentaire de 750 millions de dollars pour contribuer à régler les problèmes humanitaires et concernant les réfugiés, et pour lutter contre le terrorisme, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres organisations internationales.

L'Europe doit jouer un rôle crucial dans la défense de l'ordre international basé sur l'état de droit. Elle est bien placée pour le faire, étant donné qu'elle accueille les principaux tribunaux internationaux tels que la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale, la Cour permanente d'arbitrage et le Tribunal international du droit de la mer.

L'attachement du Japon à l'idéal de l'intégration régionale en Europe, qui contribue et dont nous espérons qu'elle continuera de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, à la disparition des frontières et au règlement des tensions ethniques, reste inchangé. Nous sommes solidaires de l'Europe s'agissant de soutenir la tolérance ethnique et religieuse et de défendre les valeurs de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés, dans la mesure du possible, de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'informe par ailleurs le Conseil qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, le présent débat public se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à M. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en russe*) : Je tiens en premier lieu à présenter mes sincères condoléances à l'occasion du décès du Représentant permanent de la Russie auprès de l'ONU. L'Ambassadeur Churkin était un diplomate exceptionnel qui s'est acquis un profond respect par le travail qu'il a accompli ici, à New York, et dans le monde entier.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir organisé ce débat public. Il arrive à point nommé, car

l'Europe traverse actuellement une période marquée par le plus grand nombre de graves problèmes de sécurité et de conflits armés survenus simultanément depuis la fin de la guerre froide. L'Union européenne, qui était autrefois le principal exemple d'intégration politique et économique dans le monde, n'a jamais été confrontée à un si grand nombre de problèmes et de menaces.

Toutefois, les conflits et les problèmes ne sont pas exclusivement européens. Tous les conflits qui touchent l'Europe ont des aspects mondiaux, des facteurs mondiaux, parfois des origines mondiales, et ils se rattachent tous à des développements politiques mondiaux. Nous, Européens, parlons beaucoup de ces conflits. Nous recherchons des solutions, mais nous sommes contraints d'admettre que nous ne pouvons probablement pas y parvenir seuls. Le règlement éventuel de ces conflits ne dépend pas uniquement des Européens. À notre sens, nous aurons une chance de surmonter et de régler ces conflits si les relations entre les États-Unis et la Russie s'améliorent et deviennent plus pragmatique à l'avenir.

Nous avons une expérience historique très simple en Europe centrale : dès qu'un conflit éclate entre l'Est et l'Ouest, l'Europe centrale est en général perdante. Et lorsque nous perdons, nous perdons en général gros. C'est pourquoi nous faisons des voeux pour que le nouveau Gouvernement américain et le Gouvernement russe établissent de meilleures relations, améliorent leur entente, ou – selon les paroles du nouveau Président des États-Unis – se mettent d'accord. Si les États-Unis et la Russie ne renforcent pas leur coopération, nous n'entrevoyons pas d'espoir réaliste de trouver des solutions durables aux menaces et aux problèmes qui nous touchent. L'histoire récente comporte certaines vérités bien claires. Je suis convaincu que nul ne doute du fait que l'accord conclu avec l'Iran concernant son programme nucléaire n'aurait pas vu le jour si la Russie et les États-Unis ne s'étaient pas assis du même côté de la table des négociations.

C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec une grande satisfaction toutes les initiatives qui améliorent les relations entre les États-Unis et la Russie. Nous considérons comme absolument nuisibles toutes les initiatives et décisions qui nous éloignent d'un renforcement de la coopération. Nous entendons en général, dans diverses enceintes, deux expressions : « dialogue » et « dissuasion ». Nous, Hongrois, nous, Européens du centre, espérons que les États-Unis et la Russie s'efforceront de dialoguer sur la base de la confiance mutuelle et du respect du droit international.

Le renforcement de cette coopération améliorera les chances de détruire l'État islamique d'Iraq et du Cham et de vaincre enfin la terreur. Sans cela, il sera impossible de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires illégaux massifs, qui ont eu de profondes répercussions sur l'Union européenne par le passé. Du fait de mauvaises décisions de politique internationale et de crises mal gérées, des systèmes ont été déstabilisés, des économies ont été ruinées et des dictatures ont émergé dans les pays voisins de l'Europe, obligeant les populations à fuir massivement leurs foyers. Régler ces problèmes et instaurer par là-même la paix et la stabilité dans la région de l'Europe, ce qui aura une incidence directe sur la sécurité même de l'Europe, est une tâche telle qu'il est tout simplement impossible de l'accomplir sans une coopération active entre les États-Unis et la Russie.

Puisque je viens de Hongrie, où nous voyons de temps à autres certaines perturbations et tensions majeures se faire jour autour de nous, je voudrais très brièvement souligner deux points. Premièrement, nous considérons que l'application intégrale des Accords de Minsk est le seul moyen de mettre fin au conflit en Ukraine. Nous espérons qu'ils seront appliqués plus rapidement et dans leur intégralité, tout comme nous espérons une stabilité durable et une plus grande prévisibilité dans les Balkans occidentaux. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que cette région historique s'engage sur la voie de l'intégration européenne, et nous espérons que cela aussi deviendra une réalité le rapidement possible.

Je tiens à dire que c'est un honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, et nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil restera une instance de dialogue susceptible d'aider à surmonter les énormes défis auxquels l'Europe et l'Union européenne ont été récemment confrontées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Linkevičius (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes condoléances à la famille de M. Vitaly Churkin, que je connaissais personnellement depuis de nombreuses années. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de la réussite de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et de votre organisation de l'important

débat d'aujourd'hui. Le thème choisi pour le débat de ce jour nous permettra d'évaluer les menaces actuelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales du fait des conflits en Europe, et de discuter des meilleurs moyens de les surmonter.

La fin de la guerre froide, la dissolution de l'Union soviétique et la fin de l'affrontement idéologique qui a divisé l'Europe pendant près de 50 années ont fait espérer une ère nouvelle pour la sécurité européenne. Pourtant, aujourd'hui, l'Europe n'est ni à l'abri des affrontements, ni en paix. Les conflits gelés de Transnistrie, en République de Moldova et dans la région du Haut-Karabakh, une intervention militaire en Géorgie, une influence croissante dans les Balkans occidentaux et une agression contre l'Ukraine, ainsi que l'annexion illégale de la Crimée – ce ne sont pas là des cas isolés mais plutôt un schéma de comportement général adopté au fil des ans par l'un des Membres fondateurs de l'ONU dans sa propre région, dans le but de redessiner les frontières de l'Europe.

Forte de son système de persuasion bien établi, à grande échelle, qui recourt aux leviers énergétique, économique et militaire, la Russie continue d'entraver l'intégration des pays des Balkans occidentaux dans les structures euro-atlantiques, en s'efforçant d'entretenir le statu quo de méfiance et d'animosité qui persiste entre ces nations. En Transnistrie, la Russie défend et parfois définit les aspirations du régime séparatiste et menace les pays voisins par la présence de ses propres soldats. La Russie alimente également entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie une course aux armements qui pourrait de nouveau les pousser à envisager l'option militaire. Avec son annexion sournoise de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en Géorgie, en recourant à de prétendus référendums et élections, voire en changeant le nom de ces régions occupées, la Russie viole une fois de plus les principes qui sont au fondement même de l'ordre international.

Il est clair que nous devons utiliser tous les outils et mécanismes disponibles pour relancer les processus de négociation qui s'enlisent gravement dans l'impasse, et que nous devons unir nos efforts afin d'éviter de nouveaux conflits prolongés, en particulier en Ukraine, où l'agression russe, qui n'a pas été provoquée et qui se dissimule derrière les rebelles qu'elle soutient, entrera bientôt dans sa quatrième année, avec un bilan de près de 10 000 morts et plus de 23 000 blessés. Les récents bombardements aveugles sur Avdiivka ont montré que, en s'étendant, l'affrontement militaire mettait en danger des milliers d'autres personnes. Je me suis moi-même rendu récemment à Avdiivka, où j'ai rencontré des personnes qui vivent dans des maisons détruites, et qui ont vu de leurs yeux des violations flagrantes des Accords de Minsk. Une fois de plus, nous devons insuffler une impulsion sérieuse à l'application des accords, laquelle est dans l'impasse actuellement, et qui ne pourra être garantie que lorsque la Russie retirera ses troupes du territoire ukrainien et que l'Ukraine aura recouvré le plein contrôle des frontières de son État.

Si nous voulons gagner du terrain par rapport aux énormes difficultés qui se présentent en Europe, il nous faut prendre des mesures collectives à divers niveaux. Premièrement, nous considérons l'ONU comme un acteur clef d'un multilatéralisme efficace et le fondement de notre système international. Nous avons besoin d'une ONU forte, qui soit et capable de relever des défis mondiaux complexes. Une relation de travail étroite et proactive entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité contribuerait à cet objectif. Malgré l'inaction fréquente du Conseil, due à la pratique du veto, il se doit d'accorder une plus grande attention aux conflits prolongés en Europe, parce que ces derniers sont susceptibles de dégénérer et, donc, de menacer la stabilité et la sécurité d'ensemble de la région.

Deuxièmement, les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne jouent un rôle de premier plan dans les situations de conflit et d'après-conflit en Europe. Nous attachons une très grande importance à l'engagement de l'OSCE dans les conflits gelés, de la Transnistrie au Caucase, et dans le conflit en cours en Ukraine, notamment à travers la Mission spéciale d'observation en Ukraine. Nous demandons que la Mission spéciale d'observation bénéficie d'un accès sans entrave à tout le territoire de l'Ukraine. Nous devons repenser le rôle et l'engagement de l'OSCE en Ukraine, notamment avec la création éventuelle d'une mission de sécurité de l'OSCE pour les élections locales.

Troisièmement, dans le cadre de sa politique d'élargissement, l'Union européenne joue un rôle significatif dans la promotion de relations normalisées entre la Serbie et le Kosovo et dans le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'entre les pays des Balkans occidentaux. La Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie a garanti une présence internationale de surveillance de long terme dans le pays et est un facteur clef de sa stabilité. La mission consultative de l'Union européenne en

Ukraine, qui se consacre à la réforme du secteur civil de la sécurité et a une présence régionale à Lviv et Kharkiv, est un outil important qui doit être encore renforcé et élargi. Enfin, l'Union européenne a progressivement imposé des mesures restrictives à la Russie, notamment un régime de sanctions, qui seront en vigueur tant que les Accords de Minsk ne seront pas intégralement appliqués. C'est pourquoi nous plaidons avec force pour un partenariat global entre l'Union européenne et l'ONU, qui augmenterait leur capacité d'agir et d'obtenir des résultats.

Pour terminer, il y a deux ans, dans cette même salle, nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, en contemplant l'histoire et en réaffirmant avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, une Europe unie, libre et en paix n'est pas encore une réalité. Mais elle reste notre fil conducteur. Si nous voulons réussir, nous devons partager les mêmes aspirations et réaffirmer notre attachement aux principes sur lesquels repose la sécurité européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Janelidze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la présidence ukrainienne d'avoir convoqué ce débat important et opportun, qui nous donne l'occasion de mettre l'accent sur notre région et de réfléchir aux moyens de remédier aux problèmes de sécurité et à l'instabilité persistante sur le continent. Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Lamberto Zannier, la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, Mme Helga Schmid, et les ministres qui ont participé et contribué au débat.

L'ONU a été créée pour mettre fin à la guerre et être un instrument international au service de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité. Aujourd'hui, cependant, il est difficile d'identifier une région qui soit exempte de menaces sur sa sécurité ou d'affrontements. Les multiples conflits en Europe présentent des similitudes et des schémas communs, y compris des atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'États voisins. Nous avons tous vu des agressions, d'abord en Géorgie, puis en Ukraine, et il pourrait y en avoir d'autres si aucune mesure n'est prise dès aujourd'hui. En Europe, nous avons tous été témoins du recul de la culture politique de coopération, qui est consacrée par les documents historiques de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'OSCE. Nous sommes revenus à la politique des menaces et du recours à la force.

Il est particulièrement inquiétant que l'architecture de sécurité soit délibérément sapée par un membre permanent du Conseil de sécurité, qui est précisément tenu de veiller au respect des principes internationaux. Au cours de la dernière décennie, l'incapacité de régler les conflits prolongés et de prévenir l'apparition de nouveaux conflits a mis au jour les déficiences fondamentales de l'architecture de sécurité internationale en vigueur actuellement. Je voudrais rappeler ici que depuis 16 ans – depuis le début des années 90 –, dans cette même salle, le Conseil a adopté 39 résolutions sur le conflit en Géorgie, lesquelles résolutions réaffirment l'intégrité territoriale et la souveraineté de mon pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, dénoncent le nettoyage ethnique et soulignent qu'il est impératif de

> « prendre véritablement en compte la nécessité de veiller au retour dans la dignité des personnes déplacées et des réfugiés, notamment en ce qui concerne leurs préoccupations en matière de sécurité et de droits de l'homme » (*résolution 1666 (2006), par. 7*).

Dans le cas de la Géorgie, un conflit qui a commencé au début des années 90 a atteint son point culminant en 2008 lorsque la Russie est intervenue militairement en Géorgie et a occupé nos territoires, puisque la communauté internationale n'a pas réagi efficacement aux signes avant-coureurs. En outre, après la guerre d'août, nous avons perdu les garanties minimum qui existaient, car en 2009, la Russie a bloqué unilatéralement les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et de la mission de l'OSCE en Géorgie alors que leur présence était plus que jamais nécessaire pour faire le suivi de la situation sur le terrain.

Cet exemple montre clairement qu'il existe un risque d'escalade à tout moment en ce qui concerne tous les conflits prolongés ou latents, et que par conséquent, le Conseil de sécurité doit en assurer régulièrement le suivi au lieu de se contenter de réagir aux crises uniquement lorsque la situation l'exige. Il serait donc utile que le Secrétaire général soumette des rapports périodiques au Conseil de sécurité sur les conflits prolongés.

S'il est vrai que l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne participent aux pourparlers internationaux entre la Géorgie et la Russie en leur qualité de

cofacilitateurs des discussions internationales de Genève depuis huit ans, il reste encore beaucoup à faire pour obtenir des résultats tangibles. Pour ce faire, il faut avant tout de la volonté politique et un engagement de la part de toutes les parties prenantes. Il faut que les coprésidents et le Secrétaire général s'impliquent davantage pour orienter et évaluer ce processus, sur la base des principes et des normes du droit international. Nous devons tous apporter notre appui au Secrétaire général en vue du renforcement de son rôle de chef de file.

Depuis longtemps, mon pays est engagé en faveur d'une politique constructive et pacifique de réconciliation et de renforcement de la confiance. Je tiens à souligner que la Géorgie est déterminée à œuvrer en faveur de la paix dans la région. C'est dans cet esprit que la Géorgie a pris unilatéralement l'engagement de ne pas recourir à la force, mais il n'y a jamais eu de mesure réciproque. Depuis 2012, le Gouvernement géorgien s'est employé à améliorer ses relations avec la Fédération de Russie en prenant des mesures constructives et concrètes. À cette fin, nous avons établi un dialogue sur les questions relatives au commerce, aux transports et aux relations entre les peuples, dialogue qui a abouti à des résultats positifs. Nous avons participé aux discussions internationales de Genève dans un esprit constructif et nous sommes disposés à participer à des négociations constructives.

L'an dernier, le mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali a repris ses travaux. En ce qui concerne les relations avec nos compatriotes vivant dans les territoires occupés, les Abkhazes et les Ossètes font partie intégrante de notre histoire et de notre avenir communs, en dépit des barrières artificielles actuelles, et il n'y a pas d'autre option que le retour des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers et la pleine réintégration de tous les groupes ethniques dans une société dynamique où les droits de l'homme et les libertés individuelles, ainsi que la diversité culturelle et linguistique des différentes communautés, sont des priorités majeures. Nous sommes fermement engagés en faveur d'un processus de dialogue, de renforcement de la confiance et de réconciliation avec les habitants des territoires occupés. Nous leur garantissons tous les avantages dont bénéficient les citoyens géorgiens. Nous sommes prêts à leur faire bénéficier de tous les progrès que nous réaliserons sur la voie du développement.

En dépit de tout cela, la Fédération de Russie continue d'appliquer des politiques visant à l'annexion, dite factuelle, des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en concluant des accords illégaux d'intégration avec les autorités de facto de ces régions. La décision du régime d'occupation d'organiser un soi-disant référendum dans la région de Tskhinvali en vue de lui donner une nouvelle appellation : « République d'Ossétie du Sud – État d'Alania », comme s'il s'agissait d'un des sujets fédéraux de la Fédération de Russie, est une autre illustration de cette politique. Parallèlement, le régime d'occupation dans la région de l'Abkhazie a pris la décision de fermer les postes de contrôle situés le long de la ligne d'occupation, entravant davantage la liberté de circulation des populations locales.

Nous appelons la communauté internationale à condamner ces actes et à s'y opposer. Nous demandons à la Fédération de Russie d'abandonner ses politiques illégales, de respecter les obligations internationales – notamment l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 –, de garantir l'accès aux mécanismes internationaux de surveillance – en premier lieu le mécanisme de surveillance de l'Union européenne, conformément à son mandat-, de faciliter la création de dispositifs internationaux de sécurité et d'autoriser le retour de centaines de milliers de déplacés et de réfugiés qui ont été chassés par la force de leurs foyers.

La Géorgie est prête à régler le conflit qui l'oppose à la Fédération de Russie par des moyens exclusivement pacifiques, conformément aux accords internationaux pertinents et dans le plein respect des principes fondamentaux du droit international. Le retrait des forces d'occupation russes de la Géorgie serait l'étape la plus importante pour parvenir à un règlement global du conflit qui oppose la Russie à la Géorgie.

Enfin, qu'il me soit permis de réitérer combien il importe que la communauté internationale réaffirme unanimement son adhésion à la Charte des Nations Unies et aux principes et normes fondamentaux du droit international. Dans ce contexte, je réitère l'appui ferme de la Géorgie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de votre pays, Monsieur le Président, et des autres États européens. Nous devons tout mettre en œuvre pour trouver des solutions efficaces aux conflits qui ont une incidence sur la vie de millions de personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Croatie.

Mme Bušić (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement croate, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à la

Fédération de Russie suite au décès de S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je remercie l'Ukraine d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important, qui arrive à point nommé.

La Croatie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais faire des observations supplémentaires à titre national.

L'Europe a réussi à surmonter l'horrible héritage de deux guerres mondiales qui sont nées sur le sol européen. Aujourd'hui, les anciens champs de bataille sont devenus des zones de coopération étroite, de paix et de prospérité. Néanmoins, certaines régions du continent européen connaissent toujours des conflits et des différends, ce qui entraîne des souffrances humaines et de l'instabilité. Au moment où nous sommes confrontés à de nouveaux défis tels que la migration de masse et les changements climatiques, les conflits en cours et les conflits non réglés ou prolongés entravent le développement de l'Europe et mettent en péril sa stabilité.

Cette question évidente et souvent formulée se pose également dans ce contexte : que pouvons-nous faire, en tant qu'États et en tant que communauté internationale rassemblés au sein de cette Organisation, pour prévenir, atténuer et régler ces événements et situations, en faisant fond sur les pratiques passées et en mettant en pratique les enseignements tirés de l'expérience? Il existe de nombreuses réponses à cette question. Toutefois, je voudrais faire part au Conseil des vues et des expériences de la Croatie à cet égard.

Durant les années 90, l'Europe du Sud-Est a malheureusement été le théâtre de conflits armés dont le continent n'avait plus été témoin depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans le même temps, les plus grandes opérations de maintien de la paix de l'histoire des Nations Unies ont également été déployées dans cette région de l'Europe. De cette période, nous avons tiré plusieurs enseignements importants, qui peuvent être résumés comme suit. Premièrement, un mandat clair et précis est la condition préalable au succès de toute opération. Deuxièmement, le strict respect du droit international est d'une importance cruciale, notamment en ce qui concerne l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues. Troisièmement, une diplomatie préventive engagée et une intervention rapide face aux signes avant-coureurs – domaines dans lesquels nous avons échoué lamentablement dans le cas de l'ex-Yougoslavie – sont essentielles. Quatrièmement et enfin, une approche spécialement adaptée en ce qui concerne des régimes de sanctions complexes et leur mise en œuvre fondée sur des principes peuvent aller de pair avec les éléments précédents.

L'ONU est hantée par ses échecs au Rwanda, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, lorsque ses forces de maintien de la paix n'ont pas réussi à prévenir les atrocités et le génocide de populations civiles qu'elles étaient censées protéger. Il est devenu évident que les Nations Unies ne pouvaient plus appliquer le concept traditionnel de protection et que les forces des Nations Unies devaient défendre activement les civils contre des attaques armées en cas de besoin.

L'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental est un excellent exemple d'une diplomatie innovante et d'un mandat de maintien de la paix bien conçu, car elle a abouti à la réintégration pacifique de la région croate occupée de la Slavonie orientale dans la Croatie. Cette opération est toujours considérée comme l'une des plus grandes réussites dans l'histoire des Nations Unies. La Croatie est disposée à partager son expérience concernant tous les aspects de cet effort fructueux, ainsi que son savoir-faire en matière de renforcement de la confiance, de stabilisation, de reconstruction et de réconciliation après un conflit.

Les expériences européennes de sortie de conflit montrent combien il est important d'édifier les institutions et de renforcer l'état de droit et le cadre administratif de l'État. Cela est essentiel si l'on veut favoriser la paix et créer les conditions propices à la prospérité économique et à la création d'emplois. Ce n'est qu'alors que les vieilles animosités seront pleinement remplacées par la coopération transfrontière et par une véritable réconciliation. L'histoire de l'Union européenne, dont la Croatie est devenue un État membre en 2013, sert d'exemple éclatant à cet égard.

Si l'expérience de l'Europe du Sud-Est montre clairement quel est le prix à payer faute d'agir à temps et de façon décisive, elle montre aussi que dans la consolidation de la paix après un conflit, les organisations régionales peuvent jouer un rôle important de stabilisation. Tels sont, par exemple, l'engagement de l'Union européenne et sa coopération avec les Nations Unies aux fins d'un partage du fardeau effectif et équilibré en Bosnie-Herzégovine par le biais de la Force

de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA).

En tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Croatie porte une responsabilité particulière dans la stabilité en Bosnie-Herzégovine. L'égalité institutionnelle réelle des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens est essentielle pour la stabilité à long terme de la Bosnie-Herzégovine, ce qui contribuera à la sécurité de l'Europe du Sud-Est. À cet égard, la Croatie continuera aussi d'appuyer fermement la perspective européenne et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine et de l'Europe du Sud-Est en général, en tant que meilleure impulsion donnée à la préservation d'une paix durable, au développement et au renforcement des institutions.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ne doivent épargner aucun effort pour mettre fin aux conflits en cours en Europe, en particulier pour remédier à la grave situation en Ukraine. Dans le même temps, nous devons pousser au règlement de tous les autres conflits existants ou prolongés en Europe qui continuent de mettre en danger la paix et la sécurité internationales dans un avenir prévisible. Les outils pour ce faire sont disponibles et connus et l'expertise est vaste, et nous ne devons donc pas permettre que l'histoire se répète car, prétendument, personne n'écoutait la première fois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Moldova.

M. Darii (Moldova) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais me joindre aux autres délégations pour exprimer mes condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de l'Ambassadeur Churkin, décédé subitement hier.

Quant au débat thématique d'aujourd'hui, je voudrais remercier la présidence ukrainienne de son initiative de convoquer le présent débat public, au niveau ministériel, consacré aux conflits en Europe. Cette initiative non seulement vient à point nommé, mais elle est aussi nécessaire, étant donné la fragilité de la situation générale au plan de la sécurité dans notre région.

Nous partageons pleinement votre évaluation, Monsieur le Président, à savoir que les conflits non réglés qui ont éclaté à la fin du XXe siècle et les conflits survenus en Europe au XXIe siècle ont atteint un seuil critique et constituent un risque immédiat pour la stabilité de l'ensemble de la région et une menace grave pour la paix internationale. Ces conflits, dont certains restent non réglés depuis plus de 25 ans – comme celui qui se déroule dans mon pays – continuent de nuire au développement politique, social et économique des États concernés. Je parle au nom d'un pays directement touché par un conflit gelé prolongé et non réglé. En outre, l'intégrité territoriale de certains États Membres de l'ONU – en Europe, il s'agit de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine – a été compromise et leur souveraineté à maintes reprises violée.

Il est clair que ce qu'il faut pour la paix et la sécurité européennes et mondiales à ce stade crucial, c'est une ferme réaffirmation par l'Assemblée générale et une véritable mise en œuvre par le Conseil de sécurité des normes et principes impératifs des Nations Unies et du droit international. Nous attendons des membres du Conseil de sécurité, en particulier des membres permanents, non seulement qu'ils réagissent mais aussi qu'ils agissent rapidement et de façon impartiale chaque fois que la paix et la sécurité sont menacées et quand – je le souligne encore une fois – les principes du droit international, en particulier la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres, sont ignorés.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner qu'il importe de parvenir à une compréhension commune s'agissant des entités sécessionnistes qui se situe en marge du droit national et international. Il faut souligner que certaines de ces entités sécessionnistes ne sont pas seulement ce que l'on appelle des parties au conflit, mais sont aussi des dérivés de jeux géopolitiques plus larges – un fait qui explique pourquoi elles sont peu disposées à parvenir à un règlement négocié. À cet égard, les mesures de confiance, notamment les mesures d'incitation économique et financière qui vont avec elles et qui visent à les étayer, ne suffiront pas s'agissant de certains conflits prolongés, à moins que les déclencheurs géopolitiques qui les ont provoqués en premier lieu ne soient désamorcés.

Malgré le sentiment quasi unanime que le conflit en Transnistrie, par rapport à d'autres conflits dans notre aire géographique, serait le plus facile à régler, après plus de 25 ans d'efforts politiques nous n'avons pas encore réussi à nous rapprocher d'un règlement. À cet égard, et sachant que tous les acteurs internationaux dans le programme « 5 plus 2 » sont représentés ici dans cette salle, je voudrais remercier les médiateurs, l'Ukraine et la Fédération de Russie, les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe, l'Union européenne et les États-Unis de leurs efforts inlassables visant à contribuer au progrès vers la définition d'une solution politique au conflit dans le cadre décrit par tous les orateurs qui ont fait mention d'un règlement du conflit en Transnistrie par le biais d'une solution politique basée sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de Moldova, avec un statut spécial pour la Transnistrie. À cet égard je voudrais souligner que le retrait des troupes étrangères de la République de Moldova pourrait être un élément supplémentaire pour promouvoir le processus de règlement.

La capacité propre au Conseil de faire respecter le droit international plutôt que de défendre les intérêts géopolitiques est essentielle pour les petits États, qui forment la majorité des Membres de l'ONU. À cet égard, nous pensons que le besoin présumé de réformer le Conseil de sécurité va grandir avec chaque question non réglée. C'est pourquoi je forme l'espoir que le débat d'aujourd'hui contribuera à promouvoir le règlement des conflits en Europe, malgré les défis qui nous attendent, ainsi qu'à promouvoir les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pelšs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre mes condoléances à la Mission permanente de la Fédération de Russie suite au décès subit du Représentant permanent, l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Je voudrais remercier la présidences ukrainienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les conflits en Europe. Je tiens également à remercier de leurs observations les Secrétaires généraux des trois organisations, à savoir l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne.

À bien des égards, l'Europe est un emblème de paix, de stabilité et de prospérité. Cependant, elle n'est pas à l'abri des problèmes de sécurité et de stabilité. Depuis le début du siècle, nous avons été témoins de violations graves des règles de la sécurité internationale. Le conflit en cours dans la partie orientale de l'Ukraine constitue la menace la plus récente contre la sécurité de l'Europe. Les conflits prolongés dans le Haut-Karabakh, en Transnistrie, en Abkhazie et en Ossétie du Sud nous rappellent que ce n'est pas le moment pour la communauté internationale de relâcher ses efforts.

Le respect universel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté est consacré par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; il doit être respecté par tous. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à renoncer à la menace ou à l'emploi illégal de la force et tous ont accepté de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Or, les actions de la Russie en Ukraine constituent une violation flagrante du droit international et mettent gravement à mal les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il y a trois ans, la Russie occupait la Crimée. En 2008 déjà, la communauté internationale avait été témoin d'actes d'agression similaires commis par la Russie en Géorgie.

Nous devons revenir à l'ancien ordre sécuritaire européen fondé sur des règles. Il n'y a pas de solution universelle pour ce qui est du règlement de conflits actifs et prolongés, mais il faut qu'il y ait des conséquences claires pour l'agresseur, que les pressions internationales soient exercées avec détermination et que les auteurs de violations du droit international répondent de leurs actes. Tout cela peut être très utile pour faciliter la désescalade et permettre un règlement politique des conflits.

En tant qu'organisations régionales, l'OSCE et l'Union européenne ont un rôle naturel à jouer dans le règlement des conflits en Europe, et nous comptons qu'elles participeront activement à la résolution des conflits en collaboration avec l'ONU. Toutes les parties doivent rester attachées aux instruments internationaux de règlement pacifique des conflits et doivent notamment appuyer et faciliter le déploiement sans entrave des missions internationales de l'ONU, de l'OSCE et de l'Union européenne. Il est inacceptable que les mécanismes internationaux de surveillance ne puissent accéder aux territoires en situation de conflit.

Afin de prévenir une escalade, le Conseil de sécurité doit accorder une plus grande attention aux conflits existants en Europe. Les membres du Conseil de sécurité qui ont un droit de veto ont non seulement le privilège mais aussi, et surtout, la responsabilité d'œuvrer dans l'intérêt de la paix et la sécurité communes. Leurs intérêts nationaux ne doivent pas entraver les efforts constructifs qu'ils déploient pour remplir leur rôle en tant que membres permanents. Nous remercions le Secrétaire général de sa participation aujourd'hui et lui savons gré de son appel continu en faveur de la paix et du règlement de tous les conflits. Nous l'engageons à utiliser tous les outils à sa disposition pour préserver un

ordre international fondé sur les règles et le rétablir là où il s'est effondré.

Le règlement pacifique du conflit en Ukraine, un règlement qui respecte l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, doit être une priorité pour la communauté internationale. La Lettonie continuera de défendre haut et fort sa politique incontestable de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée.

Malheureusement, aucun progrès n'a été fait vers le règlement du conflit. La dernière escalade de la violence par les séparatistes soutenus par la Russie dans l'est de l'Ukraine et la décision russe de reconnaître les prétendus passeports délivrés par les séparatistes dans les régions de Louhansk et de Donetsk mettent en péril les Accords de Minsk.

La Lettonie réaffirme que la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk reste son objectif de référence. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE doit continuer de surveiller et d'appuyer les progrès réalisés dans le cadre de leur application. Les observateurs doivent, par ailleurs, se voir accorder un accès complet, sûr et sans entraves à toutes les zones touchées par le conflit, y compris les zones de désengagement, les sites de stockage des armements lourds et la frontière russo-ukrainienne. Nous pensons également que les efforts doivent se poursuivre dans le cadre du format Normandie afin de mettre un terme aux destructions dans l'est de l'Ukraine.

Je voudrais dire pour terminer que le règlement des conflits prolongés en Europe dans son ensemble demeure de la plus haute importance. Il faut intensifier les efforts et, surtout, faire preuve de volonté politique pour parvenir à un règlement pacifique des conflits en Géorgie, en Transnitrie et dans le Haut-Karabakh.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Efendiev.

M. Efendiev (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, qui est une initiative régionale de la Géorgie, de l'Ukraine, de la République d'Azerbaïdjan et de la République de Moldova.

Tout d'abord, je voudrais remercier la délégation ukrainienne d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur « Le maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe » et de nous donner l'occasion d'ajouter notre voix et de partager notre vision sur cette question importante du point de vue de notre région.

Cette année, le Groupe GUAM fête ses 20 ans d'existence. Depuis sa création, les activités de l'organisation ont eu pour but de favoriser la stabilité et la coopération régionale dans la région de la mer Noire et de la mer Caspienne, en promouvant la démocratie, le commerce, le développement économique, la coopération en matière d'énergie et de transport, ainsi que le tourisme et la culture parmi les États membres du Groupe GUAM et leurs partenaires. Outre les initiatives conjointes visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notre entreprise contribue également à la réalisation des buts et principes de l'ONU.

Le rôle du Groupe GUAM en tant qu'organisation observatrice et la place qu'elle occupe dans le réseau de coopération régionale ont été reconnus par les résolutions semestrielles de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM. Je tiens à assurer le Conseil que nous restons ouverts à une coopération active et multiforme, fondée sur des valeurs et des principes communs.

Les réalisations et les succès enregistrés dans les principaux domaines d'activité de l'Organisation sont largement éclipsés par les conflits non résolus, aussi bien anciens que nouveaux, dans la région du Groupe du GUAM, conflits qui sapent le système de sécurité et de stabilité de l'Europe et au-delà. Peut-être mieux que beaucoup d'autres dans cette salle, les États membres du Groupe GUAM, avec leurs 60 millions d'habitants, peuvent témoigner des menaces et des défis que les conflits entraînent dans leur sillage. Les conflits en cours sur les territoires de la République d'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine portent atteinte à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale et ont des répercussions négatives sur la paix, la sécurité et la coopération, tant à l'échelon régional qu'au niveau de tout le continent. Ces conflits touchent la vie de millions de personnes dans les pays membres du GUAM, des personnes qui ont besoin de protection, d'assistance et de soutien, qu'elles aient été déplacées de force, ne puissent retourner dans leur foyer ou habitent dans les territoires disputés.

Les États membres du Groupe GUAM sont convaincus que le règlement pacifique de ces conflits contribuera considérablement à la sécurité globale

et durable en Europe. Le rôle des mécanismes de médiation internationale dans la prévention des conflits et le règlement pacifique devient, de ce fait, d'autant plus critique. Les États membres du Groupe GUAM ont l'intime conviction que le règlement des conflits sur leurs territoires dans le cadre, respectivement, des discussions internationales de Genève, du Groupe de contact trilatéral, du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou encore des pourparlers à 5+2 sur le règlement du conflit en Transnistrie, sur la base exclusive des normes et principes du droit international, à savoir le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États, sont autant d'éléments essentiels et impératifs pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région.

Dans le même temps, la communauté internationale doit faire entendre sa voix et faire front commun pour rétablir l'intégrité territoriale des États membres du Groupe GUAM, mettre fin à l'occupation des territoires temporairement occupés et protéger le droit fondamental des personnes déplacées et des réfugiés de retourner en toute sécurité et dans la dignité dans leur foyer. Cela permettra de parvenir à une solution durable pour les personnes déplacées de force, qui reste l'une des principales difficultés à résoudre dans la région du Groupe GUAM.

Le règlement des conflits armés est aussi l'une des conditions *sine qua non* pour appliquer avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui souligne qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

Face à ces obstacles redoutables, l'ONU demeure une instance indispensable pour relever les défis toujours plus complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Pour nous, il est très important que les initiatives du Groupe GUAM reçoivent un appui au titre du point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur les « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement ».

Nous appuyons pleinement l'appel en faveur de la paix lancé le 1er janvier 2017 par le Secrétaire général, M. António Guterres, et nous pensons que, grâce à la coopération, aux efforts communs et à la volonté politique, nous pouvons surmonter la multitude de difficultés actuelles et préparer la voie à la paix et au développement durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Efendiev de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Erler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter, au nom de l'Allemagne, mes condoléances les plus sincères à la famille, aux amis et aux collègues de l'Ambassadeur Churkin, de la Fédération de Russie.

Nous savons gré à la présidence ukrainienne d'avoir convoqué le présent débat. Pour les personnalités politiques de ma génération, l'expression « conflits en Europe » a une lourde charge historique. Après tout, l'Organisation des Nations Unies a été créée en réaction à la Seconde Guerre mondiale, qui avait commencé par l'agression de l'Allemagne contre ses voisins en Europe.

Initialement, les espoirs que défendait l'ONU ne se sont pas matérialisés en Europe. Pendant la guerre froide, l'Europe était divisée et le Conseil de sécurité était le plus souvent paralysé, tandis que de nombreux conflits persistaient dans le monde entier. Toutefois, les lignes de partage en Europe étaient gelées. Mais, paradoxalement, au moment même où la guerre froide a pris fin, les conflits sont réapparus en Europe, des guerres éclatant dans le cadre de la désintégration de la Yougoslavie et de l'Union soviétique.

Nos réactions initiales ont été trop lentes. Nous avons dû apprendre de nouveau à faire face aux crises de réfugiés, aux difficultés humanitaires, aux crimes de guerre, à la haine ethnique et au déplacement des lignes de conflit. Dans les Balkans occidentaux, nous avons en fin de compte commencé à réussir, grâce aux efforts coordonnés de la communauté internationale, y compris l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, bien sûr, l'Organisation des Nations Unies, avec le Conseil de sécurité, œuvrant de concert. La région se dirige maintenant vers un avenir meilleur. Et l'ONU et les organisations régionales ont maintenant une panoplie d'outils bien meilleure pour s'occuper des crises de ce genre.

Néanmoins, dans d'autres parties de l'Europe, trop de conflits persistent : en Ukraine, en Géorgie, en République de Moldova, et au sujet du Haut-Karabakh; c'est là que l'ONU et l'OSCE doivent être à l'avant-garde du règlement des conflits.

Dans le cadre de sa présidence de l'OSCE en 2016, l'Allemagne a accordé la priorité au règlement des conflits. Nous nous sommes efforcés de renforcer

les structures existantes de règlement des conflits, de contribuer au renforcement de la confiance et d'améliorer le sort des populations touchées par les conflits. En tant que membre de la troïka de l'OSCE, nous continuerons d'appuyer pleinement la présidence autrichienne de l'OSCE. Et après une année à la tête du plus grand accord régional relevant du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, je peux confirmer – s'il fallait encore le prouver – que l'OSCE est particulièrement bien placée pour soutenir le règlement des conflits en Europe. Mais, notre expérience nous a appris que nous devons également continuer de développer les capacités de l'OSCE pour l'ensemble du cycle des conflits, en octroyant à l'OSCE un statut juridique international et en lui permettant de réaliser son potentiel. Nous devons aussi continuer d'approfondir la coopération entre l'OSCE et l'ONU.

L'année 2014 a donné à l'expression « conflits en Europe » une nouvelle dimension, en remettant en cause les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'interdiction du recours à la force contre l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU. L'intégrité territoriale de l'Ukraine est actuellement violée, de la façon la plus frappante par l'annexion illégale de la Crimée. Dans l'est de l'Ukraine, de nombreuses violations du cessez-le-feu continuent de se produire au quotidien. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE est sur le terrain, mais elle se heurte à de nombreux obstacles. Il est essentiel que la Mission bénéficie de la pleine liberté de circulation dans l'ensemble de la zone d'opérations correspondant à son mandat.

Samedi dernier, dans le cadre de la Conférence de Munich sur la sécurité, et de concert avec nos amis et collègues français, russes et ukrainiens, nous nous sommes réunis de nouveau dans le format Normandie pour discuter de la manière de favoriser l'application des Accords de Minsk. La France et l'Allemagne continuent d'être pleinement attachées à leurs efforts diplomatiques et à leur soutien au processus, dans le cadre du format Normandie.

Les Accords de Minsk représentent, malgré toutes les difficultés, la seule feuille de route pour un règlement pacifique du conflit. L'objectif ultime est de rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de recouvrer le contrôle de ses frontières extérieures, dans le plein respect des droits des minorités. Toutes les parties doivent adhérer aux Accords, et, c'est le plus important, t s'engager en faveur de la désescalade militaire.

D'autres conflits en Europe – en Géorgie, en République de Moldova et au sujet du Haut-Karabakh – doivent également être réglés sur la base du droit international et des engagements relevant de l'OSCE. Ces conflits, en particulier en Géorgie et celui du Haut-Karabakh, ne sont pas gelés, mais ils continuent en fait de détruire des vies, de menacer notre sécurité et de priver les populations touchées des avantages du développement pacifique.

En particulier, nous respectons pleinement et appuyons la souveraineté sans partage et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous encourageons également toutes les parties prenantes aux discussions internationales de Genève – un véritable travail d'équipe de l'OSCE, de l'UE et de l'ONU – à faire des concessions et à prendre des mesures pour renforcer la confiance. Nous ne devons pas relâcher nos efforts visant à résoudre ces crises. L'Allemagne est prête à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais conclure par trois remarques. Premièrement, lorsqu'il s'agit du travail acharné et pénible de la prévention des conflits, de la stabilisation et de la reconstruction après un conflit, la coopération étroite entre tous les acteurs, notamment l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, est essentielle. L'OSCE, avec ses compétences spécialisées et la crédibilité dont elle jouit, est actuellement à l'avant-garde des efforts de règlement des conflits en Europe. Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit travailler dans un esprit de coopération et d'unité, qui est une condition préalable pour son action efficace, et qui est le seul élément à justifier la confiance que la Charte des Nations Unies place en lui. Troisièmement, nous devons revenir aux principes fondateurs de l'ONU. Maintenant plus que jamais, en Europe et dans le monde entier, nous devons préserver et renforcer l'ordre international multilatéral, fondé sur des règles, que l'Organisation incarne. L'Allemagne continuera de travailler de façon inlassable en faveur de ces mêmes valeurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : D'emblée, je souhaiterais transmettre nos sincères condoléances à la Fédération de Russie, suite au décès soudain de l'Ambassadeur Churkin, hier.

Nous remercions l'Ukraine pour l'organisation de cette réunion. Les conflits actuels ou prolongés en

Europe empêchent la création d'un espace commun de sécurité, de stabilité et de prospérité sur l'ensemble du continent. Au vu de cette situation, nous apprécions la coopération fructueuse établie dans différents contextes entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin de traiter les conflits non résolus et leurs conséquences.

L'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie et le conflit dans l'est de l'Ukraine ont provoqué une crise majeure en Europe. Nous avons assisté ces dernières semaines à une recrudescence de violations du cessez-le-feu. Le conflit dans l'est du pays a déjà provoqué la mort de près de 10 000 personnes, dont de nombreux civils.

La Suisse est préoccupée par le manque de respect, jusqu'à présent, des parties concernées envers leurs obligations du droit international humanitaire. La conduite des hostilités a provoqué une augmentation des décès parmi les civils et la destruction d'objets nécessaires à leur survie. La situation humanitaire et le respect des droits de l'homme dans la zone de conflit sont précaires. Pour la Suisse, une volonté politique accrue est indispensable pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du Groupe de contact trilatéral de l'OSCE et du format Normandie, y inclus ceux convenus à Munich le 18 février dernier. La Suisse appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à accorder un accès humanitaire. Toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu et les autres engagements pris dans le cadre des Accords de Minsk.

Pour ce qui est de la Géorgie, l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE continuent à cofaciliter les discussions internationales de Genève, qui constituent un exemple de coopération efficace entre les trois organisations. Les discussions ont en effet récemment permis de relancer le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention à Gali, après quatre ans d'interruption.

Le Haut-Karabakh a été le théâtre d'un regain de violences en avril dernier. Grâce à une diplomatie de crise, l'usage de la force à grande échelle a pu être stoppé. Pourtant, les violations du cessez-le-feu sont encore trop fréquentes. Les Coprésidents du Groupe de Minsk continuent de mettre tout en œuvre pour prévenir une nouvelle détérioration de la situation. La Suisse reste convaincue que des négociations structurées et plus intenses en vue d'un règlement global pourraient déboucher sur une solution pacifique.

Dans le cas du processus de règlement du conflit transnistrien, la présidence allemande de l'OSCE a réussi à relancer en juin dernier les négociations officielles « 5 + 2 », après une pause de deux ans. Les parties ont confirmé leur volonté de se rencontrer régulièrement. Nous saluons cet engagement.

Dans les Balkans occidentaux, plusieurs incidents récents ont affecté les relations entre Belgrade et Pristina, comme l'envoi d'un train de Belgrade vers le nord du Kosovo. Ces tensions sont préoccupantes. La Suisse se réjouit de l'engagement des autorités de Belgrade et de Pristina afin de poursuivre les séries de pourparlers à Bruxelles, dans le cadre du Dialogue de haut niveau en vue de la normalisation des relations, facilité par l'Union européenne.

Pour la Suisse, l'intensification du dialogue entre les parties concernant Chypre est encourageante. Nous remercions les Nations Unies pour leur engagement visant à contribuer à une résolution de cette question. La Suisse a accueilli à ce jour plusieurs cycles de négociation au Mont Pèlerin et à Genève. Nous sommes disposés à poursuivre nos efforts pour soutenir ce processus.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de souligner quatre éléments que l'ONU peut offrir concernant les conflits en Europe.

Premièrement, la notion de pérennisation de la paix offre une nouvelle approche complète pour le traitement des conflits, également applicable en Europe. Alors que la notion traditionnelle de consolidation de la paix est avant tout liée aux situations d'après-conflit, la paix durable porte sur l'intégralité du cycle des conflits.

Deuxièmement, l'ONU est la mieux placée pour offrir des expériences globales en matière de pérennisation de la paix qui pourraient être bénéfiques à l'Europe. Le Secrétaire général a publié en 2015 un rapport pour promouvoir le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du développement des capacités de médiation (A/70/328). En Europe, l'OSCE a mis sur pied sa propre unité de soutien à la médiation avec un soutien important de la Suisse.

Troisièmement, l'ONU possède une vaste expérience en matière d'aide aux personnes touchées par les conflits armés, y compris le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui continue de jouer un rôle clef. Nous devons tout entreprendre pour réduire les souffrances des personnes affectées par les conflits.

Quatrièmement, l'ONU coopère depuis de nombreuses années avec des acteurs régionaux, notamment avec l'OSCE et l'Union européenne. Son expérience serait utile dans les domaines de l'alerte précoce et du déploiement de missions politiques spéciales. Pour la Suisse, la diplomatie préventive doit être renforcée et les organisations telles que l'OSCE doivent bénéficier de l'expérience de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer la tristesse du Gouvernement brésilien suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Nous adressons nos condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple russes, de même qu'à tout le personnel de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Ambassadeur Churkin, un diplomate émérite et un ami sincère, va beaucoup nous manquer à tous.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général, M. Zannier et Mme Schmid de leurs exposés.

Les conflits, récents ou prolongés, en Europe sont une source de préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Ils menacent la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales. Deux guerres dévastatrices ont trouvé leur origine dans ce qui semblait être des affrontements mineurs sur le continent européen et n'ont pas tardé à bouleverser tout le système mondial. L'Organisation et le Conseil ont été créés précisément pour éviter une nouvelle tragédie de cette ampleur.

L'histoire nous le montre, la stabilité dans les Balkans reste un défi et un objectif important. Le Brésil est résolument attaché à la préservation de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et appuie tous les efforts visant à renforcer l'État au niveau national, tout en protégeant les droits et prérogatives de toutes les entités communautaires. Les tensions récentes avec la Republika Srpska doivent être réglées dans le contexte de la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, avec le plein appui de la communauté internationale, y compris en ce qui concerne le volet relatif au développement socioéconomique.

Le Brésil tient aussi à redire sa conviction que la résolution 1244 (1999) offre le cadre approprié pour un règlement négocié pouvant mettre fin aux tensions au Kosovo. Nous sommes persuadés qu'une solution juste et légitime peut être trouvée sous les auspices du Conseil de sécurité, avec l'appui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et des organisations régionales, et nous appelons à la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina, à la lumière des menaces les plus pressantes mentionnées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2016/901).

Le Brésil a, dès les premières heures de la crise, exprimé sa très vive inquiétude face à la gravité de la situation en Ukraine. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intensification des hostilités observée depuis janvier, étant donné leurs conséquences humanitaires et leurs répercussions potentielles. Le Brésil se dit une nouvelle fois favorable à la solution pacifique qu'offrent les Accords de Minsk, tels qu'approuvés par la résolution 2202 (2015), et exhorte toutes les parties à mettre en œuvre ces accords et à continuer de prendre part à un dialogue constructif qui tienne compte de la diversité et respecte les droits de tous les Ukrainiens, y compris les minorités. Nous appelons également toutes les parties prenantes à faire preuve de la plus grande retenue.

Le Brésil espère que la crise en Géorgie sera réglée de manière pacifique dans les plus brefs délais. Nous pensons que toutes les parties doivent prendre des mesures de renforcement de la confiance et engager des initiatives en faveur de la coopération, notamment dans le cadre du processus de Genève.

Pour ce qui est du conflit au Haut-Karabakh, nous réaffirmons notre appui aux résolutions pertinentes du Conseil et au processus de paix mené sous la direction du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et prions instamment toutes les parties d'approfondir le dialogue afin de parvenir à un règlement.

En ce qui concerne Chypre, le Brésil se félicite du regain d'efforts par les deux parties afin d'intensifier les négociations diplomatiques en vue d'une solution durable. Nous saluons la tenue en janvier de la conférence de Genève, avec la participation du Secrétaire général, ainsi que la rencontre tripartite entre M. Nicos Anastasiades, M. Mustafa Akinci et le Conseiller spécial Espen Barth Eide. Nous espérons que cet esprit constructif va ouvrir la voie à une paix durable

après des décennies d'impasse. À ce stade avancé et prometteur du dialogue, les deux camps doivent faire preuve de souplesse et s'abstenir de tout acte pouvant entraver le processus.

La Charte des Nations Unies a été élaborée pour fournir les outils devant permettre d'éviter de nouvelles guerres. La Brésil a toujours affirmé que la Charte devait être respectée, y compris ses principes relatifs au règlement pacifique des différends et au respect de l'intégrité territoriale des États. Il est de notre devoir à tous d'honorer ceux qui sont morts dans les terribles conflits qui ont précédé la création de l'ONU, en Europe et ailleurs. Le Conseil a un rôle central à jouer pour aider tous les États Membres à ne pas oublier ce que l'histoire nous a enseigné il n'y a pas si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : Vitaly Ivanovich Churkin est décédé hier. C'était un diplomate russe de premier plan et une figure du Conseil de sécurité, où il a représenté et défendu son pays avec courage une décennie durant. Nous pleurons la mort de notre collègue et ami, et présentons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches. Nous savons gré aux membres du Conseil des paroles de condoléances qu'ils ont formulées à l'occasion de ce qui est une grande perte pour nous tous. Mais je dois dire que personnellement, je regrette que la présidence du Conseil de sécurité n'ait pas rendu hommage au doyen du Conseil en publiant une déclaration du Président, ce qui aurait été plus conforme à l'usage et plus respectueux.

Aujourd'hui, on aurait pu penser que la question des conflits en Europe serait devenue depuis longtemps une absurdité obsolète. Malheureusement, il s'agit d'une réalité inquiétante. Il semble que nous ayons oublié les terribles leçons des deux guerres mondiales qui ont éclaté précisément sur le continent européen. Nous espérons sincèrement qu'aucun membre de l'Organisation des Nations Unies ne cherche la guerre et que nous souhaitons tous renforcer le dialogue international et améliorer la compréhension entre les nations. Alors pourquoi sommes-nous incapables de faire des débats du Conseil un moyen de parvenir à la paix plutôt qu'une autre occasion d'exercer une pression publique et de lancer des accusations mutuelles embarrassantes?

À notre avis, la raison en est qu'aujourd'hui, sept décennies après la dernière guerre mondiale – nous avons apparemment perdu le sens aigu de la possibilité d'une nouvelle catastrophe militaire dans le monde. Et, cette fois, ce serait effectivement la dernière dans l'histoire de l'humanité. Nous avons, sans bien y réfléchir, accordé notre confiance à la fiabilité des mécanismes visant à empêcher une apocalypse due à la main de l'homme et à l'infaillibilité du bon sens et de l'instinct de survie. Malheureusement, l'histoire nous enseigne que ces mécanismes ne fonctionnent pas dans des situations caractérisées par une méfiance mutuelle et par l'absence du minimum de confiance ou de volonté de compromis, et où la tendance est de diaboliser nos adversaires. Ces mécanismes ne réussiront pas à nous empêcher de sombrer dans un conflit mondial tant que nous croyons détenir le monopole de la vérité et de la rectitude – un monopole qui, par définition, ne peut appartenir qu'à nous et jamais nos adversaires.

Toutefois, ces mécanismes sont impuissants si les grandes puissances mondiales et leurs dirigeants ne trouvent pas le courage moral et civil d'engager un dialogue direct sur leur responsabilité commune de prévenir une nouvelle confrontation mondiale, qu'elle soit « froide » ou « chaude ». Si nous n'acceptons pas la responsabilité d'abolir le droit que se sont arrogées les parties les plus fortes sur la scène politique mondiale, nous avons au moins la responsabilité d'adapter ce droit aux valeurs d'humanité, de solidarité, d'empathie et de compassion.

Aujourd'hui, le monde – y compris ses représentants à l'ONU – a grand besoin de tenir de nouveaux débats à larges assises sur les principes de la coexistence future des pays et des peuples. Ces discussions devraient assurément aborder la question des conflits en Europe, ainsi que les mesures de renforcement de la confiance dans le domaine militaire et de la sécurité. Comme cela a été le cas il y a 40 ans, lorsque le Processus d'Helsinki était ce qui était alors nécessaire pour désamorcer les tensions et réduire le niveau d'hostilité, une fois de plus, des mesures décisives similaires sont désormais requises pour rapprocher les forces centrifuges de la scène mondiale. Des conversations mondiales franches sur une nouvelle détente sont désormais nécessaires, et nous croyons qu'il est urgent d'engager un dialogue pragmatique et franc, et pas simplement de pure forme, essentiellement au sein de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sur les causes de la crise internationale de responsabilité et sur les moyens de la surmonter. Nous n'avons pas besoin d'articles secrets et de propagande dans les médias, d'échanges de résolutions ou de sommets cérémoniels

tous les cinq ans. Nous avons besoin de réunions périodiques, personnelles des dirigeants du monde les plus courageux et les plus responsables en vue de définir les nouvelles règles d'un monde multipolaire. Nous devons également trouver des moyens de garantir le respect mutuel des intérêts des uns et des autres, et de reconnaître la diversité et la variété des moyens par lesquels le développement progressif de la civilisation humaine peut être réalisé.

Le Bélarus a un bilan crédible de participation impartiale à ces processus. Le pays est favorable à la communication internationale, et les Bélarussiens, défenseurs dévoués et organisateurs impartiaux du dialogue international, sont prêts et disposés à continuer à remplir ce rôle activement et de bonne foi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes plus sincères condoléances à la délégation de la Fédération de Russie suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Je tiens en premier lieu à remercier la présidence ukrainienne d'avoir organisé ce débat opportun aujourd'hui sur un sujet très important. La dure réalité est que dans de trop nombreuses régions du monde, nous avons des conflits nouveaux, en cours ou gelés. Nous devons également faire face à cette réalité en Europe. Les conflits prolongés en cours en Europe compromettent la stabilité et la sécurité aux niveaux régional et mondial. Ils empêchent le développement socioéconomique de nos pays et de nos régions, et entravent la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces conflits sont parfois qualifiés de « gelés », un terme qui est manifestement inapproprié. Comme nous l'avons malheureusement constaté à maintes reprises, ces conflits peuvent facilement dégénérer. Toutefois, ce ne sont pas les conflits qui tendent à être gelés, mais les processus de règlement desdits conflits.

Nous savons tous que l'interdiction du recours à la force et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres est au cœur de la Charte des Nations Unies. Ces principes ont notre plus ferme appui. D'autres organisations régionales, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en particulier, ont aussi un rôle crucial à jouer à l'appui de l'ordre international fondé sur le respect des règles en Europe. L'ordre de sécurité en Europe a été mis à mal mais pas démantelé. Le système actuel fonctionne, à condition que tous les États participants adhèrent aux principes et engagements dont il dépend, et sous réserve que tous les États y adhèrent non seulement en principe mais aussi dans la pratique.

Nous devons trouver une solution au conflit en Ukraine. Nous savons bien ce qui doit être fait. Les accords de Minsk doivent être mis en œuvre, et il faut trouver un règlement durable dans le cadre des formats de négociation existants. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, les frontières en Europe ont été modifiées par le recours à la force. La Russie doit retirer ses forces de l'Ukraine et permettre à ce pays de rétablir son contrôle sur son territoire et ses frontières, et mettre fin à l'annexion illégale de la Crimée.

Nous restons également préoccupés par l'annexion de facto des régions de Tskhinvali et d'Abkhazie en Géorgie. Les forces étrangères doivent être retirées de ces régions. La Russie doit respecter les engagements qui lui incombent en vertu du droit international et de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, et s'engager de manière constructive dans les discussions internationales de Genève. Nous appuyons les efforts déployés par les processus en cours de règlement des conflits, à savoir le Groupe de Minsk qui tente de trouver un règlement pacifique au conflit du Haut-Karabakh, et les négociations « 5 + 2 » sur la Transnistrie. Parfois, l'absence de progrès dans ces formats a été frustrante. C'est la raison pour laquelle une réelle volonté politique et la bonne foi sont nécessaires de la part de toutes les parties.

Les conflits en Europe n'auraient pu être tous évités, mais l'effet de nombre d'entre eux aurait pu être atténué si nous avions agi plus tôt. Nous savons tous que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De ce fait, le Conseil assume la responsabilité importante de prévenir les conflits et d'avoir la capacité et la volonté d'y faire face de manière appropriée. Malheureusement, nous avons été témoins, à de nombreuses occasions, de la façon dont certains membres du Conseil ont utilisé ou menacé d'utiliser le veto, et ce faisant, ont laissé le Conseil paralysé et incapable d'agir dans des situations où une action s'imposait d'urgence. Cela a entraîné d'importantes pertes en vies humaines et le déplacement de millions de personnes, ainsi que des souffrances humaines sans précédent.

En 2005, les États membres de l'ONU ont adopté le principe de la responsabilité de protéger. Quand un

gouvernement n'honore pas ses engagements, ou lorsqu'il viole les normes fondamentales du droit international, la communauté internationale doit agir. Le Conseil de sécurité doit agir. C'est pourquoi l'Estonie a fait connaître et continue de souligner sa position, à savoir que les membres permanents du Conseil de sécurité devraient volontairement et collectivement s'engager à ne pas utiliser leur veto pour bloquer l'action du Conseil visant à prévenir ou faire cesser les situations impliquant des atrocités de masse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer les condoléances les plus sincères de ma délégation à la Mission permanente de la Fédération de Russie suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Le Saint-Siège souhaite, par cette déclaration, réaffirmer sa proximité et sa solidarité avec tous les peuples touchés par des conflits et des agressions de toute nature, y compris les guerres dites hybrides et les situations gelées. Dans le même temps, les États ont l'obligation de s'abstenir de tout acte de nature à déstabiliser les pays voisins et de s'employer en commun à créer les conditions propices à la paix et à la réconciliation. Le Saint-Siège demeure vivement préoccupé par le fait qu'après l'expérience tragique de deux guerres mondiales et malgré l'expérience concluante de l'Europe en matière d'intégration et de coopération dans le domaine de la sécurité, ce continent reste le théâtre de conflits qui causent une grande détresse à des populations entières, notamment à Chypre, dans les Balkans et dans le Caucase.

S'agissant du conflit en Ukraine, qui est une source de profonde préoccupation depuis qu'il a débuté en 2014, le Saint-Siège souligne une fois de plus que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour faire respecter le cessez-le-feu et appliquer les mesures adoptées. Ces efforts doivent s'accompagner d'un engagement sincère de toutes les parties concernées en faveur du respect de tous les droits fondamentaux et du rétablissement de la stabilité aux niveaux national et international, en particulier sur la base du respect de la légalité internationale en ce qui concerne le territoire et les frontières de l'Ukraine.

En s'engageant à fournir une aide humanitaire directe aux populations des zones touchées, le Saint-Siège souligne la nécessité de protéger les civils et qu'il est urgent de déployer tous les efforts possibles pour éviter que ce conflit non réglé ne s'éternise et pour lui trouver une solution politique fondée sur le dialogue et la négociation. À cet égard, le Saint-Siège continue d'accueillir avec satisfaction tous les efforts déployés par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autres organisations compétentes en vue de promouvoir la paix en Europe, y compris en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter nos sincères condoléances à la délégation russe suite au décès soudain du Représentant permanent de la Russie, l'Ambassadeur Vitaly Churkin. En cette heure marquée par la tristesse et l'incrédulité, nous exprimons toute notre sympathie à sa famille et à la Mission de la Fédération de Russie à New York.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la question des conflits en Europe.

La Pologne adhère à la position exposée au nom de l'Union européenne en début de séance par Mme Helga Schmid, Secrétaire générael du Service européen pour l'action extérieure. Je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous approuvons pleinement les analyses présentées dans le document de réflexion (S/2017/108, annexe) préparé en amont de la présente séance. Des menaces et des problèmes nouveaux sont apparus en Europe au cours des dernières années. Notre principale préoccupation est que l'architecture de sécurité européenne est affaiblie par un nouveau type de menaces et de conflits qui mettent gravement en péril l'ordre basé sur des règles. Vous, Monsieur le Président, avez posé une question importante : comment devons-nous faire face à ces problèmes et à ces menaces? Je vais mettre l'accent sur trois points : les principes, le rôle des organisations régionales et le Conseil de sécurité.

Premièrement, s'agissant des principes, nous croyons en un monde fondé sur l'état de droit, et non sur la loi du plus fort. Le Président de la Pologne, Andrzej Duda, a souligné ce principe dans les allocutions qu'il a prononcées devant l'Assemblée générale au cours des deux derniers débats généraux

(voir A/71/PV.9 et A/71/PV.13). Nous devons rejeter catégoriquement toute agression ainsi que le recours à la force entre les États. L'Europe ne fait pas exception, elle doit au contraire – après avoir vécu deux guerres tragiques – montrer l'exemple dans le domaine du règlement pacifique des différends.

La souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'inviolabilité des frontières sont les pierres angulaires de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Malheureusement, ces principes fondamentaux ont été bafoués par le référendum illégal, l'annexion et l'occupation de la Crimée ukrainienne, mais aussi dans les régions de l'est de l'Ukraine, auxquelles une agression et une guerre ont été imposées de l'extérieur par leur voisin russe. En conséquence, depuis le début des hostilités en 2014, 10 000 personnes ont été tuées, et des réfugiés, des personnes déplacées et des civils ont été touchés par les opérations militaires. Aujourd'hui encore, 3,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'intégrité territoriale et la pleine souveraineté de l'Ukraine sont essentielles à la sécurité de l'Europe, et nous devons absolument les défendre. Le recours aux pressions militaires ne saurait être accepté à la table des négociations. Les Accords de Minsk doivent être appliqués dans leur intégralité, et la Russie a une responsabilité particulière à cet égard. Nous appelons également la Russie à user de son influence sur les séparatistes pour garantir le plein respect de leurs obligations.

D'autres régions touchées par des conflits prolongés qui exigent notre attention sont les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, qui restent illégalement occupées par la Russie voisine. Toute tentative de modifier les frontières internationalement reconnues en organisant des référendums fantoches ou en signant des traités illégaux ne saurait en aucun cas être reconnue par la communauté internationale.

Il existe un autre principe auquel nous attachons de l'importance en tant qu'Européens et que nous tenons à souligner aujourd'hui, à savoir la protection des membres des minorités ethniques et religieuses. L'Europe a une riche tradition de coopération et une histoire tragique de conflits et de tensions à motivation ethnique et religieuse. La coexistence pacifique de différents pays et religions est particulièrement importante pour préserver la stabilité de la région des Balkans.

J'en viens maintenant au rôle des organisations régionales. Des décennies durant, nous avons développé en Europe un vaste réseau d'organisations et d'initiatives régionales et sous-régionales dont l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe sont les exemples les plus notables. Ces organisations ont à leur disposition différents outils pour œuvrer au règlement pacifique des différends, qui vont des consultations, du dialogue, de la médiation et des mesures de confiance aux missions d'observation et au cadre judiciaire. Lorsqu'apparaît une situation de conflit, les membres ne doivent ménager aucun effort pour utiliser efficacement ces mécanismes. Le Conseil de sécurité doit renforcer ses liens avec ces organisations, en particulier en ce qui concerne les questions dont sont saisis à la fois le Conseil et les organisations régionales.

Par exemple, dans le cas du conflit en Ukraine, l'OSCE, par l'intermédiaire de sa mission spéciale d'observation, est la seule organisation internationale présente dans la zone de conflit. Nous appuyons fermement les efforts de l'OSCE. Il est clair que le renforcement de la présence internationale dans le Donbass, en Ukraine, contribuerait à apaiser la situation. Il importe d'assurer un accès complet et sans entrave des observateurs de l'OSCE pour leur permettre d'exécuter le mandat de la Mission, notamment dans les zones démilitarisées et le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie. L'OSCE joue également un rôle important en vue du règlement d'autres conflits prolongés en Transnistrie et dans le Haut-Karabakh.

Enfin et surtout, je souhaite dire quelques mots sur le Conseil de sécurité. La Pologne estime que les conflits peuvent et doivent être prévenus ou atténués grâce à une mobilisation politique et diplomatique rapide et adaptée. Lorsque le Conseil de sécurité fait preuve de volonté politique et agit de manière unanime, il obtient de bons résultats. Mais lorsque ses travaux se heurtent à la menace ou à l'emploi du droit de veto, les conflits restent sans solution et durent des années.

Nous devons constamment rappeler que le privilège de membre permanent du Conseil est intrinsèquement lié à l'obligation de prendre les mesures voulues pour la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le veto ne doit pas mener le Conseil dans l'impasse quand il s'agit des problèmes de sécurité les plus pressants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Je présente nos sincères condoléances à nos collègues de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU et à la famille de M. Churkin, qui est décédé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ma délégation remercie la présidence ukrainienne d'avoir organisé ce débat public sur le thème très important et très pressant des conflits en Europe. Nous savons également gré au Secrétaire général de ses observations. Je saisis cette occasion pour exprimer une nouvelle fois le plein appui de mon pays à l'appel qu'il a lancé le 1er janvier en faveur de la paix, et pour réaffirmer notre détermination à contribuer sincèrement aux efforts communs pour faire de cette année 2017 une année pour la paix.

Pour ce faire, le strict respect des normes et principes généralement acceptés du droit international qui régissent les relations entre États, ainsi que l'exécution de bonne foi des obligations qui incombent aux États sont impératifs. Toutefois, cet objectif ne pourra pas être atteint si lesdits normes et principes sont mal interprétés, soumis à conditions ou appliqués avec des réserves, voire totalement délaissés, tandis que certains d'entre eux servent de prétexte pour dissimuler des agressions, des atrocités ou un nettoyage ethnique.

Fin 1991 et début 1992, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont accédé à l'indépendance et ont obtenu la reconnaissance internationale. Les revendications territoriales infondées de l'Arménie vis-à-vis de mon pays ont dégénéré en une véritable guerre interétatique. En conséquence, une partie importante du territoire de mon pays, notamment le Haut-Karabakh, une région de la République d'Azerbaïdjan – une région de la République d'Azerbaïdjan, et non pas du sud du Caucase, de Transcaucasie ou d'ailleurs – et les sept districts adjacents de Lachin, Kelbadjar, Zangilan, Qoubadli, Jebrayil, Fizouli et Aghdam, entre autres exclaves, ont été occupés par l'Arménie. Des violations graves du droit international humanitaire, constitutives de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide, ont été commises au cours de cette agression. La guerre a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes, a détruit des villes et des moyens de subsistance et a entraîné l'expulsion forcée de plus d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs maisons et propriétés, tandis que des milliers de personnes sont portées disparues du fait du conflit.

Ce mois marque le vingt-cinquième anniversaire du crime atroce commis par les forces arméniennes contre les civils et les défenseurs de la ville de Khojali, dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh. Ce qui s'est passé à Khojali la nuit du 25 au 26 février 1992 est le pire massacre perpétré durant un conflit qui dure depuis près de 30 ans. À la suite de tirs d'artillerie intensifs sur Khojali et de la prise de la ville qui en a découlé, des centaines d'Azerbaïdjanais, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été tués, blessés ou pris en otage, et la ville a été entièrement rasée. Ce massacre a été commis moins d'un mois après que le Conseil de sécurité eut recommandé à l'Assemblée générale l'admission de la République d'Arménie à l'Organisation des Nations Unies et eut rappelé à cet égard, dans une note du Président, que « l'Arménie s'était solennellement engagée à défendre les buts et les principes définis dans la Charte, dont les principes relatifs au règlement pacifique des différends et au non-recours à la force ». Cette note du 29 janvier 1992 est publiée sous la cote S/23496.

Puis, en 1993, dans cette même salle, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité quatre résolutions – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – condamnant l'occupation des territoires azerbaïdjanais et réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, l'inviolabilité des frontières internationales et l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire. En réponse aux revendications territoriales et aux actions de l'Arménie, le Conseil a réaffirmé que la région du Haut-Karabakh faisait partie de l'Azerbaïdjan et a demandé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés. Plusieurs déclarations du Président du Conseil de sécurité adoptées entre 1992 et 1995 et nombre de documents émanant d'autres organisations internationales faisant autorité sont formulés dans les mêmes termes.

Il est évident que les résolutions du Conseil de sécurité prennent acte du fait que des actes de force militaire ont été commis contre l'Azerbaïdjan; que de tels actes sont illégaux et incompatibles avec l'interdiction du recours à la force armée dans les relations internationales, lequel va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et des buts qu'elle consacre; et qu'ils constituent une violation flagrante de la souveraineté et

de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, en particulier au regard du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

Le Conseil de sécurité a également chargé l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – qui, à l'époque, était la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe – de veiller, dans le cadre de ses efforts de médiation en vue du règlement du conflit, à la mise en œuvre de ces résolutions. Dans ce contexte, le Président de la Conférence de Minsk, l'Italien Mario Raffaelli, avait déclaré que se retirer immédiatement des territoires saisis contribuerait de manière déterminante aux pourparlers de paix. Cette déclaration figure à l'appendice du document publié sous la cote S/26184 le 28 juillet 1993.

C'est le lieu également de rappeler les positions exprimées à l'époque par les trois membres permanents du Conseil de sécurité qui coprésident actuellement le Groupe de Minsk. À la 3258e séance du Conseil, le 29 juillet 1993, dans sa déclaration suivant l'adoption de la résolution 853 (1993), le représentant de la Fédération de Russie soulignait que la ville azerbaïdjanaise d'Aghdam avait été saisie alors même que des représentants officiels arméniens avaient assuré la partie russe qu'aucune offensive au sol ne serait menée et qu'ils n'avaient pas l'intention d'attaquer la ville. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique avait déclaré que la prise d'Aghdam ne pouvait aucunement être justifiée en invoquant la légitime défense et que cette action avait perturbé le processus de paix. Après l'adoption, le 12 novembre 1993, de la résolution 884 (1993) qui condamnait l'occupation du district de Zanguelan et de la ville de Goradiz, les attaques contre les civils et les bombardements du territoire de la République azerbaïdjanaise, le représentant de la France avait affirmé, entre autres, que l'acquisition de territoires par la force était inacceptable et que son utilisation à des fins de négociation ne saurait être tolérée (voir S/PV.3313).

Pour sa part, en 1994, le Secrétaire général avait été très clair en déclarant que :

> « La position de l'Organisation repose sur quatre principes qui ont été énoncés dans les différentes résolutions du Conseil de sécurité. Le premier principe est l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, le deuxième est l'inviolabilité des frontières internationales, le troisième est l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire et le quatrième est le retrait immédiat et inconditionnel de toutes troupes étrangères des territoires azerbaïdjanais occupés. »

Cette déclaration est tirée du document publié sous la cote SG/SM/5460, en date du 31 octobre 1994.

Malheureusement, les principales exigences du Conseil de sécurité n'ont toujours pas été satisfaites, et les efforts de médiation conduits pendant plus de 20 ans dans le cadre de l'OSCE n'ont toujours pas donné de résultats. Il ne fait aucun doute que l'Arménie ne pourrait pas continuer à occuper militairement les territoires de l'Azerbaïdjan si elle ne bénéficiait pas d'une certaine impunité, en dépit de son mépris obstiné pour le droit international. En conséquence directe, l'Arménie persiste à faire entrave au processus de règlement du conflit et, dans l'intervalle, refuse d'entamer des négociations axées sur les résultats, alors même qu'elle recourt régulièrement à divers actes de provocation afin d'aggraver la situation sur la ligne de front et qu'elle cherche à consolider le statu quo en renforçant sa présence militaire dans les territoires saisis et en en modifiant les caractéristiques démographiques, culturelles et physiques.

La nouvelle provocation de l'Arménie, qui a tenté hier de tenir un prétendu référendum constitutionnel dans la région azerbaïdjanaise occupée du Haut-Karabakh et de changer le nom géographique d'une partie du territoire internationalement reconnu de mon pays, en violation du droit international, de la Constitution et de la législation de l'Azerbaïdjan, ainsi que des principes et procédures de la normalisation internationale des noms géographiques mis en place au sein du système des Nations Unies, témoigne clairement de sa politique d'annexion des territoires de l'Azerbaïdjan et de son manque de volonté de participer à une quête constructive de la paix. Une fois de plus, la communauté internationale s'est associée à l'Azerbaïdjan pour condamner cette mesure et déclarer qu'elle était nulle et non avenue.

La présence des forces armées arméniennes dans les territoires occupés de mon pays est la cause principale de tensions et d'incidents sur la ligne de front et l'obstacle principal au règlement politique du conflit. L'escalade provoquée par l'Arménie en avril 2016 a démontré que le statu quo n'était plus tenable. Il convient de noter que depuis le premier jour du conflit, les opérations de combat ont été menées exclusivement sur le territoire de mon pays, presque au milieu du territoire de l'Azerbaïdjan, et ont eu des incidences négatives sur sa population civile et ses infrastructures.

Dans leur déclaration du 9 novembre 1993, en réaction à la saisie des territoires azerbaïdjanais, les neuf pays qui composent le Groupe de Minsk de l'OSCE

> « condamnent aussi les forfaits commis dans les villes et villages – pillés, incendiés, détruits –, actes qui se situent en marge de toute conduite civilisée et sont absolument injustifiables. » (*S/ 26718, p.3*)

La même politique se poursuit jusqu'à présent. À la suite des attaques menées contre l'Arménie en avril dernier, 39 villes et villages azerbaïdjanais situés le long de la ligne de front ont été bombardés. Ces attaques ont fait des victimes parmi les civils et les militaires et détruit ou endommagé des biens privés et publics, notamment des maisons d'habitation, des écoles et des jardins d'enfants.

Selon un rapport d'évaluation soumis après une visite effectuée en mai 2016 dans les zones touchées en Azerbaïdjan, une mission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a constaté que les villages azerbaïdjanais situés le long de la ligne de contact s'étaient accommodés de violations répétées du cessez-le-feu au cours des 20 dernières années mais que la situation avait changé fondamentalement depuis le début d'avril 2016 en raison de l'utilisation d'un équipement militaire nouveau et plus lourd, qui a infligé des dégâts plus graves aux agglomérations azerbaïdjanaises situées derrière les lignes de front.

Les dirigeants arméniens doivent comprendre que l'occupation militaire d'un territoire d'un autre État Membre de l'ONU n'est pas une solution et que compter sur le statu quo est une grave erreur d'appréciation. De toute évidence, cette politique n'est pas profitable aux intérêts, aux aspirations et au bien-être du peuple arménien mais y est plutôt préjudiciable. L'Azerbaïdjan ne renoncera jamais à son intégrité territoriale ni aux droits et libertés de ses citoyens qui ont été violés de manière flagrante à la suite de cette agression.

Pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité, il faut avant tout que les conséquences de l'occupation de l'Arménie soient éliminées. En d'autres termes, il faut que ses forces armées se retirent immédiatement, inconditionnellement et complètement des territoires azerbaïdjanais; que la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays soient rétablis et que le droit des Azerbaïdjanais déplacés à regagner leurs foyers soit garanti et concrétisé. C'est ce qu'exigent le droit international et le Conseil de sécurité, et nous ne saurions nous contenter de demi-mesures, prises sous quelque prétexte que ce soit, présentées comme des mesures de compromis ou utilisées comme argument de négociation dans le cadre de processus de règlement du conflit.

Étant donné qu'il pâtit de l'occupation de ses territoires et du déplacement forcé de centaines de milliers de ses citoyens, l'Azerbaïdjan est la partie qui a le plus d'intérêt à un règlement rapide et politique de ce conflit, car cela permettrait de garantir la paix, la justice et le développement dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également les Secrétaires généraux d'avoir manifesté leur attachement à la question à l'examen en participant à la présente séance.

Je vais prononcer une version abrégée de notre déclaration. Le texte intégral sera distribué.

Ce n'est un secret pour personne que 25 ans après la fin de la guerre froide, la situation actuelle et le monde d'aujourd'hui sont bien loin de ce que nous espérions. Les conflits en Europe et dans le voisinage de l'Europe constituent une menace à la paix et à la stabilité internationales. Le Conseil de sécurité doit s'occuper de cette question car c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes favorables à toutes les discussion sur les défis à relever dans ce domaine, y compris sous ce format. Cependant, à l'instar des délégations qui ont pris la parole avant nous, je voudrais tout d'abord rappeler brièvement notre position s'agissant de ces conflits.

La Turquie s'associe à la déclaration de l'Organisation de la coopération islamique qui sera prononcée par le représentant de l'Ouzbékistan relativement au conflit du Haut-Karabakh. Ce conflit demeure le principal obstacle à la paix, à la stabilité et à la coopération dans le sud du Caucase. En sa qualité de membre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Turquie continuera d'appuyer tous les efforts visant à trouver une solution juste et viable à ce conflit, par des moyens pacifiques et dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Azerbaïdjan.

Nous appuyons tous les efforts visant à trouver une solution pacifique à la situation en Ukraine, y

compris en Crimée, sur la base de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que du droit international. Le plein respect des accords de Minsk par toutes les parties demeure la seule solution. La Turquie ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l'annexion illégale de la Crimée. Nous attachons une importance toute particulière à la sécurité et au bien-être des Tatars de Crimée.

La communauté internationale doit rester vigilante face aux problèmes potentiels qui peuvent porter atteinte à la stabilité politique et à la sécurité dans les Balkans.

La Turquie appuie pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie. Nous contribuerons à tous les efforts visant à régler ce conflit par des moyens pacifiques. De même, nous nous opposerons à toute mesure susceptible de porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie.

Bien entendu, chaque conflit a des caractéristiques qui lui sont propres, raison pour laquelle les opinions sur les différents conflits et les analogies entre eux ne sont jamais utiles mais peuvent souvent induire en erreur. Nous constatons néanmoins que dans leurs déclarations, les délégations ont vivement encouragé et appuyé le processus de règlement de la question chypriote. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il va sans dire qu'en sa qualité de mère patrie et de pays garant, la Turquie est pleinement attachée aux efforts en faveur d'un règlement juste, durable et global de la question chypriote, qui donnerait lieu à la création d'une fédération bicamérale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique des deux parties. Nous espérons que les parties saisiront la dernière chance offerte de créer un nouvel État fondé sur le partenariat sur l'île et que la question chypriote sera réglée sans plus tarder. Nous sommes d'avis que le règlement de la question chypriote contribuerait également à la paix, à la stabilité et à la coopération dans la région de la Méditerranée orientale et dans l'ensemble de la région.

Nous voudrions également contribuer à ce débat en présentant nos vues et nos recommandations au sujet des questions figurant dans le document de réflexion établi par le Président (S/2017/108, annexe). Dans la plupart des cas, les conflits chroniques perdurent à cause d'une absence de volonté de la part d'au moins une des parties au conflit. Toutefois, le problème de l'absence de volonté politique ne se limite pas aux parties au conflit; il concerne également les membres du Conseil de sécurité. Le Conseil dispose du mandat nécessaire et de la plupart des outils dont il a besoin pour prévenir les conflits et y faire face. Cependant, bien souvent, le Conseil n'agit pas parce qu'un de ses membres recourt au droit de veto ou menace d'y recourir.

C'est pourquoi une réforme du Conseil de sécurité s'impose. La Turquie, qui est membre du Groupe du consensus, est favorable à l'augmentation du nombre de membres élus seulement. Toutefois, la menace ou l'utilisation du veto est une question pressante, qui n'a rien à voir avec le débat sur la réforme. Cette question est étroitement liée aux méthodes de travail du Conseil sous sa forme actuelle. Nous appuyons les initiatives visant à limiter le recours au droit de veto ou à un veto négatif, par exemple en cas d'atrocités criminelles.

La coopération de l'ONU avec d'autres organisations, notamment l'OTAN, l'OSCE et l'Union européenne, contribue au maintien de la paix et de la sécurité. À titre d'autres mesures susceptibles d'aider le Conseil à mieux réagir aux conflits, on peut citer notamment le maintien d'un juste équilibre entre les débats thématiques et les débats portant sur des situations de conflit spécifiques; le réexamen du système de rédacteurs en vue de renforcer les échanges entre les membres du Conseil, en particulier avec les membres non permanents; et une utilisation plus efficace des outils disponibles, comme les visites sur le terrain.

Le Conseil de sécurité joue un rôle de premier plan en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles qui empêchent le Conseil de s'acquitter de son devoir primordial. Nous estimons que le débat d'aujourd'hui nous a permis de mieux comprendre la nature de ces obstacles.

Avant de terminer, je voudrais présenter de nouveau nos condoléances les plus sincères à la délégation de la Fédération de Russie suite au décès de l'Ambassadeur Churkin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de la Mission russe suite au décès de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. L'Ambassadeur Churkin était un collègue très respecté qui s'efforçait de trouver des solutions par le compromis et grâce à ses hautes compétences diplomatiques. J'ai toujours apprécié nos conversations.

Nous avons perdu en lui un diplomate extraordinaire et un ami. Puisse-t-il reposer en paix.

J’ai l’honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l’Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

L’Europe a connu beaucoup de conflits et aussi vu une coopération novatrice. Une architecture de sécurité robuste, globale et inclusive avec l’Union européenne, l’Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE), l’OTAN et le Conseil de l’Europe, a garanti la paix dans la plus grande partie de l’Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L’Organisation des Nations Unies doit coopérer étroitement avec tous ces partenaires en vue de régler les conflits en cours et d’en prévenir d’autres à l’avenir. Toutefois, l’Europe fait face actuellement à des défis graves et à des tentatives visant à saper cet ordre fondé sur des règles. L’agression russe contre l’Ukraine, telle que l’illustrent ses violations en cours de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine et l’annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, constitue une violation claire du droit international.

Excepté le rôle unique joué par l’OSCE et le soutien apporté par l’Union européenne, les efforts internationaux n’ont pas été suffisants. Nous demandons au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à l’ensemble de l’Organisation des Nations Unies d’évaluer ce qui peut être encore fait pour rétablir la sécurité et garantir le respect de la souveraineté, de l’unité, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous voulons voir des mesures concrètes prises en vue de l’application des accords de Minsk. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts faits dans le cadre du format Normandie.

La souveraineté et l’intégrité territoriale de la Géorgie ont été gravement compromises, en violation de la Charte des Nations Unies. Nous demandons que les mécanismes internationaux des droits de l’homme aient accès aux régions séparatistes d’Abkhazie et d’Ossétie du Sud. Dans de nombreux conflits, les organisations multilatérales sont empêchées de remplir leur rôle. En Abkhazie, la Mission d’observation des Nations Unies en Géorgie a pris fin, et d’autres institutions n’ont toujours pas un plein accès. Les discussions internationales de Genève doivent se poursuivre, et les résolutions du Conseil de sécurité sur le Haut-Karabakh doivent être mises en œuvre.

L’Organisation des Nations Unies a été directement engagée à Chypre depuis le début du conflit. Les bons offices et le soutien patient du Secrétaire général ont maintenant créé de réelles perspectives de progrès véritable. Nous le félicitons de donner priorité à la diplomatie au service de la paix. Nous restons convaincus que, quand on lui permet de remplir son mandat, le Conseil de sécurité peut jouer un important rôle dans la prévention des conflits et la défense d’un ordre international fondé sur des règles.

L’OSCE joue elle aussi un rôle unique en Moldova. La reprise des négociations sur la Transnistrie dans le cadre du programme « cinq plus deux » a montré la valeur de la politique des petits pas menée par l’OSCE. Dans l’ex-République yougoslave de Macédoine, la communauté internationale est intervenue avec succès pour aider les autorités nationales après une alerte rapide du Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l’OSCE, qui a probablement empêché un conflit plus large. Il vaut mieux prévenir que guérir. Au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, la présence active de l’ONU, de l’UE, de l’OSCE, de l’OTAN et d’autres organisations a assuré la sécurité et facilité la réconciliation entre les peuples. La coopération régionale est essentielle pour le développement et la prospérité.

Les pays nordiques continueront de promouvoir la participation effective des femmes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les débats sur la paix et la sécurité. Nous prions instamment le Conseil de faire en sorte que l’égalité des sexes et les droits des femmes soient une partie intégrante de son action, car ils renforcent la légitimité et accroissent les possibilités d’une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord exprimer à la délégation russe la profonde sympathie du Liechtenstein suite au décès de l’Ambassadeur Churkin. Nos pensées vont à son épouse et à sa famille, ainsi qu’à ses amis et à ses collègues de la Mission russe.

Le Liechtenstein se félicite du débat public d’aujourd’hui sur les conflits en Europe et voudrait remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Pavlo Klimkin, de sa présence parmi nous ici ce matin.

Après la Seconde Guerre mondiale, qui a commencé en Europe, notre région a réussi son intégration politique et économique et l’Union européenne continue d’être un

facteur important de stabilité et un acteur au service de la paix. Malheureusement, depuis les années 90, nous avons aussi observé une prolifération de conflits en Europe, et aujourd'hui nous faisons face à une situation d'ensemble en matière de sécurité qui va en s'aggravant. Les conflits armés sont réapparus en Europe avec la crise en Ukraine et dans ses environs, alors que les situations de conflit prolongé en Géorgie, en Moldova et dans le Haut-Karabakh couvent depuis des années sans l'amorce d'une solution. L'impossibilité d'assurer la réconciliation dans certaines parties des Balkans représente encore une autre menace pour la paix durable dans notre région. Dans le même temps, d'importantes garanties de paix et de sécurité, comme l'état de droit, les droits de l'homme et les normes démocratiques, sont mises à rude épreuve et les arrangements en matière de sécurité en place depuis longtemps sont sapés. L'incertitude géopolitique augmente et a déjà contribué à une nouvelle course aux armements, au durcissement des positions s'agissant de la sécurité nationale et à l'escalade de la rhétorique nationaliste et populiste.

Le Liechtenstein est profondément préoccupé par l'escalade de la violence dans l'est de l'Ukraine, qui impose à la population locale des épreuves inacceptables en ces journées d'hiver impitoyables. Les niveaux de violence que nous avons observés dernièrement sont en contradiction flagrantes avec les obligations souscrites par les signataires des accords de Minsk. Assurer le plein respect des accords doit donc être une priorité pour la communauté internationale, à commencer par un cessez-le-feu immédiat et vérifiable, surveillé pleinement par le Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine. Avec la Mission spéciale d'observation et le Groupe de contact trilatéral, l'OSCE continue d'être à la tête de l'action menée pour renforcer la stabilité, ainsi que des efforts de médiation en vue de trouver une solution à la crise.

À l'heure où l'engagement à tenir un discours politique fondé sur des faits est en baisse, l'OSCE se distingue par sa résistance à la politisation et par ses rapports objectifs. Son action sur le terrain contribue grandement à la promotion de la paix et de la sécurité dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et nous espérons que le Conseil de sécurité reconnaîtra ce rôle en exprimant un fort soutien politique à l'OSCE et en insistant sur la pleine application des accords de Minsk durant ses discussions, demain, avec M. Sebastian Kurz, Président en exercice de l'OSCE et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour assurer la présidence autrichienne de l'OSCE en 2017 du plein appui du Liechtenstein.

Les récentes crises sécuritaires en Europe ont été constamment accompagnées de violations graves du droit international et des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki, notamment de la violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Géorgie. Ces violations sont des signaux d'alerte indiquant que l'engagement en faveur de la stabilité et de la coopération en Europe a perdu sa base consensuelle. Elles indiquent aussi qu'il importe de prendre des mesures concrètes pour restaurer la sécurité et la confiance, surtout dans le domaine militaire, à un moment où la convergence autour d'une vision commune de la sécurité en Europe reste hors de portée.

Plus important, toutefois, le moment est venu pour l'Europe de tirer les enseignements de son propre passé marqué par les conflits, le plus fondamental d'entre eux reste la primauté de l'état de droit, de la démocratie et de l'intégration économique sur l'autoritarisme, la démagogie et l'isolationnisme. L'Organisation des Nations Unies, avec sa Charte et le corpus du droit international qu'elle représente, est elle-même le produit de ces enseignements. La primauté de l'état de droit est intimement liée à le nécessité d'appliquer le principe de responsabilité, en particulier pour les crimes les plus graves. L'Europe a elle-même éprouvé le prix de la justice pour la réconciliation et une paix durable. D'ici la fin de l'année, nous nous attendons à ce qu'un important pas soit fait en matière de justice pénale avec l'activation prochaine du crime d'agression dans le cadre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Sur la base de sa propre histoire, l'Europe doit être à la tête de la communauté internationale s'agissant de bannir le crime d'agression, et nous nous félicitons que les États européens aient ratifié en grand nombre les amendements de Kampala relatifs au crime d'agression.

Les conflits en Europe, bien que se prêtant à être exploités à des fins géopolitiques, ont souvent une dimension interne importante, liée à une protection insuffisante des minorités ou aux griefs des communautés soumises à des structures de gouvernement hautement centralisées. Le Liechtenstein a toujours défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, car il permet de prévenir et de résoudre les conflits internes, pour autant qu'il soit appliqué dans le respect du droit international et ne porte pas atteinte au principe de l'intégrité territoriale. Dans ce contexte, le droit à l'autodétermination peut

se traduire par l’octroi à certaines entités d’un niveau d’auto-administration adéquat au sein de frontières existantes, sur la base de processus de consultation et de négociation et avec l’aide de tiers, si nécessaire. Dans le cadre du modèle liechtensteinois, le niveau approprié d’autonomie sera toujours le fruit d’un accord entre les parties concernées. Les dispositions des Accords de Minsk sur la décentralisation et la réforme constitutionnelle sont compatibles avec ces principes fondamentaux du modèle liechtensteinois et constituent, par conséquent, un bon exemple de la pertinence de ces débats. Le Liechtenstein continuera de discuter de cette question avec tous ceux qui sont intéressés dans le cadre des instances diplomatiques et académiques appropriées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avec la permission du Conseil de sécurité, je voudrais commencer ma déclaration en me faisant l’écho des nombreuses et sincères condoléances qui ont été exprimées aujourd’hui suite au décès de notre ami, l’Ambassadeur Vitaly Churkin. Sa disparition soudaine est une perte irréparable non seulement pour sa famille, à qui nous exprimons notre sympathie et notre solidarité, mais également pour la Fédération de Russie qu’il a servie avec dévouement et patriotisme, ainsi que pour l’Organisation des Nations Unies, qui a perdu une figure exceptionnelle attachée au multilatéralisme sans exclusive, au respect du droit international et au règlement pacifique des différends. Nous transmettons à l’Ambassadeur Iliichev et à sa délégation notre affection et notre admiration pour le travail réalisé par l’Ambassadeur Churkin au sein de l’ONU. Nous garderons tous de lui le souvenir d’un brillant diplomate, d’un maître et d’un être humain exceptionnel. Dans le même temps, nous regrettons que le Conseil n’ait pas pu s’entendre sur une déclaration pour lui rendre hommage. C’est une question d’humanité, d’autant plus lorsqu’il s’agit d’un diplomate de ce calibre.

Pour faciliter un échange dynamique d’opinions durant cette session, et après avoir présenté quelques remarques à titre national, je lirai une version abrégée de l’intervention de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Ministre des affaires étrangères de l’Ukraine, M. Pavlo Klimkin, d’avoir convoqué le présent débat public sur les conflits en Europe, le premier en son genre. Nous nous félicitons également de la participation du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Secrétaire générale du Service européen pour l’action extérieure.

Au cours des 70 dernières années, l’Europe a connu une période de paix et de stabilité relatives qui lui a permis d’atteindre des niveaux importants de développement économique et de promouvoir l’intégration, l’établissement et la consolidation des institutions multilatérales régionales, qui ont joué un rôle clef dans le maintien de la paix. En dépit de ces progrès, le continent européen n’a pas été à l’abri de conflits, comme ce fut le cas dans les territoires de l’ex-Yougoslavie. Aujourd’hui, à l’instar d’autres régions du monde, l’Europe est confrontée à des risques et des défis, tels que la menace du terrorisme et de l’extrémisme violent, les conflits armés toujours non résolus, la discrimination et l’exclusion sociale, qui sont autant de problèmes appelant des réponses globales de la part de la région avec l’appui de l’ONU et en particulier, du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, il est encourageant de constater que l’Europe est attachée à la paix et qu’elle s’efforce de prendre ses distances par rapport aux notions dépassées de l’impérialisme endémique, du colonialisme criminel, de la conquête territoriale, du pillage des ressources et de l’imposition de modèles politiques, économiques et culturels qui servent ses intérêts. Toutefois, il existe encore malheureusement des vestiges de ces idées erronées, qui ont conduit à des interventions militaires illégales contre l’indépendance et l’intégrité territoriale d’États souverains, tels que l’Iraq et la Libye, avec des conséquences tragiques telles que l’immigration illégale en provenance du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, dont nous rejetons le fait qu’elle soit érigée en problème de sécurité et en infraction. Ce sont là les mêmes conséquences qu’ont eues les politiques interventionnistes des pays de l’OTAN.

Après avoir analysé la situation en Europe, notre pays est convaincu de l’importance que revêt le règlement pacifique des différends, qui est le seul moyen de régler les conflits et d’instaurer des relations internationales fondées sur le dialogue et la coopération, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, les organisations régionales et sous-régionales, comme l’OSCE, jouent un rôle essentiel dans les processus de consolidation de la paix en favorisant la

recherche de consensus et en appuyant le relèvement, la reconstruction et le développement des sociétés qui sortent d'un conflit. Il convient de souligner que dans cette quête permanente de la paix, les forums régionaux doivent établir des synergies avec le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, évitant ainsi les mesures et les efforts faisant double emploi dans les différents domaines d'activité. Dans le même temps, le Conseil de sécurité, conformément à son mandat spécifique, doit mettre en œuvre une politique de règlement des conflits responsable, transparente et inclusive, sans deux poids, deux mesures ni manipulations géopolitiques, dans l'intérêt supérieur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'examen global des conflits qui sévissent actuellement en Europe nous amène à faire quelques observations sur certaines crises.

En ce qui concerne l'Ukraine, le Venezuela reconnaît les efforts diplomatiques menés par l'OSCE par le biais de ses diverses initiatives en faveur de la paix dans une situation difficile, qui frappe de plein fouet la population civile et a entraîné des pertes regrettables en vies humaines. Nous réaffirmons notre appui aux Accords de Minsk, qui ont été approuvés par les chefs d'État de la Russie, de l'Ukraine, de la France et de l'Allemagne et entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Ils constituent le seul moyen de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Encore une fois, nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu, à ne pas aggraver le conflit et à permettre, au-delà des intérêts extrarégionaux, la pleine mise en œuvre des Accords. Le processus exige également que les acteurs clefs accompagnent cette dynamique et s'abstiennent d'appliquer des mesures coercitives unilatérales qui risquent de compromettre les négociations et de nuire à la réalisation des objectifs communs qui sont de parvenir à la paix et à un règlement durable du conflit armé.

Le Kosovo restera une question importante à l'ordre du jour de la paix en Europe tant que la méfiance entre les parties et l'exclusion des communautés continueront de nuire aux perspectives de dialogue et de stabilité. Nous apprécions néanmoins à sa juste valeur l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de la mission de l'Union européenne, et considérons que la résolution 1244 (1999) constitue le fondement juridique international qui permettra de parvenir à un règlement pacifique durable. Nous réaffirmons également notre plein attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Serbie.

En ce qui concerne la situation à Chypre, l'un des plus anciens conflits dans l'histoire de l'ONU, nous saluons les progrès réalisés par les parties par la voie du dialogue et de la négociation, avec notamment des initiatives visant la réunification. Nous encourageons les représentants des communautés chypriotes grecques et turques à conserver la volonté politique nécessaire pour poursuivre sur leur lancée et mettre fin à ce différend par le biais d'un accord mutuellement profitable.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, nous souhaitons souligner que nous vivons dans un monde qui est confronté à de nombreuses menaces nouvelles, complexes et émergentes qui planent sur la paix et la sécurité internationales, notamment celles que représentent le colonialisme, le néo-colonialisme, l'occupation étrangère, le terrorisme et l'extrémisme violent, le génocide et le nettoyage ethnique, la guerre et les conflits prolongés. L'un de ces conflits prolongés est celui qui sévit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et qui n'a malheureusement toujours pas été réglé, malgré les diverses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Au dix-septième sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue en septembre 2016 sur l'île Margarita, au Venezuela, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Mouvement ont encouragé les parties à continuer de rechercher une solution négociée au conflit, qui respecte l'intégrité territoriale, la souveraineté et les frontières internationalement reconnues de la République d'Azerbaïdjan.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés, fidèle à ses principes fondateurs, réaffirme son attachement à la promotion du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de l'Article 2 et du Chapitre VI de la Charte, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et au droit international dans son ensemble, en vue de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et de préserver les générations futures du fléau de la guerre et des conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Comme tant d'autres, nous avons été profondément abasourdis, attristés et peinés par la nouvelle du décès

de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, un grand homme, un grand ami et un grand professionnel.

(*l'orateur poursuit en russe*)

Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille de Vitaly, à son épouse, Irina, et à ses enfants, ainsi qu'à nos collègues et amis à la Mission russe. Il s'agit d'une grande perte pour nous tous.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Vitaly était un homme empreint de sagesse; son esprit et son professionnalisme nous manqueront beaucoup. Mais nous nous souviendrons toujours de lui.

Je remercie le Secrétaire général et les autres personnalités qui ont fait des exposés de leurs contributions au présent débat. Nous partageons les préoccupations mentionnées dans le document de réflexion pour ce débat (S/2017/108, annexe) : après la fin de la guerre froide, les attentes étaient grandes de voir l'Europe devenir un continent stable sur le plan stratégique, mais de nouvelles difficultés et de nouvelles menaces ont émergé sur le continent dans les années 1990.

Cependant, en plus des processus géopolitiques plus vastes et des différends religieux, ethniques et territoriaux, les causes de ces difficultés découlent également du déni flagrant et violent du droit des peuples de poursuivre leurs aspirations en matière de liberté et d'autodétermination.

Le conflit du Haut-Karabakh en est un exemple. Il s'agit d'un conflit qui en fait a été une lutte de la population du Haut-Karabakh pour la liberté et l'autodétermination, une lutte contre l'injustice historique des années 1920 et la discrimination persistante dont cette population a été victime pendant 70 années de pouvoir azerbaïdjanais. C'est une lutte qui a été marquée par des pogroms barbares à la fin des années 80 et au début des années 90, contre les Arméniens à Bakou, à Soumgaït, à Kirovabad et dans d'autres parties de l'Azerbaïdjan, en tant que réaction aux aspirations légitimes de la population du Haut-Karabakh à déterminer librement son avenir. C'est une lutte pour la légitime défense et la survie physique de la population du Haut-Karabakh, du fait de l'agression ouverte, de la guerre et du nettoyage ethnique déclenchés contre elle au début des années 90 par l'Azerbaïdjan, qui venait d'accéder à l'indépendance.

Le conflit du Haut-Karabakh concerne la lutte de la population du Haut-Karabakh contre la revendication de souveraineté sur elle par un régime despotique en Azerbaïdjan, qui a des antécédents effarants en matière de droits de l'homme, et qui supprime et réprime toute dissidence et toute aspiration aux libertés et aux droits dans le territoire soumis à sa propre juridiction. C'est une lutte contre la barbarie d'un régime qui glorifie Ramil Safarov, un meurtrier impitoyable qui, en 2004, a tué à coups de hache dans son sommeil un officier arménien lors d'un stage de formation militaire. C'est une lutte contre la prétention d'exercer leur juridiction venant des autorités en Azerbaïdjan qui persistent à cultiver et à inspirer l'arménophobie, la haine et l'intolérance contre les Arméniens. C'est une lutte pour la liberté et la survie. C'est une lutte du peuple du Haut-Karabakh pour déterminer librement son statut politique et poursuivre librement son développement économique, social et culturel. Autrement dit, c'est une lutte pour le droit à l'autodétermination.

La nouvelle tentative d'agression de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh, début avril 2016, et la perpétration d'atrocités, la barbarie totale qui l'ont suivie, dont ma délégation a constamment informé le Conseil de sécurité, ont crûment rappelé la nécessité pressante de soutenir le processus de paix, sous les auspices de la structure internationalement convenue de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il n'y a pas d'autre solution possible au règlement pacifique du conflit. La guerre n'est pas une option. La communauté internationale doit fermement rejeter le recours à la force et toute poursuite d'une solution militaire à ce conflit.

Les accords de cessez-le-feu de 1994-1995, signés par le Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan et l'Arménie, constituent le fondement de la cessation des hostilités. L'Arménie exhorte l'Azerbaïdjan à prendre immédiatement des mesures véritables en vue de la mise en œuvre des accords conclus aux sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, en mai et juin 2016 respectivement, afin de créer les conditions propices à des avancées dans le processus de paix. L'Azerbaïdjan doit mettre un terme, sans retard, à la persistance de son bellicisme et de sa promotion de la haine et de l'intolérance contre les Arméniens, et investir au contraire des efforts réels pour promouvoir une culture de paix, ainsi que le respect des droits de l'homme.

L'Arménie exhorte l'Azerbaïdjan à démontrer une volonté politique authentique et à déployer des efforts pour faire avancer le processus de paix, sur la base de tous les principes et éléments présentés par la France,

la Russie et les États-Unis, les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, qui ont été réaffirmés dans leurs nombreuses déclarations à tous les niveaux, y compris par les chefs d'État des États coprésidents.

Pour terminer, l'Arménie exprime sa vive reconnaissance à la communauté internationale, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour leur soutien constant et inébranlable aux efforts des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, seule structure internationalement convenue de négociations pour le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, afin de parvenir à un règlement durable dans les plus brefs délais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

Mme Dinculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer nos plus vives condoléances à la délégation russe, suite au décès prématuré et soudain de l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

La Roumanie tient à féliciter l'Ukraine d'avoir convoqué la présente séance publique du Conseil de sécurité, qui est opportune et importante. Cette séance suit la Conférence de Munich sur la sécurité, où des questions cruciales pour la paix et la sécurité mondiales ont été discutées de manière approfondie.

L'Europe est depuis longtemps un modèle de stabilité et de prospérité, et nous sommes certains qu'elle le restera. Toutefois, il y a quelques années, nous n'aurions pas pu prévoir que nous discuterions des conflits en Europe, et certainement pas au Conseil de sécurité. Malheureusement, l'Europe est actuellement confrontée à un vaste éventail de difficultés, en commençant par le défi qui concerne le plus directement l'Organisation des Nations Unies : le respect du droit international.

Je voudrais saisir l'occasion du présent débat pour mentionner plusieurs questions concernant les conflits prolongés qui se déroulent dans le voisinage de la Roumanie et qui continuent de poser des difficultés pour la sécurité et la stabilité régionales, touchant également l'ensemble du continent européen.

Malheureusement, des décennies de négociations n'ont pas produit les solutions escomptées. De ce fait, des pays sont touchés, le commerce est entravé et les populations n'ont guère la possibilité de partager la prospérité et la stabilité des régions voisines. En plus de la Transnistrie en République de Moldova, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en Géorgie, et du Haut-Karabakh, le risque d'avoir un autre conflit prolongé autour de la région du Donbass, en Ukraine, reste élevé.

La Roumanie est convaincue que, malgré les revers et les retards, la pleine application des Accords de Minsk est le seul instrument viable et disponible pour produire une solution politique négociée et achever une paix durable. Nous restons déterminés à appuyer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes fermement convaincus que le respect du droit international et de ses dispositions est l'élément principal s'agissant d'aborder les conflits prolongés dans l'ensemble de la région de la mer Noire, que ce soit en République de Moldova, en Géorgie ou ailleurs. Ce n'est que grâce aux négociations et au respect mutuel que l'on peut envisager un règlement pacifique.

Le règlement du conflit dans la région de la Transnistrie, en République de Moldova, demeure une question hautement prioritaire pour nous. La Roumanie considère que les pourparlers « 5 plus 2 » sont le seul dispositif qui puisse favoriser une solution politique, négociée et durable au conflit en Transnistrie, tout en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldova à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Roumanie exprime l'espoir que, pendant la présidence autrichienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, toutes les parties concernées continueront d'appuyer ce dispositif de négociations et travailleront à trouver une solution.

La Roumanie a été active dans les organisations régionales, et a aidé l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à élargir la coopération avec nos partenaires et amis, en vue d'étendre l'espace de stabilité et de sécurité. Nous continuerons de le faire sans relâche.

En même temps, nous attendons de tous les protagonistes qu'ils fassent tous les efforts possibles pour démontrer leur volonté politique de contribuer à des solutions politiques durables, sur la base des principes et normes énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout en respectant les engagements déjà souscrits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

Mme Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour présenter nos sincères condoléances à la délégation russe suite au décès de l'Ambassadeur Churkin.

Nous nous félicitons de cette occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Bien que la plupart des conflits en Europe ne figurent pas en première place ni même parmi les priorités de l'ordre du jour du Conseil, cela ne veut pas dire qu'ils n'en sont pas pour autant importants et dignes d'intérêt. Beaucoup pourraient en effet dégénérer en menaces à la paix et à la stabilité de la région dans son ensemble.

Il est très important que nous prenions acte des effets négatifs qu'ont certains de ces conflits, en particulier en ce qui concerne le principe du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États. Il faut en permanence rappeler que passer outre l'ordre international mis en place au fil des décennies est inacceptable. Il est certes impératif de tenter de régler les conflits existants, mais il est encore plus important d'en prévenir de nouveaux. Empêcher que les différends ne dégénèrent en conflits est une tâche qui doit s'accompagner d'efforts dans d'autres domaines afin de créer un climat caractérisé par des relations de coopération. Il est primordial que le règlement des conflits se fasse par le dialogue, en recourant aux instruments et outils diplomatiques et politiques dont nous disposons.

Le Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU doivent faire un meilleur usage des Chapitres VI et VIII de la Charte. Prévenir les conflits potentiels et régler rapidement et par des moyens pacifiques les différends qui surgissent est de loin l'approche la plus efficace et la moins coûteuse. À cet égard, il importe également de continuer à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui doivent être mobilisées à l'appui des efforts de diplomatie préventive, de maintien et de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après le conflit.

La Slovénie a toujours été un fervent défenseur du principe de règlement pacifique des conflits par le dialogue, la coopération et la médiation. Nous insistons sur le fait que la première condition à remplir pour qu'il puisse y avoir règlement d'un conflit est de respecter le droit international et de mettre en œuvre les accords internationaux en toute bonne foi.

J'en viens maintenant à certaines situations précises. Nous sommes très inquiets par l'aggravation de la situation dans l'est de l'Ukraine. Le règlement pacifique du conflit en Ukraine est la meilleure issue possible. Les pourparlers en format Normandie et les efforts de l'OSCE doivent se poursuivre, et nous remercions l'Allemagne et la France du rôle constructif qu'elles jouent en vue de résoudre la crise par un dialogue franc. Il convient de signifier clairement qu'arrêter de rechercher une solution n'est pas une option. Cela ne ferait que prolonger le conflit et les souffrances de la population locale.

Membre de l'Union européenne, la Slovénie appuie la position européenne commune sur la nécessité d'un règlement pacifique dans le conflit qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabakh. Ce règlement doit intervenir dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE et se fonder sur le respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous saluons et appuyons les pourparlers directs entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi que toutes les initiatives entreprises par d'autres membres de la communauté internationale susceptibles de déboucher sur un accord et sur le règlement pacifique de ce conflit.

Pour ce qui est du règlement des conflits en Ossétie du Sud et en Abkhazie, la Slovénie attache une grande importance au format mis en place dans le cadre des pourparlers de Genève. Il est indispensable que ces derniers se poursuivent afin de pouvoir garantir la sécurité et la stabilité de la région. Nous estimons que la Géorgie devrait continuer de coopérer avec la société civile en Ossétie du Sud et en Abkhazie.

La Slovénie se félicite également de la poursuite des pourparlers des « 5+2 » dans le cadre du processus de règlement relatif à la Transnistrie. Nous considérons que l'engagement constructif des deux parties en faveur du dialogue est une bonne chose. La continuité des efforts des parties concernées et de la communauté internationale est un élément positif.

Le dialogue et l'engagement constructif sont toujours le meilleur moyen d'aller de l'avant, comme nous le voyons avec les progrès sur la question de Chypre et les avancées du dialogue entre la Serbie et le Kosovo.

Nous continuons de devoir faire face à des menaces à la paix et à la sécurité internationales qui sont multiples et en constante évolution. Tout au long de l'histoire, mais plus particulièrement ces 70 dernières années, la communauté internationale a adopté de

nombreux outils et instruments pour relever ces défis et empêcher qu'ils ne dégénèrent. Il nous appartient donc de les utiliser, collectivement et à titre individuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en présentant nos plus sincères condoléances aux collègues, à la famille et aux amis de l'Ambassadeur Churkin, suite hélas à son décès soudain. Comme beaucoup l'ont dit, l'Ambassadeur Churkin était un diplomate et un représentant de son pays accompli. Sa présence à l'ONU et notamment au Conseil de sécurité, où il a joué un rôle si important et si formateur pendant tant d'années, va beaucoup nous manquer.

Bien que le Conseil de sécurité consacre une grande partie de son temps aux situations en Afrique, le débat d'aujourd'hui nous rappelle qu'aucune région n'est à l'abri d'un conflit. Garantir la paix et la sécurité internationales est une tâche à laquelle nous devons nous atteler tous ensemble. L'ONU a été créée à cet effet il y a un peu plus de 70 ans, après deux guerres mondiales qui ont débuté en Europe. Et, depuis 1945, l'Europe a montré qu'une autre voie était possible. Elle a prouvé que la négociation est plus efficace que le conflit, que la coopération rapporte plus que le nationalisme, que même les adversaires les plus implacables peuvent se parler, négocier, coopérer et s'unir lorsqu'ils en ont la volonté politique suffisante.

La communauté internationale ne saurait considérer comme acquises la stabilité et la prospérité dont jouit l'Europe depuis plusieurs décennies. Nous devons résolument nous employer à préserver ces réalisations. En ce moment, nous sommes confrontés à une période d'instabilité, où les principes au cœur du droit international, notamment la primauté de la souveraineté de l'État et l'intégrité territoriale, sont remis en cause.

L'Australie continue d'être extrêmement préoccupée par l'agression dont est victime l'Ukraine et qui s'est traduite par l'annexion illégale et non reconnue de la Crimée et par le conflit dans l'est de l'Ukraine, qui a déjà coûté la vie à près de 10 000 personnes, dont plus de 2 000 civils. La mise en œuvre des Accords de Minsk demeure une priorité absolue. Plus de 2 millions de personnes ont fui la région depuis avril 2014, tandis qu'1 million d'autres continue de vivre dans des conditions effroyables près de la ligne de front.

Le climat créé par ce conflit a eu pour conséquence qu'en juillet 2014, le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été abattu, un acte dont l'Australie a été une victime directe tout comme plusieurs autres pays. La communauté internationale ne peut pas oublier cette tragédie et nous devons faire en sorte que les responsables rendent des comptes. L'Australie continue de travailler en lien étroit avec les pays qui composent l'Équipe d'enquête mixte à cette fin.

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité territoriale de la Géorgie continuent également de nous inquiéter. Il importe que le Conseil de sécurité prenne des mesures en réaction aux actes d'agression, aux violations de l'intégrité territoriale et à l'incapacité de régler pacifiquement les différends. Les membres permanents du Conseil ont l'obligation particulière de montrer l'exemple s'agissant de respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Où qu'elle se produise dans le monde, une menace à la paix et à la sécurité internationales est une menace contre la communauté internationale tout entière. Dans ce contexte, nous nous félicitons que le nouveau Secrétaire général se soit engagé à utiliser les pouvoirs que lui confère l'Article 99 de la Charte. Nous nous félicitons également de la poursuite de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que d'autres organisations régionales. L'OSCE a fourni un appui critique en Ukraine et ailleurs, y compris pour aider à négocier un cessez-le-feu et obtenir que les enquêteurs aient accès au site où le vol MH17 s'est écrasé.

L'Australie appelle les parties à un conflit en Europe à réfléchir aux principes fondateurs de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le progrès social, le respect de la souveraineté, le règlement pacifique des différends et la coopération entre États. Le socle de ces principes est un ordre international fondé sur des règles. Et ces règles, nous soulignons une fois de plus la nécessité de les respecter. Cela vaut aussi bien pour l'Europe que pour le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Au lendemain du décès de notre collègue, l'Ambassadeur Churkin, je tiens tout d'abord à exprimer mes plus sincères condoléances à son épouse, Irina, à sa famille

ainsi qu’à tout le personnel de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l’ONU et au peuple russe pour cette immense perte. Outre l’empreinte exceptionnelle qu’il laisse ici à l’ONU, Vitaly Churkin a laissé d’excellents et nombreux souvenirs de son passage au Canada où il a occupé les fonctions d’ambassadeur de 1998 à 2003. Il y a quelques semaines, je m’entretenais avec le M. Chrétien qui était le Premier Ministre canadien à l’époque, et il me racontait les bons souvenirs qu’il garde de sa relation avec l’Ambassadeur Churkin.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui. Le fait est que la sécurité et la stabilité en Europe sont dans notre intérêt à tous.

L’histoire du Canada, en tant que nation, a été définie par la lutte pour la paix, la sécurité et la démocratie en Europe. Plus récemment, nous avons participé avec fierté à des missions de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent et nous demeurons engagés à travers le commandement à venir d’un bataillon multinational de l’OTAN en Lettonie, ainsi que par notre mission bilatérale de renforcement des capacités militaires en Ukraine. J’aimerais faire part de trois observations importantes.

Premièrement, une Europe stable, pacifique et prospère est de l’intérêt de chacun d’entre nous. L’engagement du Canada à l’égard de la sécurité en Europe demeure constant, comme 1e démontrent sa participation de longue date aux principales institutions telles que l’OTAN et l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et son partenariat avec l’Union européenne et le Conseil de l’Europe.

Comme la Ministre des affaires étrangères du Canada l’a affirmé la semaine dernière à l’occasion de la Conférence annuelle de Munich sur la sécurité, 1e contexte de la sécurité internationale est plus complexe et difficile que jamais auparavant en raison d’une dynamique de plus en plus imprévisible entre les grandes puissances et des institutions établies sous pression constante. Dans ce contexte, les alliances et l’ordre international fondé sur les régies sont extrêmement importants.

Comme 1e Premier Ministre Trudeau l’a déclaré devant le Parlement européen, la sécurité européenne est renforcée par le commerce et la prospérité. À cet égard, nous sommes ravis d’avoir conclu l’Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne.

Deuxièmement, l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales doivent collaborer pour tirer le meilleur parti de leurs compétences, connaissances et capacités comparatives en vue d’établir la paix dans la région. L’ONU a tiré de nombreuses leçons relatives à la prévention, à la médiation et au maintien d’une paix durable. Sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies, l’Organisation peut défendre avec vigueur la paix et la stabilité, mais elle ne peut y parvenir sans une aide. L’Union européenne a contribué avec succès à la stabilité de la région en favorisant des institutions, des structures et des normes qui font leur la diversité et font progresser l’état de droit.

De même, l’OSCE mérite notre reconnaissance et notre soutien pour son rôle de prévention et de gestion des conflits en Europe. Le Canada apprécie particulièrement les efforts actuels qu’elle déploie en Ukraine, où la Mission spéciale d’observation a fait office de mesure cruciale de renforcement de la confiance. Le Canada attend de l’ONU qu’elle collabore avec l’OSCE et l’Union européenne afin de faciliter l’accès de la mission et, finalement, aide à régler ce conflit qui s’envenime.

Troisièmement, la sécurité en Europe ne peut pas être un jeu à somme nulle, mais i1 faut respecter les droits souverains des pays à déterminer leur avenir. Le Canada ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l’annexion illégale de la Crimée par la Russie. Cette violation du droit international a augmenté les tensions en Europe et au-delà. En outre, 1e soutien matériel et politique qu’apporte la Russie aux groupes armés illégaux dans l’est de l’Ukraine ne fait qu’alimenter l’instabilité dans la région. Nos sanctions, tout comme celles de nos partenaires, sont liées à la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et au respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine.

Le Canada appuie la souveraineté et l’intégrité territoriale de la Géorgie, y compris en Ossétie du Sud et en Abkhazie, qui sont sous occupation militaire russe depuis 2008. Au final, la paix et la sécurité dans la région ne seront possibles que si la souveraineté et l’intégrité territoriale sont respectées, préservées et restaurées.

Maintenant que j’ai identifié les problèmes, je me dois de mettre en exergue les réussites enregistrées récemment.

Les efforts de l’ONU, de l’OTAN et de l’OSCE dans les Balkans ont permis d’atteindre des résultats considérables. Il reste encore fort à faire, bien sûr, mais il est important de garder à l’esprit les progrès que nous avons réalisés. Les efforts déployés récemment en vue de la réunification de Chypre constituent un autre exemple important. Ses communautés sont divisées depuis trop longtemps. Les pourparlers de paix méritent le plein appui de la communauté internationale. Une paix durable peut être conclue. Le Canada salue l’engagement personnel du Secrétaire général, M. Guterres, dans le processus, ainsi que la diligence dont a fait preuve l’ONU sur le terrain.

La sécurité du Canada est fondamentalement et inextricablement liée à la paix et à la sécurité en Europe. Notre soutien à l’ONU et aux institutions de politique et de sécurité régionales demeure indéfectible. Le Conseil de sécurité peut compter sur les efforts inlassables du Canada pour promouvoir notre sécurité collective, en Europe et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Mavros (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais d’emblée exprimer notre profonde tristesse suite au décès de l’Ambassadeur Vitaly Churkin, un diplomate éminent et très expérimenté qui a habilement représenté la Russie à l’Organisation des Nations Unies pendant plus d’une décennie et contribué à la promotion de l’ordre du jour de l’Organisation.

C’est un honneur de participer au débat d’aujourd’hui sur les conflits en Europe et leurs incidences sur la paix et la stabilité internationales. Je voudrais tout d’abord m’associer aux orateurs précédents pour adresser mes félicitations à la présidence ukrainienne du Conseil de sécurité pour la tenue de cette importante séance aujourd’hui.

Chypre s’associe à la déclaration faite au nom de l’Union européenne (UE) et j’aimerais ajouter les remarques suivantes à titre national.

En tant que pays qui, depuis son indépendance, a beaucoup compté sur les principes de la Charte des Nations Unies pour maintenir son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, Chypre respecte pleinement les principes de l’Organisation des Nations Unies et du droit international. Et Chypre partage également les préoccupations déjà exprimées face aux multiples défis mettant en péril la paix et la stabilité internationales. À cette fin, Chypre souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l’Union européenne, quant à l’importance du renforcement de la coopération entre les organisations régionales et internationales. Une coopération plus étroite et une coordination stratégique aux niveaux régional et international peut permettre à la communauté internationale d’adopter une riposte plus efficace et mieux ciblée face aux menaces existantes et à l’évolution dangereuse de la situation.

Nous remercions l’Ukraine d’avoir inclus Chypre dans le document de réflexion (voir S/2017/108, annexe) du présent débat public. Chypre est inscrite à l’ordre du jour du Conseil de sécurité depuis 1963. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est un exemple, à notre avis, d’une mission de maintien de la paix efficace et économique et à l’avant-garde de la parité entre les sexes dans les opérations de paix. Le volet politique de la mission constitue également un exemple de collaboration positive avec l’Union européenne, qui a un rôle de catalyseur dans la recherche d’une solution qui sera pleinement compatible avec les droits et obligations de Chypre en tant qu’État membre de l’UE.

Chypre réitère sa profonde reconnaissance au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour leurs efforts constants en faveur du règlement pacifique et durable de la question de Chypre, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l’acquis communautaire. Le processus de négociation en cours a atteint un stade critique. La convocation d’une conférence sur Chypre, sous les auspices du Secrétaire général, pour traiter des aspects internationaux du problème, à savoir la sécurité, qui comprend les éléments les plus fondamentaux d’un règlement final, notamment le retrait des troupes étrangères, et l’abolition du système anachronique de garanties – est un tournant dans l’ensemble du processus.

Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées feront montre de l’engagement et de la volonté politique nécessaires pour que ces efforts donnent des résultats. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général pour son engagement personnel et au Conseil de sécurité d’avoir envoyé un signal fort d’unité et de soutien à cet effort. Étant donné que ces questions relèvent de la compétence du Conseil de sécurité en tant qu’organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons qu’il est important de souligner que le Conseil a, par définition, un rôle particulier à exercer à cet égard.

Le succès du processus de négociation en cours à Chypre pourrait faire de Chypre un paradigme

international de coexistence pacifique et de collaboration prospère entre ses citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique, culturelle et religieuse. Une telle évolution permettra non seulement de transformer Chypre en un modèle de stabilité et de prévisibilité pour la région, mais confirmera également le rôle de catalyseur joué par le Conseil de sécurité dans la promotion de la paix et de la stabilité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ukraine d'avoir convoqué le présent débat public.

C'est avec une profonde tristesse que je rends à mon tour hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. La Nouvelle-Zélande a eu l'honneur de travailler aux côtés de ce diplomate exceptionnel au cours des deux dernières années. Je présente les sincères condoléances de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande à la Fédération de Russie, en particulier les membres de la délégation russe présents à New York. L'Ambassadeur Churkin a servi son pays avec distinction, et il était sincèrement respecté par tous ceux qui ont travaillé avec lui. Il nous manquera beaucoup.

En Europe, nous avons vu le rôle important que peuvent jouer les organisations régionales dans l'apaisement des tensions et la promotion de la paix et de la sécurité. Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se démènent dans l'est de l'Ukraine pour contribuer à la consolidation du cessez-le-feu. L'Union européenne (UE) facilite le dialogue au sujet du Kosovo entre Belgrade et Priština, et elle est à la tête d'une force multinationale de stabilisation déployée en Bosnie-Herzégovine.

Nous saluons également l'appui que l'UE apporte aux négociations en vue du règlement de la question de Chypre sous les auspices de l'ONU. Nous espérons que le rôle des organisations régionales en Europe va continuer d'être renforcé à l'appui de la paix, et nous nous félicitons qu'elles collaborent de plus en plus étroitement avec le Conseil. S'il y a de nombreuses raisons de se réjouir, nous sommes toutefois préoccupés par le fait que des querelles anciennes sont en train de réapparaître dans certaines régions d'Europe. Ces tensions sont une preuve supplémentaire de la nécessité que le système des Nations Unies et le Conseil renforcent leurs capacités en matière de prévention des conflits.

Quand elle siégeait au Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande a collaboré avec les autres membres en vue d'adopter des mesures pratiques pour renforcer la capacité du Conseil à prévenir les conflits. Nous espérons que tous les membres du Conseil continueront de faire bon usage des outils à leur disposition, notamment les séances d'information régulières par le Secrétariat sur diverses situations organisées et l'envoi de missions de visite, le cas échéant, pour tenter de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. L'allègement de la lourde charge de travail du Conseil serait un moyen de l'aider à se concentrer sur le règlement des problèmes et la prévention, plutôt que de se contenter de gérer les conflits. Nous encourageons également le Secrétaire général à faire un usage actif de ses bons offices et d'autres moyens diplomatiques de prévention pour éviter les conflits, notamment en présentant de sa propre initiative des exposés au Conseil dans l'esprit de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

La prévention des conflits n'est pas une tâche facile. La Nouvelle-Zélande n'est que trop consciente des difficultés pratiques que peut rencontrer le Conseil, en particulier lorsqu'il examine la situation dans des pays donnés. Le Conseil doit toutefois continuer d'évaluer les mesures pratiques qu'il pourrait prendre pour améliorer la qualité de ses résultats. Cela lui permettra de sauver des vies et de garantir une utilisation plus économique des ressources. Un certain nombre de menaces à la paix et à la sécurité en Europe continuent de préoccuper la Nouvelle-Zélande, comme l'ont expliqué de manière détaillée d'autres orateurs aujourd'hui.

En Ukraine, nous exhortons toutes les parties à veiller à ce que l'OSCE puisse s'acquitter efficacement des responsabilités qui lui ont été confiées par les parties en vue d'instaurer un cessez-le-feu durable. Toutes les parties doivent honorer leurs obligations découlant des Accords de Minsk. Nous réitérons notre appui à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Géorgie. En Géorgie, il importe de garantir un accès sans entrave des personnes déplacées à l'aide humanitaire et de leur permettre de rentrer chez elles. Nous espérons également que toutes les parties s'engageront à régler les tensions dans le Haut-Karabakh.

Il est dans l'intérêt de tous, en particulier les petits États, de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte et du système international basé sur des règles. La Nouvelle-Zélande continuera de défendre ces principes, comme elle l'a fait quand elle siégeait au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je souhaite tout d'abord présenter à mon tour mes plus sincères condoléances à la Mission russe pour la perte de l'Ambassadeur Churkin, que nous avons bien connu en Belgique aussi, puisqu'il y a été en poste, et à qui il a été rendu hommage ce matin à juste titre.

Je remercie aussi la présidence ukrainienne pour l'organisation de ce débat public sur la paix et la sécurité en Europe, un sujet très important.

La Belgique souscrit à la déclaration prononcée par la représentante de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques considérations complémentaires.

Tout d'abord, soulignons les raisons d'être inquiets face à la multiplication des conflits armés à travers le monde. Aujourd'hui, la guerre semble redevenue une option acceptable et, pour certains, la continuation d'une diplomatie agressive. Il s'agit là d'une régression et d'un outrage insupportable aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Il faut dénoncer cette mystification. Le recours à la guerre et à la violence n'apporte pas de solutions durables, mais au contraire, accentue les crises et crée de nouvelles menaces.

La construction européenne offre l'exemple d'un succès des plus aboutis de volontarisme politique, qui a conduit à la réconciliation entre adversaires historiques. L'expérience de l'Union européenne offre ainsi une raison d'espérer, de même qu'une source d'inspiration pour tous les conflits contemporains, parfois présentés comme insolubles, où le recours aux armes est faussement présenté comme l'unique voie praticable.

Si la plupart des pays européens ont connu une période inédite de paix au cours de leur histoire récente, cela est également le fruit de la mise en place d'institutions multilatérales originales et performantes. À côté de l'Union européenne, mentionnons aussi le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ou encore l'Alliance atlantique, qui ont toutes, dans leurs domaines respectifs, apporté leur contribution à la stabilité de notre continent. Aujourd'hui plus que jamais, ces institutions doivent continuer à jouer un rôle central dans la gestion pacifique et la prévention des conflits en Europe. Elles sont autant d'acteurs qui, en étroite coopération et en complémentarité avec l'ONU, peuvent œuvrer effectivement à la paix et à la stabilité du continent européen.

Il y a 50 ans cette année, la Belgique, par la voix de son ministre des affaires étrangères de l'époque, Pierre Harmel, proposait une vision novatrice pour sortir de la division du monde issue de la logique de la guerre froide. Cette vision, baptisée « doctrine Harmel », prônait le dialogue tout en gardant une attitude de fermeté quant à la nécessité de défendre nos valeurs au sein d'une Europe divisée. Cette doctrine a contribué à ouvrir la voie à la détente Est-Ouest. Même si le contexte international a considérablement évolué depuis cette époque, cette doctrine nous semble demeurer aujourd'hui pertinente. Le dialogue doit aussi servir à clarifier nos politiques et postures de défense et devient ainsi une mesure de confiance et de sécurité de premier ordre. Cette approche reste pleinement d'actualité. Rebâtir la confiance commence par le respect des mécanismes de communication convenus au sein des institutions multilatérales en Europe.

En guise de conclusion, je souhaite réitérer le plein appui de la Belgique au Secrétaire général dans son ambition de renforcer l'efficacité de l'ONU en matière de prévention des conflits. La Belgique est prête à jouer son rôle dans ce domaine et à y contribuer. C'est ainsi que nous avons organisé la semaine dernière à Bruxelles une conférence internationale sur la médiation. Nous nous proposons d'en partager un peu plus tard, ici à l'ONU, les enseignements retenus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Abdul Hamid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, au nom du Gouvernement malaisien, à présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et à la Mission permanente de la Fédération de Russie, ainsi qu'à la famille de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, qui nous a soudainement quittés. Notre mission a eu l'occasion de collaborer étroitement avec lui, en particulier au cours des deux dernières années au cours desquelles la Malaisie a siégé au Conseil, et sa présence et son amitié vont beaucoup nous manquer.

Ma délégation remercie l'Ukraine d'avoir organisé le présent débat public au moment opportun et les intervenants de leurs exposés instructifs.

Au cours du siècle écoulé, nous avons pu observer à quel point la sécurité européenne est liée à la paix et à la sécurité dans le reste du monde. Les deux guerres mondiales ont commencé en Europe, et l'existence même de l'ONU est une conséquence directe de la Seconde

Guerre mondiale. Heureusement, plus de 70 années après, nous n'avons pas vu en Europe de conflits d'une ampleur et d'une intensité semblables à celles des guerres mondiales précédentes. Cependant, les conflits gelés prolongés et les crises apparues récemment dans la région ne sont pas moins préoccupants, notamment lorsqu'ils impliquent de grandes puissances.

Les conflits dans l'est de l'Ukraine et en Crimée, en particulier, remettent directement en cause les buts et principes mêmes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il est difficile d'imaginer qu'à notre époque, l'on puisse faire fi des principes fondamentaux que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États, et acquérir des territoires en recourant illégalement à la force, sans guère de conséquences. Par ailleurs, ce qui avait commencé comme un conflit en Europe s'est plus tard envenimé, touchant des pays éloignés, notamment la Malaisie, avec la destruction choquante, en plein air, du vol MH17 de la Malaysia Airlines, en juillet 2014 – une répercussion tragique de la crise ukrainienne. De même, les conflits dits gelés dans le sud du Caucase et en Transnistrie continuent d'être une source d'instabilité dans la région et pourraient déclencher de plus grandes crises susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales.

La Malaisie estime qu'il ne manque pas de mécanismes – qu'ils soient régionaux ou internationaux – pour régler les conflits en Europe. Ce qui fait défaut, en l'occurrence, c'est la volonté politique des parties au conflit de respecter la Charte des Nations Unies, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les diverses résolutions des Nations Unies. Les conflits prolongés en Europe ont également mis en évidence les faiblesses structurelles intrinsèques du Conseil de sécurité, en particulier s'agissant du droit de veto. Cette situation difficile persistera tant que le Conseil n'assumera pas sa responsabilité d'engager des réformes, dans l'intérêt de la promotion de la sécurité mondiale et du bien commun, au lieu de servir des intérêts individuels étriqués.

La Malaisie estime que la communauté internationale a un rôle important à jouer pour imposer un coût élevé aux parties aux conflits en Europe lorsqu'elles recourent à des moyens militaires pour parvenir à leurs fins politiques. Il nous faut également aider les parties à engager le dialogue et à privilégier la désescalade, les mesures de confiance et la médiation pour régler les conflits par des voies pacifiques. La Malaisie se félicite que le Secrétaire général ait appelé à intensifier la coopération entre l'ONU et les organisations régionales afin qu'elles puissent travailler en étroite collaboration à prévenir, gérer et régler les crises, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous saluons les forces de stabilisation que représentent l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne s'agissant de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

Concernant le conflit en Ukraine, nous appelons les parties à mettre intégralement en œuvre les accords de Minsk en vue de faciliter un règlement politique définitif du conflit. Nous exhortons également toutes les parties à coopérer sans réserve avec la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Entre-temps, dans les Balkans occidentaux, nous appuyons pleinement le rôle crucial que jouent l'Union européenne et l'OSCE pour continuer à renforcer les institutions démocratiques, l'état de droit et le processus de réconciliation, en particulier en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. La Malaisie estime que, ayant tiré les leçons de l'expérience traumatisante de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe a beaucoup à offrir aux pays en situation d'après-conflit dans les Balkans occidentaux, en particulier concernant la nécessité de prendre acte des atrocités commises dans le passé et de veiller à ce que les responsables en répondent, afin d'avancer sur la voie de la réconciliation.

La Malaisie est également très préoccupée par les progrès de l'isolationnisme, de la xénophobie et du révisionnisme en Europe. Sur la base des expériences passées, la communauté internationale a de bonnes raisons de s'alarmer du repli sur soi des pays européens. Nous espérons donc sincèrement que les pays de la région continueront de partager des valeurs communes fondées sur le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'état de droit, afin d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration, je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'un d'entre nous. Hier, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, est décédé à son bureau, travaillant très dur pour représenter son pays et promouvoir les grandes

causes de l'ONU. Il était un pilier de l'Organisation et un ami, et il va nous manquer à tous. Nous lui devons tous notre plus grand respect et notre gratitude. Nos condoléances vont également à sa famille et à ses collègues de la Mission russe.

En cette époque où le monde et l'Europe sont confrontés à des menaces et défis multiples et complexes, le Gouvernement de la République de Serbie continue à contribuer autant que possible aux efforts déployés par la communauté internationale au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, mon gouvernement est convaincu que le multilatéralisme est la meilleure réaction à opposer à tous les risques qui aggravent les relations internationales. Dans ce contexte, les buts et principes des Nations Unies, tels qu'ils sont consacrés par la Charte, demeurent plus importants que jamais. La Serbie appuie les efforts conjoints déployés par l'ONU et ses États Membres, ainsi que ceux des organisations régionales, pour obtenir, par le biais du dialogue et de la coopération, des solutions pérennes et acceptables aux conflits et aux crises, notamment en Europe.

La priorité nationale de la Serbie reste la recherche d'un règlement politique à la question du Kosovo-Metohija. De cette manière, mon pays continue de respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et l'autorité suprême du Conseil de sécurité s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il défend son identité nationale et historique. Dans le cadre de ces efforts, nous sommes soutenus par de nombreux pays, qui se tiennent toujours à nos côtés dans le combat commun que nous menons au service du droit international et qui refusent d'accepter la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, laquelle menace lourdement l'ordre juridique international et les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

C'est la raison pour laquelle nous attachons la plus haute importance aux activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous estimons qu'il est primordial, pour la stabilité et l'établissement de conditions propices à un règlement durable et viable de la question du Kosovo-Metohija en vertu de la résolution 1244 (1999), que la MINUK observe une présence neutre vis-à-vis du statut. En conséquence, nous comptons sur la MINUK pour continuer de s'acquitter de son mandat au titre de cette résolution, notamment dans les domaines essentiels pour que les Serbes et les membres des autres communautés non albanaises puissent survivre et mener une vie normale et digne.

Mon pays est fermement attaché au dialogue politique entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, ainsi qu'à l'application des accords qui en sont issus. Ce faisant, nous allons tout mettre en œuvre pour protéger les intérêts de la République de Serbie et de ses citoyens, et pour préserver la paix et la stabilité dans la région. Dans ce contexte, la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo reste une question prioritaire. La signature du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations a répondu, d'abord et avant tout, au désir de définir les modalités appropriées pour assurer la protection institutionnelle systématique des Serbes du Kosovo-Metohija, compte tenu de l'absence de mécanismes institutionnels adéquats dans ce domaine. Aux termes de cet accord, cette tâche doit être effectuée par ladite association/communauté – c'est donc pourquoi il est intimement lié à l'esprit de la résolution 1244 (1999).

L'appui de la communauté internationale est d'une importance capitale pour le succès de ce dialogue. Adopter une autre position s'agissant de la non-reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo aurait une incidence négative sur la démarche constructive adoptée par les parties au dialogue, ainsi que sur la mise en œuvre des accords conclus jusqu'ici. Voilà notre demande fondamentale : le dialogue et les accords plutôt que l'unilatéralisme.

Mon gouvernement continuera de renforcer la coopération régionale, d'être un partenaire constructif, engagé et actif dans la promotion des relations et d'approfondir, entre autres, l'expression concrète de cette coopération, aussi bien au plan bilatéral que dans le cadre des initiatives et mécanismes régionaux. À cette fin, nous avons consenti beaucoup d'efforts pour stabiliser la situation dans la région et nous continuerons sur cette voie pour veiller à ce que la région bénéficie d'un avenir radieux. Œuvrer à la stabilité et à la coopération, c'est investir dans une vie meilleure pour nous tous.

Personne ne peut douter que la Serbie est prête à aller au-delà de l'héritage négatif du passé pour s'engager à promouvoir notre avenir commun, fondé sur des principes de respect mutuel. Nous avons et nous continuerons d'avoir une relation de partenariat avec tous nos voisins et les autres pays de la région, voire au-delà, qui sont prêts à partager avec nous la charge et la responsabilité de poursuivre l'entreprise historique

commune consistant à créer une région développée, stable et prospère, qui fasse partie intégrante de l'Europe.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance que mon pays attache à la stabilité et à la prospérité de son voisin le plus proche, la Bosnie-Herzégovine. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a permis de mettre fin aux souffrances des populations et de rétablir la paix après le conflit tragique qu'a connu ce pays. Cela fera bientôt 30 ans depuis que cet accord a été signé et a beaucoup contribué à la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région, tout au long du processus de mise en œuvre. Cet accord a jeté les bases du rétablissement de la confiance entre les trois peuples constitutifs et les deux Entités de la Bosnie-Herzégovine et revêt toujours une importance cruciale pour ce pays. En tant que partie signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie appuie tous les accords adoptés par les deux Entités et les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Mon pays appuie également une coopération de bon voisinage, en resserrant ses liens avec les autorités centrales de la Bosnie-Herzégovine. Il continuera de promouvoir et de renforcer sa coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine et d'approfondir et d'enrichir ses relations privilégiées avec la Republika Srpska.

La perspective européenne des pays des Balkans occidentaux est le dénominateur commun de la coopération régionale et contribue au règlement de nombreuses questions en suspens dans la région au moyen du dialogue. Mon pays estime que l'Union européenne est le meilleur cadre qui peut servir les intérêts de tous les pays de la région. Les réformes que nous avons effectuées ces dernières années ont démontré que nous envisageons notre avenir au sein de l'Union européenne. Le processus d'intégration européenne ne sera pas achevé tant que tous les pays de la région ne seront pas membres de l'Union européenne. C'est une entreprise historique qui exige de tous les acteurs de déployer des efforts exceptionnels, de faire des sacrifices, de faire preuve de maturité et de se montrer raisonnables pour s'affranchir de l'héritage du passé. Mon pays a démontré à maintes reprises qu'il avait le courage d'agir avec dynamisme et de manière responsable. Cela nous donne le droit d'attendre de tous nos voisins et partenaires qu'ils agissent de même dans l'intérêt du progrès et de la prospérité futurs de toute la région et de l'Europe en général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro.

M. Perović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes condoléances les plus sincères au Gouvernement de la Fédération de Russie ainsi qu'à la famille et aux amis de notre honorable collègue, S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, suite à son décès.

Le Monténégro se réjouit de contribuer à ce débat important et félicite l'Ukraine de l'avoir organisé.

Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé, ravagé par la violence, les conflits et les crises politiques ainsi que d'autres événements inquiétants qui mettent en péril l'avenir de générations entières. Le paysage européen en matière de sécurité est également marqué par l'instabilité, et nos idéaux sont et seront remis en question à plusieurs reprises. En outre, la communauté internationale, y compris l'ONU, fonctionne en permanence dans un climat de gestion de crise. Nous ne parviendrons jamais à nos objectifs si nous consacrons tous nos efforts à une seule crise ou si nous nous contentons de réagir aux crises. Force est de reconnaître que nous devons prendre des mesures décisives pour inverser ces tendances et trouver de nouvelles stratégies nous permettant d'édifier des sociétés pacifiques et résilientes et de ne pas nous éloigner de plus en plus de la paix, de la sécurité, du respect fondamental des droits de l'homme et du développement durable.

Nous savons tous que la prévention peut être efficace et est efficace et que l'ONU peut faire mieux. D'autre part, le prix à payer quand on néglige la prévention est beaucoup trop élevé et évident. C'est pourquoi nous voudrions souligner l'importance des mécanismes de détection anticipée et d'alerte rapide des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit tirer mieux parti de la vaste gamme d'outils dont il dispose pour prévenir le déclenchement de conflits. Il va sans dire que cette approche est beaucoup plus financièrement avantageuse.

Il ne faut pas tenir pour acquis le progrès et la paix en Europe. Nous ne devons perdre aucune occasion de les promouvoir dans chaque pays et nous devons garder à l'esprit les enseignements que nous avons tirés de l'expérience de notre continent. Au Monténégro, nous savons par expérience que le meilleur moyen – et en réalité, le seul moyen viable – de régler les différends et de désamorcer les tensions et les situations de conflit

est de recourir à la diplomatie et au dialogue. L'ONU et le Conseil de sécurité sont souvent trop sollicités et surchargés en raison du grand nombre de crises. Par conséquent, il convient de renforcer et la coopération et les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la consolidation de la paix. Ces organisations doivent jouer un rôle plus actif pour appuyer et, le cas échéant, pour diriger les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité.

Les organisations régionales et sous-régionales ont une connaissance approfondie des situations locales et ont de réseaux locaux solides et sont par conséquent en mesure de proposer des approches sur mesure. Tout aussi important, ces organisations font participer les pays directement touchés par les crises à leurs efforts, comme nous avons pu le constater dans de nombreux cas en Afrique. Pour ces raisons, l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont un rôle indispensable à jouer en matière de sécurité internationale et de promotion de la paix en Europe.

Le dialogue en vue de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, facilité par l'Union européenne, est l'un des derniers exemples de l'engagement actif des organisations régionales dans notre région. Le Monténégro se félicite de cette initiative de l'Union européenne, qui va dans le sens de notre ferme conviction que le dialogue est la seule option si l'on veut trouver des solutions durables. Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de mettre en pratique les décisions issues d'un dialogue et que l'on ne peut réussir que s'il existe un appui politique ferme et soutenu de la part tous les États concernés.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas une tâche qui incombe uniquement à l'ONU et à d'autres organisations internationales. C'est un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle et de développement inclusif. En l'absence d'institutions étatiques inclusives, nous avons peu de chances d'instaurer une paix durable ou de jeter les bases d'un développement durable. En outre, nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'associer les femmes et les jeunes aux processus de consolidation de la paix en tant que parties prenantes et décideurs, et que cela doit relever avant tout de la responsabilité de tous les États Membres et des régions. Cependant, nous devons nous attacher à mieux comprendre les moyens par lesquels les acteurs internationaux peuvent appuyer ce processus.

Il faut une réponse mondiale collective et une ONU plus forte et plus efficace pour affronter les défis du monde d'aujourd'hui. Nous devons mettre à profit le large éventail d'outils dont nous disposons, d'une manière ciblée et engagée, si nous voulons obtenir des résultats. Nous avons une mission à accomplir, un défi à relever et une occasion à saisir, en œuvrant de concert en faveur de l'avènement de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Le Monténégro est déterminé à jouer le rôle qui lui revient à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en l'honneur de votre présidence, qu'il me soit permis de m'exprimer en ukrainien : « Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président ». Je vous remercie également de votre présence ici à cette heure tardive.

D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, exprimer nos condoléances les plus sincères suite à la triste disparition, hier, de l'Ambassadeur Churkin, surtout à sa femme et à ses enfants. Il a été un interlocuteur important pour le Royaume des Pays-Bas durant son mandat au Conseil de sécurité, et il nous manquera beaucoup.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en mettant l'accent sur les conflits en Europe.

Les Pays-Bas s'associent à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et appuie la déclaration faite au nom de l'Italie dans le contexte du mandat au Conseil de sécurité que nos deux pays se partagent au cours de cette année et de l'année à venir.

Je vais donner lecture d'une version abrégée de ma déclaration, et le texte intégral sera publié sur mon compte Twitter.

À notre avis, il existe trois questions incontournables dans le cadre de tous les débats sur la paix, la sécurité, la stabilité, à savoir la prévention des conflits, le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends. Dans notre intervention d'aujourd'hui, nous parlerons de la façon dont ces questions se rapportent à l'expérience européenne.

S'agissant du premier point – la prévention des conflits –, nous sommes convaincus que la coopération multilatérale est au cœur de la paix et de la sécurité

en Europe. Au cours des 60 dernières années, l'Union européenne a démontré sa capacité à instaurer la paix dans des régions où il y avait des conflits. Depuis la création de l'Union européenne, un conflit violent n'a jamais éclaté entre ses États membres. Des générations entières ont grandi au sein de l'Union européenne sans connaître la guerre. Dans le même ordre d'idées, d'autres organisations régionales telles que l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe continuent de jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Europe – notamment en matière de protection militaire, de coopération économique et politique, d'appui à la démocratisation et de renforcement de l'état de droit. Et, bien entendu, ils opèrent tous dans le cadre plus large des organisations multilatérales internationales, d'abord et surtout les Nations Unies.

S'agissant de mon deuxième point, sur le maintien de la paix, le Secrétaire général, M. Guterres, nous a rappelé en janvier que la prévention est mieux servie par des États souverains forts, agissant dans l'intérêt de leur peuple. Mais en Europe aussi, le maintien de la paix a été nécessaire lorsque les principes fondamentaux du droit international ont été violés. Mais si les missions de maintien de la paix peuvent s'avérer essentielles pour stabiliser des situations de conflit, elles ne peuvent pas les régler. Au bout du compte, les conflits en Europe ne peuvent être réglés que politiquement, non militairement. Les négociations en cours à Chypre, dont on vient d'entendre nos collègues parler, illustrent ce point.

Les missions sous mandat de l'ONU ont joué un rôle constructif à Chypre et au Kosovo, par exemple. L'ONU n'a pas à assumer seule la charge de régler tous les conflits. Des organisations régionales comme l'UE, l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe jouent aussi des rôles essentiels dans la stabilisation des zones de conflit en Europe et dans la négociation de solutions politiques. Nous croyons fermement que, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'ONU se doit de chercher autant que faire se peut à renforcer la coopération avec les organisations régionales. L'appui des Nations Unies au travail de vérification par l'OSCE de l'application des accords de Minsk, par exemple, envoie un message clair aux parties en conflit.

Ceci m'amène à mon troisième point, le règlement pacifique des conflits. Au fil des ans, bon nombre d'États européens ont, hélas, vu leur souveraineté remise en question, leur intégrité territoriale compromise. Nous l'avons vu récemment en Géorgie et en Ukraine. C'est une situation que l'ONU ne doit ni cautionner ni tolérer. L'ordre de sécurité en Europe repose fermement sur les principes de souveraineté, d'indépendance, d'intégrité territoriale, d'inviolabilité des frontières, de règlement pacifique des différends et du choix qu'ont les pays de décider librement de leur avenir.

Très souvent, nous voyons la gestion des conflits remplacer le règlement des conflits. Nous voyons des conflits passer de conflit ouvert à conflit gelé. Nous voyons des impasses au lieu d'une paix durable. Mais, comme les guerres dans les Balkans dans les années 90 l'ont montré, des conflits qui couvent peuvent facilement se rallumer. Il vaut mieux régler les différends pacifiquement, par le biais du système des tribunaux internationaux, que par des moyens militaires. Je voudrais à cet égard souligner l'importance de la Cour pénale internationale, à La Haye, et de la Cour permanente d'arbitrage. Les cours ont aussi un rôle à jouer dans le règlement des conflits, la réconciliation et la reddition des comptes. Nous sommes convaincus qu'au final il ne peut y avoir de paix sans justice.

Les expériences européennes nous enseignent que lorsque les États privilègient leurs intérêts mutuels et le respect du droit international, les conflits n'ont plus de raison d'être. L'ONU n'a pas été créée que pour superviser la cessation des hostilités dans les zones de conflit. Nous devons placer davantage l'accent sur la prévention, comme le Secrétaire général l'a indiqué. Et quand des conflits éclatent, l'ONU doit s'efforcer de trouver des règlements politiques et créer un environnement propice à la réconciliation.

À cette fin, l'ONU doit s'efforcer de coopérer avec les organisations régionales et les renforcer. Cela vaut aussi bien pour l'Europe que pour toutes les autres régions du monde, afin que toutes les nations puissent jouir pleinement des dividendes de la paix et de la stabilité. Le Royaume des Pays-Bas continuera d'être un partenaire de paix, de justice et de développement dans le cadre de cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

Mme Kadare (Albanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer à la Mission et au Gouvernement de la Fédération de Russie ainsi qu'à la famille de l'Ambassadeur Vitaly Churkin mes sincères condoléances suite à son décès.

Je remercie la délégation ukrainienne d'avoir choisi un thème aussi intéressant et important pour le deuxième débat public de sa présidence. J'axerai mon intervention sur les questions de stabilité et de sécurité dans ma région, l'Europe du Sud-Est.

L'Albanie s'est toujours efforcée de faciliter la paix, la réconciliation et la coopération dans notre partie du monde. Il y a deux décennies seulement, l'Europe du Sud-Est a connu l'un des conflits les plus tragiques depuis la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, grâce à la contribution de l'OTAN et de l'Union européenne (UE), en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notre région est plus pacifique et plus en sécurité qu'elle ne l'a jamais été durant son histoire longue et agitée. Tous les pays des Balkans occidentaux sont aujourd'hui impliqués, bien qu'à des stades différents, dans le processus d'intégration européenne et euro-atlantique. Ils coopèrent activement les uns avec les autres. Le dialogue a remplacé les conflits, même lorsque nous ne sommes pas d'accord. Néanmoins, bien que les progrès réalisés soient immenses, ils restent fragiles et peuvent être mis en péril – comme l'ont montré dernièrement certains actes irresponsables de provocation – si le travail inachevé dans les Balkans occidentaux n'est pas terminé de façon appropriée.

Le dialogue entre le Kosovo et la Serbie facilité par l'UE doit être accéléré et mener à la normalisation des relations entre les deux pays. Il doit aboutir à une reconnaissance mutuelle et à l'adhésion du Kosovo à l'ONU en tant que membre à part entière.

L'intégration européenne est le dénominateur commun dans la région et le vecteur le plus efficace de la paix et de la coopération. En tant que facteur clef de stabilisation dans la région, l'Union européenne a un rôle majeur irremplaçable à jouer en tant que médiateur et agent de consolidation de la paix. À cet égard, l'Union européenne doit renforcer son engagement dans les Balkans et nous conduire vers notre destination finale et naturelle : l'adhésion à l'UE. Toute autre vision est aussi périlleuse pour la région que pour l'UE. Si l'intégration à l'UE échoue, cela risque d'alimenter les politiques nationalistes et d'approfondir les divisions ethniques et religieuses. N'oublions pas que la paix et la stabilité régionales sont étroitement liées à l'architecture sécuritaire de l'Europe. En d'autres termes, les Balkans ont aujourd'hui autant besoin de l'Europe que l'Europe a besoin des Balkans.

Notre région a encore de nombreux défis à relever, et nous devons tous œuvrer de concert pour persévérer dans la voie euro-atlantique. Les menaces, les provocations et la rhétorique incendiaire ne mènent nulle part et nous ramènent à l'époque du sombre chapitre de l'histoire de l'Europe. Nous devons jeter des passerelles, non pas ériger des murs. L'Albanie a toujours contribué activement au renforcement de la coopération régionale sur la base des principes de bon voisinage et d'ouverture au plus grand nombre. C'est aussi ce que nous nous efforçons de réaliser par le biais du « processus de Berlin », car nous sommes convaincus que la connectivité est le mot clef.

L'ONU doit étayer le rôle de l'UE dans notre région et approfondir aussi le dialogue stratégique avec les organisations régionales, notamment l'OTAN et l'OSCE, afin de forger des approches communes et d'apporter des réponses collectives aux conflits prolongés. Un partenariat mondial-régional plus fort est nécessaire pour faire que le Conseil de sécurité puisse compter sur un réseau d'acteurs plus résilient et plus diversifié en vue de prévenir et de régler efficacement les conflits.

Ce que l'Europe et le monde doivent faire aujourd'hui, c'est jeter des passerelles de coopération et de respect mutuel. La sécurité humaine peut être réalisée en insufflant l'espoir d'un avenir commun meilleur. Comme notre idole nationale, Mère Teresa, nous l'a enseigné, « Si nous n'avons pas la paix, c'est parce que nous avons oublié que nous appartenons les uns aux autres ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Madrakhimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères condoléances suite à la disparition subite du Représentant permanent de la Fédération de Russie, M. Vitaly Ivanovich Churkin. Nous avons été sidérés et profondément attristés par cette nouvelle. L'image de cette personne extraordinaire et brillante restera à jamais gravée dans nos mémoires. Nous exprimons notre solidarité et nos condoléances à la famille de Vitaly Churkin et à tous nos collègues de la Mission permanente de la Fédération de Russie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence ukrainienne d'avoir convoqué le présent débat public sur le sujet du « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe » et d'avoir soumis le document de réflexion qui s'y rapporte (S/2017/108, annexe).

Toute une série de menaces et de difficultés mettant aujourd'hui en péril la paix et la sécurité internationales, il est impératif que l'ONU et les organisations régionales et autres resserrent leur coopération pour y faire face de façon globale et efficace. La Charte de l'OCI réaffirme l'attachement de ses États membres à la Charte des Nations Unies et souligne leur détermination à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, à l'entente et au dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, et à promouvoir et encourager les relations d'amitié et de bon voisinage, ainsi que le respect mutuel et la coopération.

L'OCI est un partenaire important de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir la paix, la sécurité et la reconstruction après les conflits, de favoriser une culture de la paix et de renforcer la coopération dans les domaines humanitaire, des droits de l'homme, social, économique et culturel. Dans la déclaration du Président en date du 28 octobre 2013 (S/PRST/2013/16), le Conseil de sécurité a salué la contribution active de l'OCI aux travaux de l'ONU et l'a engagée à poursuivre sur cette voie aux fins de la réalisation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'OCI n'a cessé d'exprimer sa position de principe sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Plus récemment, cette position a été réaffirmée à la treizième Conférence islamique au sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'OCI, qui s'est tenue en avril 2016 à Istanbul, et à la quarante-troisième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenue en octobre 2016 à Tachkent.

Dans le communiqué final de la treizième Conférence islamique au sommet et dans la résolution spéciale adoptée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, les États membres de l'OCI ont, entre autres, réaffirmé que l'acquisition de territoire par la force était inadmissible en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, demandé la stricte application des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité et le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et d'autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan, et appelé à la résolution du conflit sur la base de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan.

Suite à la décision prise par la treizième Conférence islamique au sommet, le Groupe de contact sur l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan a été créé au sein de l'OCI. À sa première réunion tenue au niveau ministériel, le 19 septembre 2016 à New York, en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, le Groupe de contact a notamment souligné l'importance de mettre le conflit en tête de l'ordre du jour international afin de trouver une solution négociée. L'OCI se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres partenaires afin de parvenir le plus rapidement possible à un règlement du conflit, sur la base de la position susmentionnée, et de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

Enfin, je tiens à réaffirmer la volonté de l'OCI de continuer à être un partenaire solide et dynamique de l'ONU en vue de s'attaquer aux questions d'intérêt commun et de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer les sincères condoléances du Gouvernement bulgare suite à la disparition d'un diplomate remarquable et d'un être humain exceptionnel, le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Vitaly Ivanovich Churkin.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

C'est un privilège et un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour participer à ce débat. Je voudrais tout d'abord remercier l'Ukraine d'avoir organisé le présent débat sur un sujet qui revêt une importance particulière pour mon pays, ainsi que tous les intervenants de leurs exposés détaillés.

Comme cela a déjà été souligné, la fin de la guerre froide a entraîné une profonde transformation géopolitique en Europe de l'Est qui a doublé le nombre d'États sur la carte. La plupart des modifications de frontières ont été faites pacifiquement, mais le continent a également connu un niveau de violence sans précédent

depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'ONU et les organisations internationales pertinentes en Europe se sont employées à rechercher des solutions pacifiques et durables aux conflits, utilisant une vaste panoplie de moyens, allant des interventions militaires aux opérations de maintien de la paix et au déploiement préventif en passant par les incitations liées à l'adhésion à l'Europe et aux institutions euro-atlantiques. Nous avons connu des succès dans certains cas; dans d'autres, des enseignements douloureux ont dû être tirés.

Nombre de pays qui ont traversé des périodes difficiles ont réussi à tourner la page et à prospérer. Il reste, toutefois, plusieurs conflits de longue date non résolus en Europe qui nous rappellent que la transition après la guerre froide n'est pas encore terminée. Face à l'instabilité mondiale qui prévaut actuellement, il est essentiel qu'aucun effort ne soit ménagé pour résoudre les conflits en Europe. Pour qu'un conflit soit réglé, il est indispensable que toutes les parties s'inspirent des dispositions pertinentes du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les respectent, en particulier le principe de la préservation et du respect de l'intégrité territoriale des pays, un principe fondamental de l'ordre mondial de l'après-1945.

Ces dernières années, toutefois, le consensus international sur le principe de l'intégrité territoriale a commencé à s'éroder, touchant la Géorgie et l'Ukraine, entre autres. Cela pose un grave danger pour la stabilité et la sécurité en Europe, comme chaque fois que le principe de l'intégrité territoriale est remis en question, de violents affrontements et des effusions de sang en sont la conséquence naturelle, comme on l'a vu dans un certain nombre de cas.

Les organisations régionales ont montré qu'elles pouvaient jouer un rôle constructif dans le règlement des conflits. Dans le monde d'aujourd'hui qui se caractérise par des défis d'envergure planétaire, les organisations internationales doivent trouver un équilibre judicieux entre les principes de subsidiarité et de complémentarité, tout en tenant compte de la particularité de chaque conflit et de son contexte.

La Bulgarie souhaite vivement voir une issue pacifique à la crise en Ukraine, dans le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ce qui reste le plus important, c'est de garantir la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures convenues et surtout de respecter le dernier cessez-le-feu, d'achever le retrait des armes lourdes et d'accorder à la Mission d'observation spéciale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) un accès sans entrave à tous les sites. Cela permettrait aux pays membres du format Normandie et au Groupe de contact trilatéral de l'OSCE d'accélérer la mise en œuvre des Accords de Minsk.

La Bulgarie réaffirme son profond attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appuyons les discussions internationales de Genève et les réunions dans le cadre du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention à Gali et à Ergneti, qui sont essentielles à la stabilisation de la situation sur le terrain et à la réalisation d'un règlement durable des conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud.

Nous appuyons pleinement les coprésidents du Groupe de Minsk et soutenons les négociations sur un règlement global du conflit du Haut-Karabakh sans conditions préalables. Le meilleur moyen de parvenir à un règlement de paix consiste à poursuivre les efforts de médiation du Groupe de Minsk, format établi au niveau international qui a été approuvé par le Conseil de sécurité. Nous soulignons l'importance de relancer des négociations sérieuses et de dépasser le statu quo, car nous estimons que le statu quo n'est pas une solution.

Nous lançons un appel à toutes les parties aux conflits susmentionnés pour qu'elles fassent tout leur possible pour obtenir des résultats concrets sur les questions en souffrance, en s'engageant à ne pas recourir à la force et en s'employant à améliorer la situation sécuritaire et humanitaire des populations touchées. Nous pensons que l'ONU est bien placée pour suivre l'évolution de la situation sur le terrain, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre des accords et du respect des droits de l'homme. Elle est ainsi en mesure de fournir aux membres du Conseil de sécurité des informations objectives et de qualité en temps opportun.

Même si nous savons tous qu'il n'y a pas de solution toute faite pour régler les conflits en Europe, il est évident que l'unité des efforts au sein du Conseil de sécurité, avec la participation du Secrétaire général et l'appui des organisations régionales compétentes, représente une force puissante. Une illustration des promesses suscitées par un tel alignement peut se trouver dans l'étape actuelle du processus de paix à Chypre, où le Conseil de sécurité est uni en faveur de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le Secrétaire

général dispense ses bons offices et l’Union européenne apporte un soutien constructif aux efforts déployés pour parvenir à une solution fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil.

Nous sommes fermement convaincus que, malgré des revers majeurs, tels que les empiètements récents sur l’intégrité territoriale de l’Ukraine, de la Géorgie et d’autres pays en Europe orientale, le continent européen peut être exempt de conflits, et que cette vision peut être réalisée en créant des synergies entre les efforts des organisations internationales compétentes, et grâce à l’engagement de bonne foi de toutes les parties intéressées.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions encore une fois remercier les délégations qui ont exprimé leurs condoléances suite au décès du Représentant permanent de la Fédération de Russie, Vitaly Ivanovich Churkin. Leur soutien en ces moments difficiles est très important pour nous.

S’agissant de la présente séance, nous avions espéré qu’à la lumière du document de réflexion élaboré par la présidence (S/2017/108, annexe), nous pourrions travailler ensemble pour parvenir à des approches complémentaires, afin de trouver les façons de sortir des crises dans la région européenne. Bien que le paragraphe du document portant sur le fait que des parties à un conflit n’honorent pas leurs engagements en vertu d’accords existants ait imputé cela à une absence de volonté politique, notre position était que nous entendrions exposer des idées sur la façon dont le Conseil de sécurité pouvait les aider à honorer leurs engagements. Nous espérions également que nos efforts communs nous permettraient de convaincre Kiev de la nécessité de mettre en œuvre les Accords de Minsk, et de nombreuses délégations en ont parlé aujourd’hui. Les autorités ukrainiennes doivent comprendre que l’ensemble de mesures n’est pas une impasse, mais plutôt une planche de salut pour l’Ukraine, qui lui permettra de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale. Malheureusement, je suis tout à fait certain que nous n’avons pas pu avancer dans cette direction aujourd’hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Arménie, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : La population du Haut-Karabakh a choisi sa voie vers l’avenir et la démocratie il y a un quart de siècle. Cette orientation est irréversible. La finalisation et l’officialisation de ce processus est la seule façon d’instaurer la stabilité et la sécurité dans la région et, pour ce faire, il y a deux conditions à remplir – l’esprit de compromis et le réalisme.

Quelques délégations ont proféré des accusations contre mon pays, et je les encourage vivement à lire la déclaration de mon ambassadeur dans le procès-verbal de la séance, lorsqu’il sera disponible, puisque ces accusations y sont abordées de manière très efficace. Néanmoins, le représentant de l’Azerbaïdjan s’est plaint d’un nouveau référendum qui a eu lieu hier dans le Haut-Karabakh. Il est paradoxal qu’un pays ayant un bilan déplorable en matière de droits de l’homme puisse contester ou mettre en cause un référendum qui représente l’une des meilleures manières possibles d’exercer ses droits de l’homme par la population du Haut-Karabakh.

À l’évidence, personne, et en particulier l’Azerbaïdjan, ne peut priver la population du Haut-Karabakh de son droit d’organiser un référendum. Je ne souhaite pas entrer dans les détails à ce propos, mais il y va d’une différence dans les perceptions de la démocratie. Je me bornerai à appeler l’attention du Conseil sur deux éléments majeurs d’information apparus hier et aujourd’hui dans la région. Une recherche sur Google pour satisfaire la curiosité indique qu’un référendum a eu lieu hier dans le Haut-Karabakh, ce qui a donné à la population la possibilité d’exprimer sa volonté concernant sa vie, son développement et ses réformes constitutionnelles dans l’avenir. Dans le même temps, en Azerbaïdjan, l’information principale concernait un décret signé aujourd’hui par le Président de ce pays, qui a nommé son épouse Première Vice-Présidente de l’Azerbaïdjan.

C’est tout ce que je dirai pour appeler l’attention du Conseil sur les différences entre nous, s’agissant de nos perceptions de la démocratie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Azerbaïdjan, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Les observations des représentants de l’Arménie à la présente séance illustrent les tentatives constantes de cet État Membre de nier les faits qui sous-tendent

ses politiques d'agression, d'hostilité, de haine, de mensonges purs et simples et de falsifications. Les affirmations et interprétations erronées de la partie arménienne semblent particulièrement stupéfiantes au sein du Conseil de sécurité, qui, en 1993, a adopté une série de quatre résolutions condamnant l'usage de la force par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de son territoire, et exigeant le retrait immédiat, complet et inconditionnel de l'Azerbaïdjan de toutes les forces d'occupation arméniennes. Il est curieux que les représentants de l'Arménie – le pays qui porte la responsabilité principale d'avoir déclenché la guerre et d'avoir perpétré une agression contre l'Azerbaïdjan, d'avoir mis en œuvre un nettoyage ethnique de grande ampleur, d'avoir commis d'autres crimes graves pendant le conflit et d'avoir prôné ouvertement une idéologie raciste – essaient de critiquer et de sermonner d'autres pays.

Cependant, leurs efforts futiles s'effondrent aussi facilement qu'un château de cartes dans le contexte de faits qui témoignent d'une situation diamétralement opposée. En réalité, les gouvernements arméniens successifs ont établi un schéma trop connu de mépris complet des normes et principes généralement acceptés du droit international. Commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, commanditer le terrorisme international, adhérer à une idéologie ethno-religieuse de caractère douteux et présenter des revendications territoriales contre ses voisins, tout cela est devenu une sorte de norme dans le comportement de cet État Membre.

Je voudrais citer le Président actuel de l'Arménie, M. Serge Sargsian, en faisant référence à ses propos au cours d'un entretien célèbre qu'il a accordé en 2000 à un journaliste britannique, Thomas de Waal, au sujet du génocide tragique survenu dans la ville azerbaïdjanaise de Khojaly. Pendant l'entretien, M. Sargsian a dit :

> « Jusqu'à Khojaly, les Azerbaïdjanais pensaient que les Arméniens étaient des gens qui ne porteraient jamais la main sur la population civile. Il nous fallait réduire cette idée à néant. »

Lorsque le journaliste lui demande s'il aurait pu agir différemment et s'il regrette la mort de milliers de personnes, le chef de l'État arménien répond très clairement « qu'il ne regrette absolument rien, car de tels chocs sont nécessaires, même s'ils doivent coûter la vie à des milliers de personnes. » Je crois qu'il n'y a pas besoin de faire davantage de commentaires à cet égard.

La posture adoptée par l'Arménie est en contradiction directe avec le processus de règlement du conflit et représente une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Plus vite les responsables de ce pays se rendront compte que leurs objectifs politiques contre-productifs et dangereux n'ont aucune chance d'aboutir, plus vite nos peuples pourront profiter de la paix, de la stabilité et de la coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais faire une nouvelle déclaration à titre national.

Dans sa déclaration de ce matin, le représentant russe a affirmé que c'est parce que l'accord signé par l'opposition, l'ex-Président Yanukovych et les observateurs européens il y a trois ans, jour pour jour, le 21 février 2014, n'a pas été mis en œuvre que mon pays connaît tous les problèmes qui sont les siens aujourd'hui. Il a oublié de dire que le représentant de la Russie dans ces négociations a été le seul à ne pas signer ce document. Il a aussi oublié de préciser que dès le 20 février 2014, alors que le représentant de Moscou était assis à la table de négociation à Kiev, les troupes russes entamaient leur opération militaire en Crimée. Pas étonnant dès lors que l'envoyé russe ait refusé de signer le document en question.

Les événements qui s'en sont suivis sont bien connus : l'occupation et la tentative d'annexion de la Crimée ainsi que la déstabilisation de certaines parties des régions de Donetsk et Louhansk, avec une intervention militaire non cachée de la part de la Russie. Depuis le début des années 90, la Russie a créé une ceinture d'instabilité à ses frontières et cette instabilité continue de s'étendre à l'Europe et au-delà. C'est pourquoi, lorsque la Russie déclare qu'elle veut une Europe unie de Lisbonne à Vladivostok, il faut la prendre au sérieux et ne pas penser que Poutine plaisante lorsqu'il affirme que la Russie n'a pas de frontières. Et lorsque le représentant russe a fait référence plus tôt aujourd'hui à une Russie unifiée, ce n'était pas un lapsus.

La Russie reconnaît sans problème des documents émis par les autorités de Donetsk et Louhansk, alors que ces régions ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. La résolution 2166 (2014) sur le vol MH17 abattu en plein ciel indique clairement que ces zones sont contrôlées par des groupes armés. Désormais, la Fédération de Russie reconnaît les documents émis par les chefs de ces groupes armés. Dans la résolution 2202 (2015), le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement au plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité

territoriale de l'Ukraine. Reconnaître les documents émis par les autorités qui ont pris le contrôle de certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk est donc une violation flagrante de cette résolution. Je me demande comment on peut reconnaître des documents émis par des entités non reconnues.

Pour ce qui est des Accords de Minsk, bien qu'un énième accord de cessez-le-feu ait été conclu une fois encore à Minsk, et pleinement appuyé par la Fédération de Russie à la réunion en format Normandie qui s'est tenue à Berlin il y a tout juste quelques jours, le 18 février, les rebelles soutenus par la Russie continuent de bombarder les territoires sous contrôle du Gouvernement ukrainien, y compris des zones résidentielles. Depuis le 18 février, il y a plus de 70 attaques de ce genre. On voit bien qui sape la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Enfin, un pays qui viole tous les accords qu'il a pu passer avec l'Ukraine concernant l'intégrité territoriale et la souveraineté de cette dernière, du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dit Traité de Budapest, au Traité d'amitié et de coopération, en passant par le Traité relatif à la frontière et les accords sur le partage de la flotte de la mer Noire et sur les conditions de déploiement et le statut de la flotte russe en Crime, entre autres, n'est pas en position de faire la morale à qui que ce soit concernant la mise en œuvre d'accords ou le droit international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 16 h 45.